PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT PROVISOIRE

REVISION 1

COMMUNE DE CERBERE

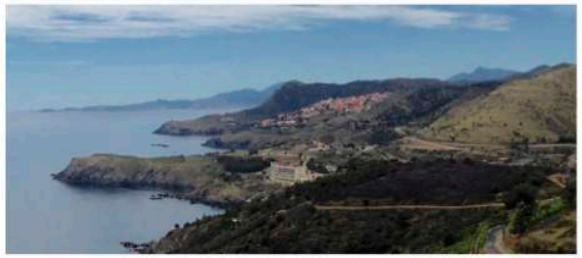

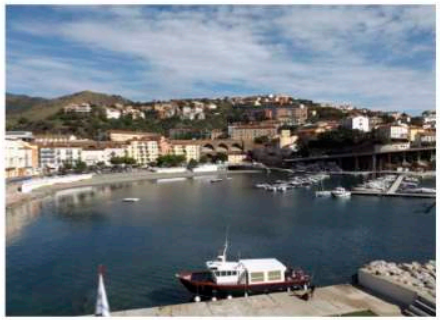

1

RAPPORT DE PRESENTATION

POS approuvé - 06 Septembre 1992

ARCHI concept

H G & C AVOCATS

CRB environnement

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

1. PREAMBULE 3

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL 15

3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 83

TABLE DES MATIERES 106

1. PREAMBULE

La commune de Cerbère est située à l'extrême Sud du département des Pyrénées-Orientales, elle est la dernière commune française avant l'Espagne. Cette commune frontalière se situe dans le canton de la Côte Vermeille, dans l'arrondissement de Céret. Elle est distante de 52 kilomètres (1 heure) de Céret, sa sous préfecture, et de 47 kilomètres (51 minutes) de Perpignan, ville centre.

Le territoire communal est frontalier de la commune espagnole de Port-Bou, et de Banyuls-sur-Mer côté français. D'une superficie de 8,18 km^2, le territoire cerbérien compte 1 378 habitant (2013), pour une densité de 168 habitants/ km^2 (2013).

Dans une volonté de mutualisation de certaines compétences techniques, d'actions communes et de réflexions globales à l'échelle du territoire, Cerbère appartient à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris ainsi qu'au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Littoral Sud.

La loi dite Grenelle II vise à renforcer les objectifs environnementaux déjà assignés aux documents d'urbanisme. Elle préconise une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.

Concernant plus particulièrement le PLU, de nouvelles obligations s'imposent en plus des obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- L'amélioration des performances énergétiques,
- La préservation des continuités écologiques,
- La maîtrise des besoins de déplacements et la diminution des obligations de déplacements,
- La modernisation de la consommation d'espace en regard des dynamiques économiques et démographiques.

La commune de Cerbère, par la révision générale de son Plan d'Occupation des Sols vers un Plan Local d'Urbanisme, s'engage à tenir compte de ces lois et de leurs dispositifs en matière d'urbanisme et d'environnement.

Cf. carte « Localisation et accessibilité de Cerbère » page suivante.

La commune de Cerbère a délibéré en date du 25 juin 2015 en faveur de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, qui remplacera le Plan d'Occupation des Sols actuel approuvé en 1992. Le PLU est lancé dans l'optique de mieux répondre aux ambitions communales, mais aussi pour être en cohérence avec la Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014) qui a programmé la fin des POS pou Mars 2017.

Dans ce cadre, la délibération du 25 Juin 2015 a fixé les objectifs suivant concernant le futur PLU :

- Adapter le document d'urbanisme aux dernières dispositions législatives intervenues depuis 2003, en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement ;
- Maitriser l'urbanisme en assurant l'équilibre entre renouvellement et développement urbain, tout en préservant les espaces naturels ;
- Assurer un équilibre entre les diverses activités de la commune : agriculture, tourisme, commerce et artisanat ;
- Assurer le développement économique, protéger les commerces et les services existant sur la commune et faciliter l'implantation de nouveaux services et d'activités sur le territoire communal ;
- Maintenir et valoriser la vocation touristique ;
- Protéger le pôle de santé de la commune en préservant l'existant et en développant les activités potentielles ;
- Permettre le renouvellement urbain, afin de maintenir la population sur la commune et permettre son renouvellement ;
- Favoriser la qualité architecturale des constructions en prenant en compte les caractéristiques des terrains, les volumétries des constructions tout en veillant à la qualité environnementale des extensions urbaines et des réhabilitations ;
- Prendre en compte dans le document d'urbanisme la ZAC de Peyrefite et la mettre en conformité avec les

prescriptions de la Loi Littoral en adaptant au besoin le PAZ et le RAZ, et l'intégrer à l'existant.

Cerbère étant une commune littorale, le PLU devra respecter la Loi Littoral et la Loi Montagne.

Localisation et accessibilité de Cerbère

Dossier	Echelle	Format
21581	-	-

Source(s)/Elaboration	Fond(s) de plan
ARCHI CONCEPT	**CD 66**

Légende

● **Cerbère** : Commune étudiée

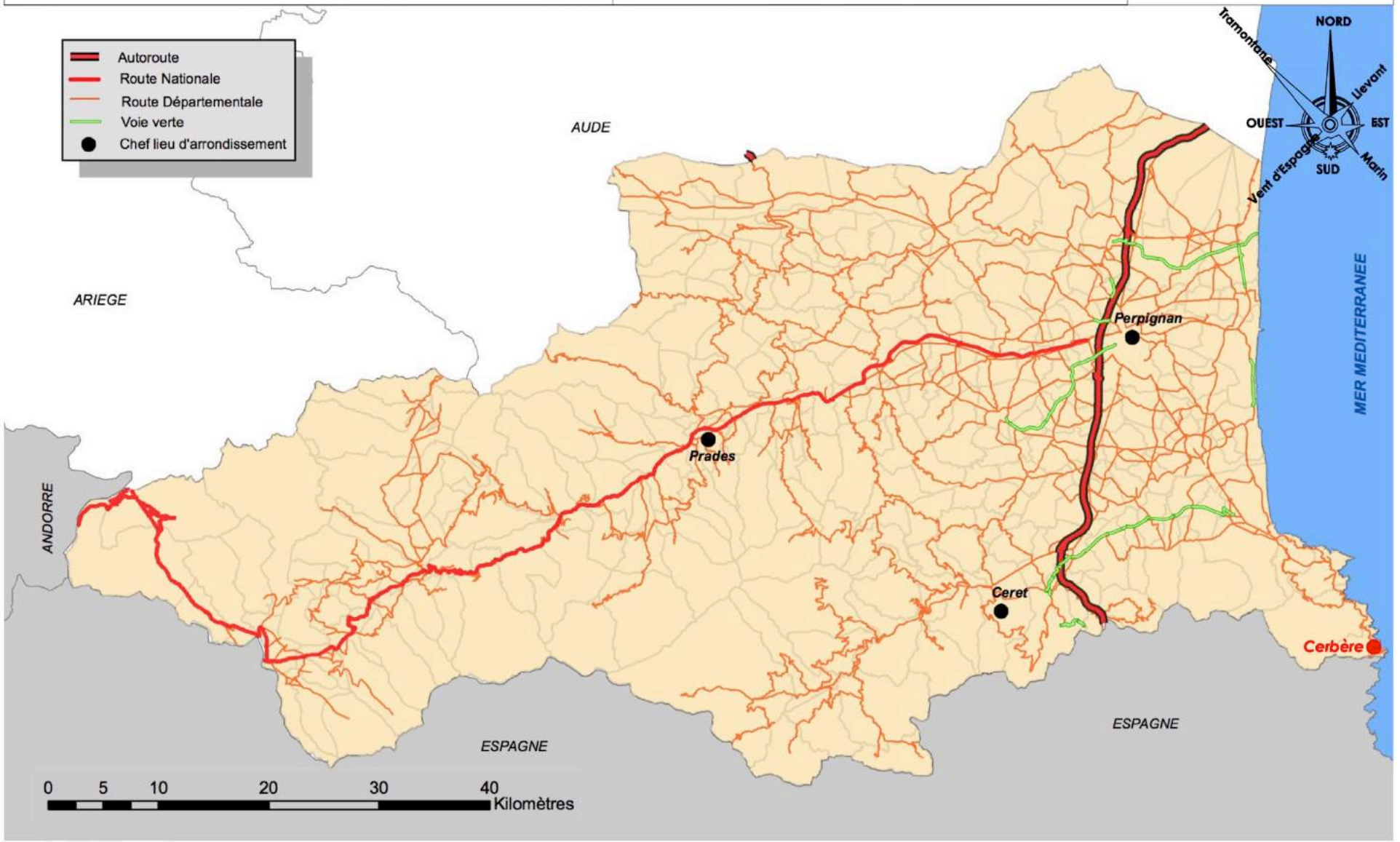

1.1. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF

1.1.1. Son appartenance à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Depuis 2007, la commune de Cerbère a rejoint la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est composé de 15 communes, qui sont les suivantes :

Cerbère, Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres, Collioure, Argelès-sur-Mer, Sorède, Saint-André, Palau-Del-Vidre, Laroque-des-Albères, Villelongue-Dels-Monts, Montesquieu-des-Albères, Saint-Genis-des-Fontaines, Ortaffa, Bages, Elne.

Elle rassemblait en 2013 (Insee) une population de 54 815 habitants, sur un territoire intercommunal d'une superficie de 292 km^2, pour environ 30 kilomètres de littoral.

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris exerce depuis 2007 l'ensemble des compétences d'une communauté de communes.

Cette structure dispose de plusieurs compétences obligatoires :

- En matière **de développement économique** : la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- En matière d'***aménagement de l'espace communautaire*** : Schéma de cohérence territoriale, aménagement notamment rural avec l'entretien des chemins de randonnées ouverts au public et répertoriés, la réalisation de topo guides, mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG), ainsi que la mise en œuvre d'actions liées à la politique agricole sur le secteur de la Côte Vermeille.

Cette structure dispose également de compétences optionnelles :

- ***Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés*** : collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères, déchets autres que les ordures ménagères (déchèteries) hormis les déchets industriels commerciaux banals (DIB) ou les déchets hospitaliers, centre d'enfouissement technique de classe III, traitement et valorisation des déchets verts et des boues de stations d'épuration.
- ***Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire***.

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris dispose également d'autres compétences qui sont facultatives :

- ***La gestion de l'eau en régie*** : collecte et assainissement collectif, contrôle de l'assainissement non collectif, et production de l'eau potable.
- ***Enfance et jeunesse*** : Petite enfance (RAM et crèche), enfance (accueil et loisir), et jeunesse (accueil et loisirs ados).
- ***Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements à vocation sportive ou culturelle d'intérêt communautaire*** : équipements sportifs ou culturels futurs, médiathèques.
- ***Relais de télévision*** ;
- ***Fourrière animale ;***
- ***Chantiers d'insertion ;***
- ***Entretien du réseau d'éclairage public***.

À l'échelle de ce territoire intercommunal, des documents liés à l'urbanisme, l'habitat et l'aménagement du territoire ont été réalisés, documents auxquels doit se référer la commune de Cerbère dans le cadre de sa politique de développement. Ainsi, tous les projets sur son territoire doivent notamment être compatibles avec les orientations qui ont été définies dans le Programme Local de l'Habitat (PLH):

Le ***Programme Local de l'Habitat*** (PLH) fixe des objectifs permettant le développement d'une diversité de l'habitat, ainsi qu'une répartition équilibrée des différents types de logements, notamment des logements locatifs sociaux, entre les différentes communes de la communauté de communes. Le Conseil Communautaire a arrêté en date du 04 juin 2015, le Programme Local de l'Habitat 2015-2020.

Le PLH 2015-2020 est décliné en actions et fiches-actions territorialisées avec des objectifs chiffrés pour chaque commune. Ainsi, pour la commune de Cerbère, il est prévu la production de:

- ***Période 2015-2017*** : 36 logements privés en résidence « pour personnes âgées ».
- ***Période 2018-2020*** : 8 logements privés pavillonnaires en accession et/ou location.
- ***Soit pour la période 2015-2020*** : 45 résidences principales supplémentaires en accession classique ou en location classique.

Cf. carte « L'intercommunalité dans les Pyrénées Orientales », page suivante.

L'INTERCOMMUNALITÉ DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Dossier	Echelle	Format
21581	-	-

Source(s)/Elaboration	Fond(s) de plan
ARCHI CONCEPT	CG66

Légende

EPCI d'appartenance de Cerbère

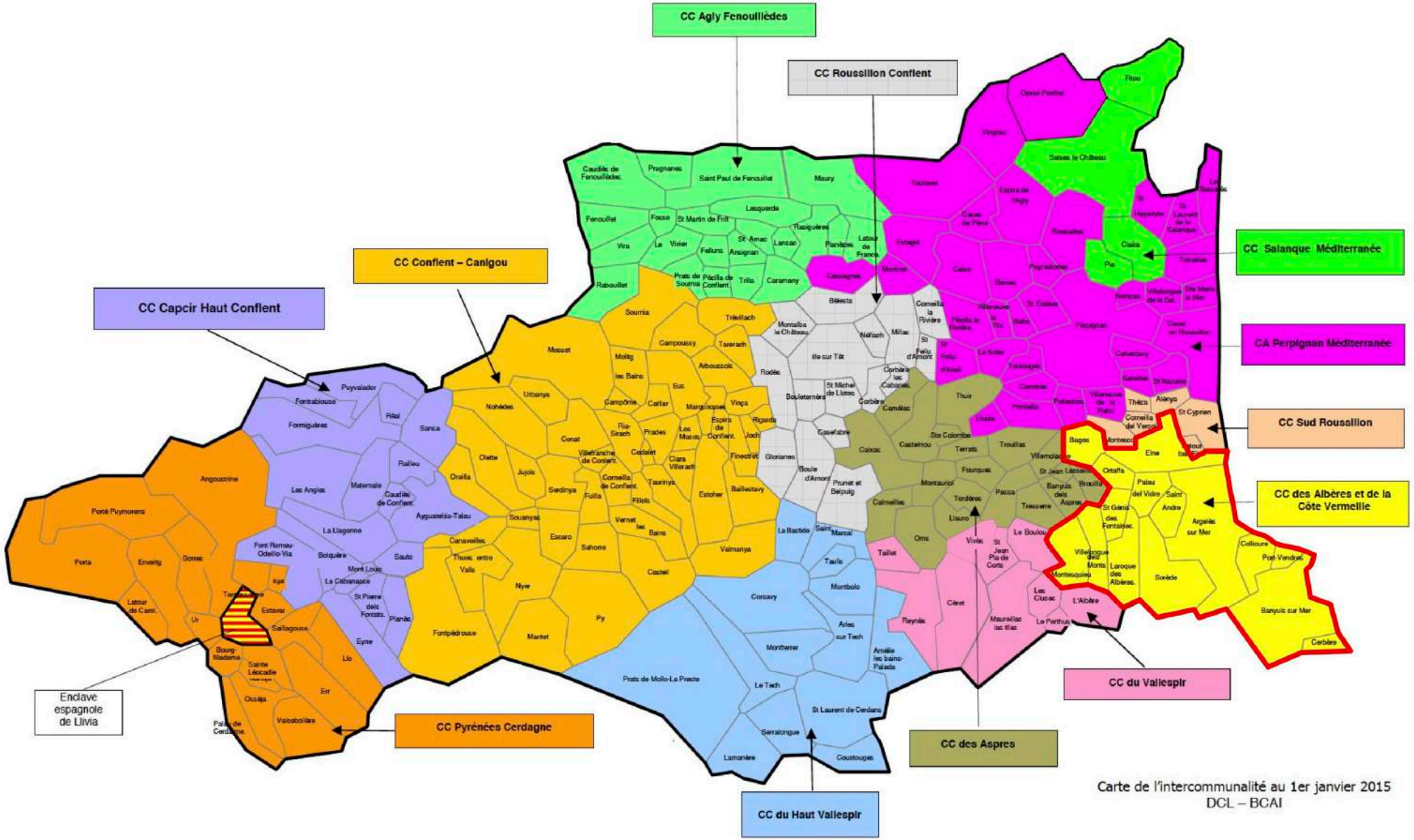

Carte de l'intercommunalité au 1er janvier 2015
DCL – BCAI

1.1.2. Sa situation dans le Schéma de Cohérence Territoriale Littoral Sud

La commune de Cerbère se situe dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Littoral Sud.

Le SCOT est un document de planification territoriale à l'échelle d'un bassin de vie. Il mutualise les connaissances dans un diagnostic du territoire et définit les orientations par secteurs dans la logique d'un développement harmonieux et cohérent des territoires. Il intervient dans les domaines tels que le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'environnement, l'équilibre social de l'habitat, les transports et les services. En outre il fixe les orientations générales d'organisation de l'espace et de restructuration des espaces urbanisés.

Selon le Code de l'urbanisme : *« Le Schéma de Cohérence Territoriale » est élaboré par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou par un syndicat mixte constitué exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma. (…) ».*

La démarche d'élaboration des SCOT se déroule dans le contexte législatif établi par la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000, publiée au journal Officiel du 14 décembre 2000, dite loi *« Solidarité et Renouvellement Urbain ».*

Le territoire du SCOT Littoral Sud est constitué des Communautés de Communes suivantes :

- La Communauté de communes du Vallespir,
- La Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

Cela représente 22 communes et 59 687 habitants au 1 Juillet 2013, date d'approbation du document.

Le comité syndical à débattu sur le projet d'Aménagement et de Développement Durables dès le 29 Septembre 2011. Ensuite, le comité a donné son avis en date du 26 novembre 2012 sur les versions provisoires du Diagnostic socio-économique et de l'Etat Initial de l'Environnement du Document d'Aménagement Commercial (DAC) et du Chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Les élus ont ensuite travaillé sur la troisième et dernière grande phase du schéma, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), qui a été validé par le Comité Syndical le 26 novembre 2012.

Les principales dates de l'élaboration du SCOT :

- 14 juin 2002 : Arrêté préfectoral de création du périmètre du SCOT.
- 13 janvier 2011 : Arrêté préfectoral de modification du périmètre du SCOT.
- 8 juillet 2014 : Arrêté préfectoral de modification du périmètre du SCOT.
- 26 novembre 2012 : Adoption du Document d'Aménagement Commercial (DAC).
- 1 juillet 2013 : Approbation du Scot par le Comité Syndical.

Le Schéma de Cohérence Territoriale Littoral Sud est opposable depuis le 21 mai 2014.

Cf. carte « Les Schémas de Cohérence Territoriale dans les Pyrénées-Orientales », page suivante.

LES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Dossier	Echelle	Format
21581	-	-

Source(s)/Elaboration	Fond(s) de plan
ARCHI CONCEPT	CG66

Légende

Commune étudiée

SCOTde la Plaine du Roussillon

SCOT du Littoral Sud

SCOTdu Conflent

SCOT:
Document d'urbanisme, outil de planification, qui a vocation à fixer les orientations générales de l'aménagement d'un territoire en déterminant les grands équilibres entre espaces urbains, peri-urbains, naturels et agricoles

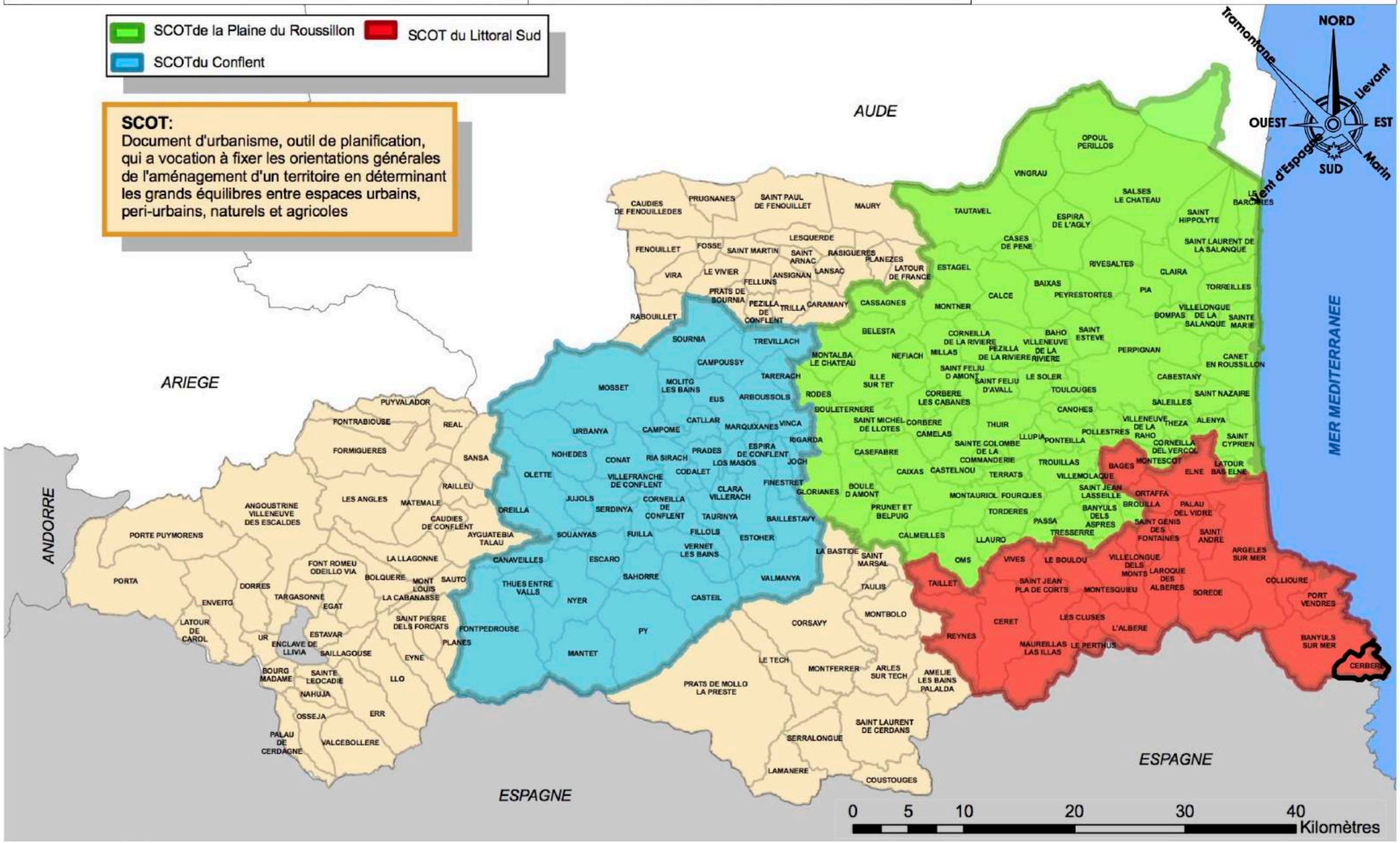

1.1.3. Son positionnement dans les communes soumises au régime de la Loi Littoral

La commune de Cerbère est soumise aux dispositions de la Loi Littoral : Loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et décret d'application n°89-694 du 20 septembre 1989, modifiée par la loi d'orientation agricole n°99-574 du 9 juillet 1999.

La révision du plan local d'urbanisme implique l'intégration des principes fondamentaux de la « Loi Littoral ».

La capacité d'accueil (Article L.121-21 du Code de l'Urbanisme)

La loi pose comme principe que les documents d'urbanisme doivent déterminer la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser en tenant compte :

- De la préservation des espaces et milieux mentionnés à l'article L. 121-23 ;
- De la protection des espaces nécessaires au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales, forestières et maritimes ;
- Des conditions de fréquentation par le public des espaces naturels, du rivage et des équipements qui y sont liés.

Coupure d'urbanisation (Article L.121-22 du Code de l'Urbanisme)

La loi pose le principe que « les PLU doivent prévoir des espaces naturels présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation ». L'objectif principal des coupures est de maintenir des espaces ouverts et le rapport avec la mer et les paysages en évitant la construction d'un front urbain continu.

Les coupures ne sont pas définies par le code. Elles s'entendent toutefois comme des espaces :

- de séparation des espaces urbanisés présentant des caractéristiques naturelles et/ou agricoles
- ayant une homogénéité physique
- ayant une autonomie de fonctionnement d'une étendue suffisante pour en permettre la gestion et en assurer la pérennité.

Espaces remarquables et caractéristiques littoraux (Article L.121-23 du Code de l'Urbanisme)

Ils résultent d'un inventaire se basant sur le croisement :

- D'une liste exhaustive de milieux ou espaces à préserver en fonction de l'intérêt écologique qu'ils présentent : dunes, landes côtières, les plages et lidos, les forêts et zones boisées côtières, les îlots inhabités, les parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps, les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés ainsi que les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive 79/409 CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.
- D'une argumentation cohérente, explicite, fiable et pédagogique permettant de qualifier les espaces comme :
  - Sites ou paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral
  - Nécessaires au maintien des équilibres biologiques présentant un intérêt écologique.

La bande des 100 mètres (Article L.121-16 du Code de l'Urbanisme)

Les principes

- La loi indique qu'en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cents mètres à compter de la limite haute du rivage.
- Disposition non applicable aux constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Extension de l'urbanisation (Articles L.121-8 et L.121-10 du Code de l'Urbanisme)

Premier principe

- L'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et les villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.
- Seules exceptions : les constructions liées aux activités agricoles ou forestières incompatibles avec le voisinage des zones habitées, sous 2 conditions :
  - Être en dehors des espaces proches du rivage.

- Recevoir l'accord du préfet après avis de la commission des sites.

Deuxième principe

- Dans les « espaces proches du rivage », l'urbanisation doit en outre être limitée selon 2 critères :
- Soit en fonction de la configuration des lieux.
- Soit en fonction de l'accueil d'activités exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Le libre accès (Art. L.121-7 du Code de l'Urbanisme)

- La loi pose le principe que « les opérations d'aménagement admises à proximité du rivage organisent ou préservent le libre accès du public à celui- ci ».
- L'accès est libre et gratuit.

L'assainissement (Article 17 de la loi, Article 1331-13 du Code de la Santé Publique)

Les nouvelles routes (Article L.121-6 du Code de l'Urbanisme)

- Les créations de routes sur les plages, les dunes et les corniches sont interdites. Il en va de même pour les routes de transit dans une bande de 2 km du rivage.
- Possibilité de dérogation après avis de la CDS pour des motifs liés à la configuration des lieux ou à l'insalubrité.
- Dans la bande des 100 mètres les routes sont interdites, sauf si elles sont nécessaires à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Cf. carte « Les territoires soumis aux lois « Littoral » et « Montagne » dans les Pyrénées-Orientales », page suivante.

LES TERRITOIRES SOUMIS AUX LOIS "LITTORAL" ET "MONTAGNE" DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARCHI concept

Dossier	Echelle	Format
21581	-	-

Source(s)/Elaboration	Fond(s) de plan
ARCHI CONCEPT	CG66

Légende

Commune étudiée

Loi Littoral (1986) :
Corpus de régles relatives à l'utilisation des espaces terrestres, maritimes et lacustres dans les communes littorales ou dans celles qui participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux.

Loi Montagne (1985) :
Elle tente d'établir un équilibre entre le développement et la protection de la montagne.
Cette « entité géographique spécifique » est subdivisée en « Massif » qui sont des zones définies par référence à sa configuration des terrains d'altitude, de déniveler, de climat et de végétation.

1.2. BILAN DU POS

L'actuel Plan d'Occupation des Sols, approuvé en 1992 et modifié à deux reprises en 1998 et 2007, est composé des zones et sous zones suivantes.

Tableau « Surface du zonage du POS » :

Zones	Principales vocations	Superficies en hectares
Zones urbaines U		
UA	Habitat dense, services et commerces	6,8
UAa	Habitat dense, services et commerces	1,2
UAb	Habitat dense, services et commerces	7,7
UB	Habitat résidentiel assez dense	21
UC	Centre Bouffard-Vercelli	1,9
UE	Port de plaisance	1
UF	Activités ferroviaires	23,6
	Superficie des zones U	**63,2**
Zones à urbaniser		
1NA	Secteur bloqué destiné à l'habitat	4,1
1NAa	Secteur bloqué destiné à l'habitat	1
3NA	Secteur urbanisable de la ZAC de Peyrefite	13,3
4NA	Habitat	0,5
4NAa	Habitat	0,8
4NAb	Habitat	5,1
4NAc	Habitat	1,7
4NAd	Habitat	5,3
4NAe	Habitat	1,2
	Superficie des zones NA	**33**
Zones agricoles et Naturelles		
NC	Agricoles	210,7
	Superficie des zones NC	**210,7**
ND	Zone naturelle	435,2
NDa	Activités liées à la plongée et à la promotion du terroir	4,6
NDb	Plage et concession à charge d'endigage	1
NDl	Espaces sensibles de la zone naturelle	66,9
	Superficie des zones ND	**507,7**
Zones en RNU		
RNU anciennement UD	Village des Aloes	2,5
RNU anciennement 2NA	Habitat	4,2
RNU anciennement 4NA	Habitat	4
	Superficie des zones en RNU	**10,7**
	Superficie du territoire	**825,3**

Les zones classées en Règlement National d'Urbanisme (RNU) l'ont été suite à une annulation partielle du POS par le Conseil d'Etat le 19 Juin 1996. Ces zones sont maintenant soumises au RNU et à la Loi Littoral, elles sont d'une superficie de 10,7 hectares ce qui représente 1,3% de la surface communale.

La commune est essentiellement occupée par des zones NC et ND, maintenant qualifiées de zones Agricoles et Naturelles, représentant respectivement 25,5% et 61,5% du territoire communal.

Les zones urbaines (U) et à urbanisées (AU, anciennement NA) occupent respectivement 7,6% et 3,9% du territoire communal. Dans les 3,9% constitués par les zones à urbaniser, 1,6% est occupé par la surface de la ZAC de Peyrefite, soit la possibilité foncière la plus importante manifestée sur la commune. Concernant les zones urbaines, l'occupation foncière des activités ferroviaire est majeure sur le territoire communal avec 23,6 hectares d'emprise, soit 37,3% de la superficie des zones U.

Graphique « Part des surfaces du zonage du POS » :

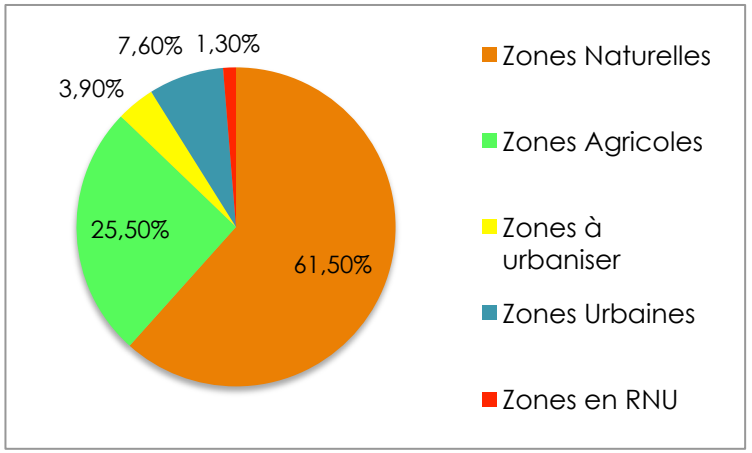

Source : Archi Concept, POS de Cerbère.

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.1. UN CONTEXTE HUMAIN EN DEFICIT

L'analyse du contexte humain doit permettre de mettre en évidence l'évolution de la commune au niveau démographique par l'étude de différentes données à des échelles territoriales diverses. L 'analyse sera déclinée comme suit :

- Une démographie en perte de vitesse ;
- Analyse prospective à l'échelle du PLU.

2.1.1. Une démographie en perte de vitesse

Graphique « Evolution de la population de Cerbère » :

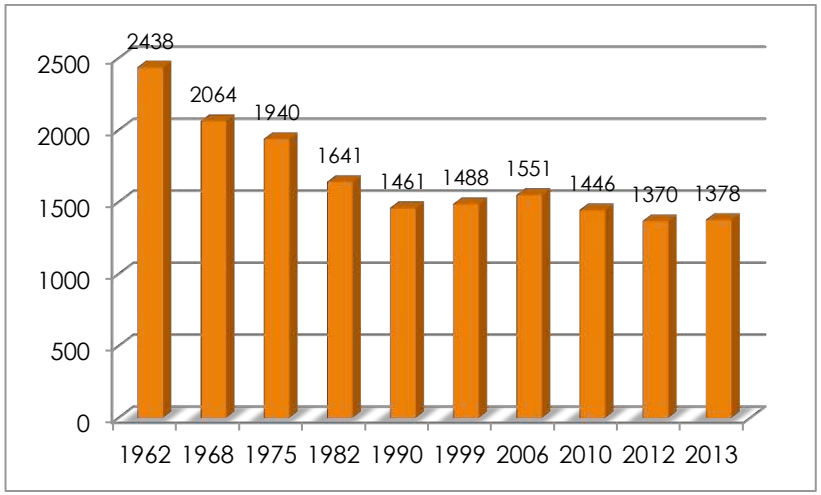

Source : Insee et cassini.ehess.

La commune de Cerbère a connu un fort accroissement de sa population dans les années soixante, cela étant dû au dynamisme engendré par l'activité ferroviaire transfrontalière. Néanmoins, cette croissance a cessé pour laisser place à une décroissance dans les années soixante-dix. La raison de cette perte de population s'explique par la chute de l'activité ferroviaire transfrontalière, qui avait pourtant contribué au développement communal, déplacée en partie sur la commune voisine espagnole de Port-Bou.

Ainsi, 1962 est l'année du pic de population de la commune. Ensuite, elle a connu des phases de baisse démographique, notamment entre :

- 1968 et 1990, avec une diminution de 30% ;
- 2006 et 2012, avec une diminution de 11%.

Néanmoins, la commune a aussi connu des phases de croissance démographique, la plus significative concerne la période 1990-2006, avec 6% d'augmentation. La dernière hausse en date et celle enregistrée entre 2012 et 2013, où la commune a gagné 8 habitants.

Tableau « Variation de la population de Cerbère » :

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population	-0,9	-2,4	-1,4	+0,2	+0,7	-2,7
Due au solde naturel en %	+0,1	-0,1	-0,3	-0,5	-0,2	-0,4
Due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,0	-2,2	-1,2	+0,7	+0,9	-2,3
Taux de natalité (‰)	+10,2	+9,0	+9,8	+7,6	+6,6	+5,9
Taux de mortalité (‰)	+9,4	+10,5	+12,4	+12,4	+8,4	+10,1

Source : Insee

La perte de population enregistrée par la commune de Cerbère est principalement due aux départs d'habitants, mais aussi à la mortalité. Le taux de natalité étant inférieur au taux de mortalité, le solde naturel est

négatif. La combinaison entre les départs d'habitants et un mauvais solde naturel engendre des difficultés de renouvellement de la population.

D'autre part, la densité moyenne d'habitants au km² diminue au fur et à mesure que la démographie baisse. Ainsi, Cerbère a connu une forte densité dans les années 60 et 70, qui a ensuite diminué.

Tableau « Evolution de la densité d'habitants/km² de la commune de Cerbère » :

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Densité moy (hab/km²)	252,3	237,2	200,6	178,6	181,8	192,1	167,5

Source : Insee

Dans l'ensemble, la commune de Cerbère est en situation de perte de population, et se situe actuellement bien en deçà des 2 438 habitants qu'elle a pu accueillir au pic de sa croissance démographique en 1962.

2.1.1.1. Comparaisons avec l'EPCI, une commune hors normes

Graphique « Evolution de la population de l'EPCI » :

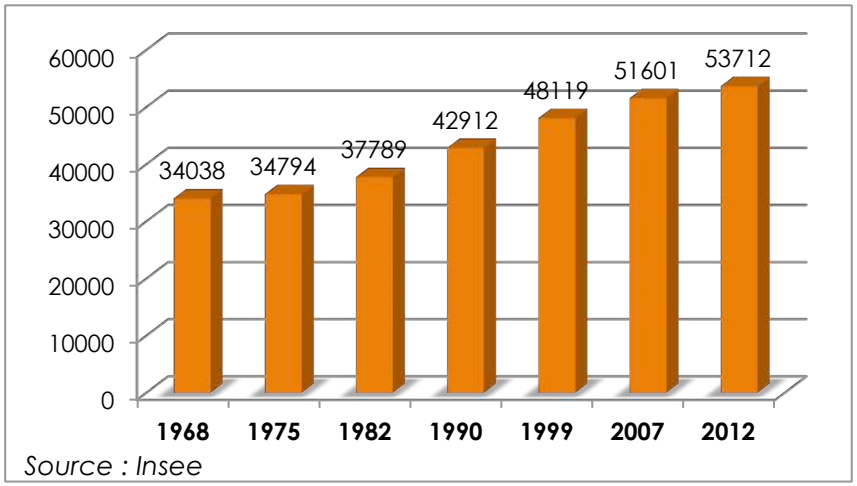

Source : Insee

Contrairement à la commune de Cerbère, l'ensemble de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris connaît une croissance de population exponentielle depuis 1968.

Tableau « Evolution de la densité d'habitants/km² de l'EPCI » :

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Densité moy (hab/km²)	116,4	119,0	129,2	146,7	164,5	176,4	183,6

Source : Insee

Par rapport à la Région, la Communauté de Communes suit un développement démographique similaire, c'est à dire en croissance depuis 1968.

Graphique « Evolution de la population de la Région » :

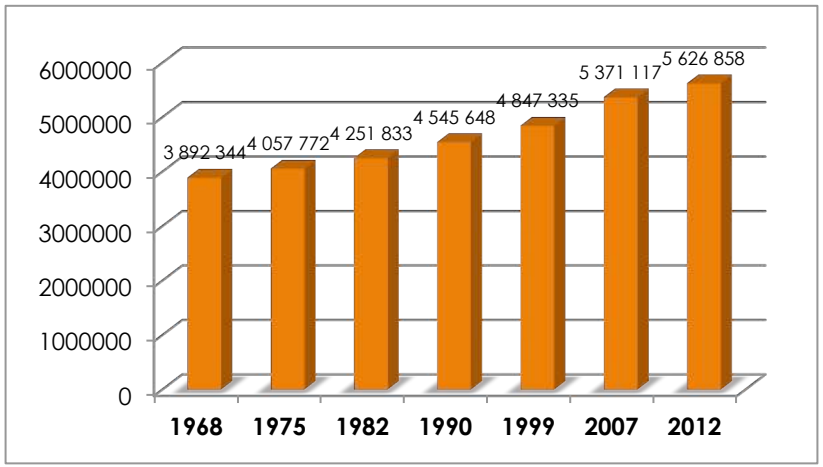

Source : Insee

Quant à elle, la commune de Cerbère suit un développement contraire à son EPCI d'appartenance. Au lieu de connaître une croissance démographique constante depuis 1968, elle a connu des hausses significatives, mais surtout des pertes de population impactant son territoire.

2.1.1.2. L'évolution démographique par classes d'âges

La population de Cerbère a une tendance plutôt vieillissante avec une part importante d'individus dans la tranche d'âge allant de 45 à 74 ans (47,3%). Ce phénomène de vieillissement risque de devenir pérenne et de se renforcer dans les années à venir car la commune connaît un faible taux de natalité (5,9‰, 2007-2012) face à un taux de mortalité plus élevé (10,1‰, 2007-2012), en plus d'un taux de départ de la commune de -2,3% de la population, sur la période 2007-2012.

Graphique « Evolution de la population de la commune par tranches d'âges» :

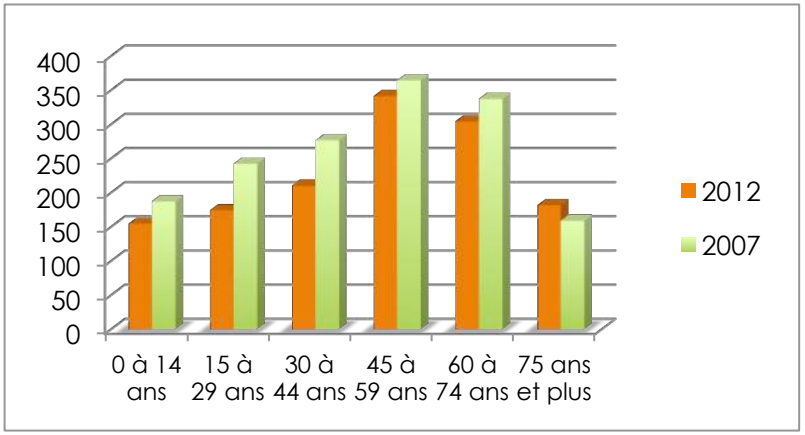

Source : Insee.

2.1.1.3. Une diminution de la taille des ménages

Les ménages présents sur la commune de Cerbère sont en diminution constante, en 2007 la commune comptait 687 ménages, alors qu'en 2012 elle n'en compte plus que 635. Cette diminution de 8% en 7 ans est en lien avec la baisse démographique enregistrée sur la commune.

D'autre part, la taille des ménages est également en diminution, cette tendance est nationale, et se retrouve ainsi dans les statistiques de la Communauté de Communes et de la Région.

Tableau « Evolution du nombre de personne en moyenne par ménage, commune de Cerbère» :

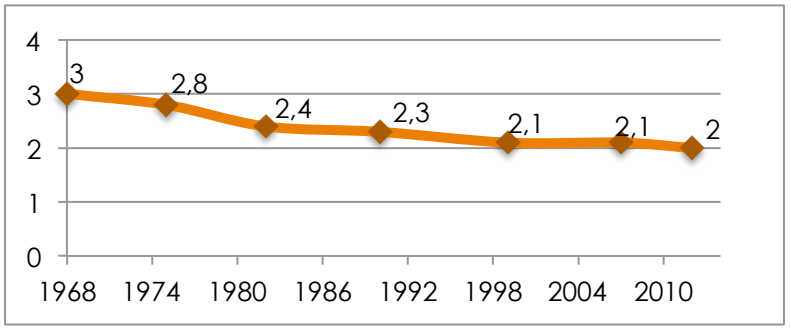

Source : Insee.

Cerbère se situe en dessous de la moyenne de son territoire en termes de composition de ménages, avec en 2012 une moyenne de 2 personnes dans un ménage. Car en parallèle, l'EPCI compte en 2012 une moyenne de 2,1 personnes par ménage, et la Région compte une moyenne de 2,2 personnes (Insee, 2012).

Cerbère est en situation de perte de population. Un léger regain en 2006 et en 2013 est observé, il conviendra de vérifier si cette tendance se poursuivra.

Cette tendance de perte de population est caractéristique de la commune, le contexte régional et intercommunal révèle une forte tendance à l'accueil de population.

Les difficultés démographiques s'expliquent par un ralentissement de l'activité économique, et part un éloignement des pôles d'emplois du département, ainsi que part une desserte routière qui n'est pas directe.

2.1.2. Analyse prospective à l'échelle du PLU

Pour se projeter dans le futur démographique de Cerbère, et notamment sur la temporalité estimée du futur PLU, il convient de réaliser des scénarios d'évolution basés sur différentes approches.

Ainsi, trois scénarios différents sont proposés pour projeter la situation démographique de la commune.

Scénario n°1 : « Au fil de l'eau », il reprend les données d'évolution démographique enregistrées sur la commune depuis 1999 jusqu'en 2013, et les applique à une échelle de 15 années (durée moyenne d'un PLU), soit une projection jusqu'en 2028 (à compter du dernier recensement disponible, c'est à dire 2013).

Scénario n°2 : Il prend en compte les derniers recensements de 2012 et 2013, soit seulement une année. Mais l'intérêt de cette projection, est qu'elle reprend des données de croissance démographique enregistrées par la commune en ces dates, qui illustrent peut-être un regain démographique durable. Il conviendra de l'appliquer à la même temporalité que précédemment, c'est à dire 15 ans (2013-2028).

Scénario n°3 : Il se base sur les projections de constructions de logements faites par le PLH de la Communauté de Communes Albères-Côte-Vermeille-Illibéris. Les projections du document ne couvrant que la période 2015-2020, le taux de croissance démographique projeté jusqu'en 2020 sera utilisé pour couvrir la période 2020-2028. De la même manière, pour parvenir à estimer la population en 2015, le taux de croissance entre 2012 et 2013 sera utilisé pour estimer l'année 2015. Pour comparer les résultats obtenus sur la même année de référence (2028), la période d'analyse sera moins longue que les précédentes, passant de 15 à 13, mais commencera en 2015 contrairement à 2013 précédemment.

Scénario n°1 :

Constat :

- Données de départ : 1999, 1488 habitants.
- Données d'arrivée : 2013, 1378 habitants.
- Période de : 14 ans.
- Perte de population en % sur la période : -7,39%
- Perte annuelle en % : -0,54%

Prospective :

- Période étudiée : 2013-2028, soit 15 ans.
- Pourcentage d'évolution annuel : -0,54%
- Résultat de la projection en 2028 : 1 270 habitants à Cerbère, soit une perte de 108 habitants (-7,8%) entre 2013 et 2028.

➢ **Scénario pessimiste s'appuyant sur les mauvais résultats démographiques enregistrés par la commune depuis 14 ans. Néanmoins, le scénario semble réaliste au vu de la temporalité choisie qui est représentative du phénomène communal. Mais cette prospective n'est pas représentative de l'amélioration perçue entre 2012 et 2013, et ne prend pas en compte les projections du PLH de la Communauté de Communes.**

Scénario n°2 :

Constat :

- Données de départ : 2012, 1370 habitants.
- Données d'arrivée : 2013, 1378 habitants.
- Période de : 1 an.
- Gain de population sur la période en % : +0,58%.

Prospective :

- Période étudiée : 2013-2028, soit 15 ans.
- Pourcentage annuel d'évolution : +0,58%.
- Résultat de la projection en 2028 : 1502 habitants estimés, soit un gain de 124 habitants (+9%) entre 2013 et 2028.

➢ **Scénario optimiste s'appuyant néanmoins sur une temporalité trop courte pour être représentative d'une réelle tendance. Cependant, ce regain de population a eu lieu et pourrait se poursuivre, ce pourquoi sa prise en compte paraît intéressante.**

Scénario n° 3 :

Données du PLH :

- Construction de 44 résidences privées entre 2015 et 2020 (soit en 5 ans).

Projections démographiques d'après le PLH :

- Cerbère compte en moyenne 2 personnes/ménage (2012, Insee), se basant sur cette donnée (44 logements * 2 pers/ménage), l'estimation s'élève à 88 personnes qui viendraient s'installer dans la commune entre 2015 et 2020.

Projections de population entre 2013 et 2015 :

- Utilisation du taux d'évolution dégagé sur la période 2012-2013, soit +0,58%. La population estimée en 2015 s'élève ainsi à 1393 habitants.

Projections de population entre 2015 et 2028 :

- Données de départ : 2015, 1393 habitants.
- Données intermédiaires : 2020, 1481 habitants (1 393 + 88 habitants du PLH).
- Pourcentage d'évolution entre 2015-2020 : +6,3%.
- Taux annuel d'évolution : +1,23%.
- Résultat de la projection pour 2028 : 1633 habitants à Cerbère, soit un gain de 240 habitants entre 2015 et 2028.

➢ **Par manque de données démographiques plus récentes, ce scénario a mené à faire des estimations sur la population plausible en 2015. A partir de 2015 le scénario tient compte des projections de constructions de logements du PLH, pour estimer la population. En effet, ces données paraissent fiables, car des nouveaux logements entrainent la venue d'habitants. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que certains nouveaux logements peuvent être habités par des cerbèriens déjà installés dans la commune. En outre, ce scénario est positif pour Cerbère, et laisse espérer un regain de population si les objectifs du PLH sont atteints.**

Ainsi, le scénario le plus optimiste pour Cerbère pour les 15 ans à venir est le n°3, basé sur les données du PLH. Celui-ci est ambitieux car il prend en compte le dernier taux d'évolution positif recensé entre 2012 et 2013.

L'ensemble de ces scénarios est probable, il est cependant difficile de se manifester plus en faveur d'un que d'un autre, l'évolution démographique étant dépendante de nombreux facteurs qui sont difficile à anticiper.

Néanmoins, la démarche communale, avec un PLH qui prévoit de nouvelles constructions échelonnées dans le temps, et une démarche d'urbanisme de projet avec la révision de son PLU, expose une dynamique qui ne peut être que favorable à Cerbère.

Le document d'urbanisme devra ainsi prendre en compte cette dimension démographique et faire en sorte de créer l'attractivité pour renforcer la tendance positive observée entre 2012 et 2013.

2.2. LE CONTEXTE URBAIN DE CERBERE

Le contexte urbain, analysé au niveau du territoire communal, doit permettre de mettre en avant les potentialités et les problématiques de la commune et de ses entités urbanisées.

- Ce contexte urbain est abordé à travers ;
- Une histoire communale marquée par le ferroviaire ;
- Une urbanisation constante ;
- Un parc de logements en progression.

2.2.1. Une histoire communale marquée par l'activité ferroviaire

Cerbère est une commune littorale de la côte rocheuse, et plus précisément de la côte Vermeille dans le département des Pyrénées-Orientales, qui se localise d'Argelès-sur-Mer (plage du Racou) à Cerbère, dernière commune française avant l'Espagne. La côte Vermeille présente des criques rocheuses et des vignes à flan de coteaux, qui donnent au territoire toute sa spécificité.

Comme dit précédemment, Cerbère est une ville frontalière, elle se situe à 4 kilomètres de la frontière espagnole, elle accueille ainsi la dernière station balnéaire française, sur son Anse de Terrimbo au Sud du Cap de Peyrefite.

En outre, sa position géographique frontalière a permis à Cerbère de développer une activité économique en lien avec sa géographie. En effet, cette proximité avec l'Espagne a favorisé le développement des activités de contrôle douanier avec le poste frontière, ainsi que le transport de marchandises entre les deux pays voisins, lié au phénomène de rupture de charge.

En 1878 la compagnie des chemins de fer du midi et la compagnie des chemins de fer de Tarragone à Barcelone, se rejoignent à la frontière, à Cerbère. Le problème est que l'écartement des voies de chemin de fer n'est pas le même entre les deux pays. Ainsi, la gare de Cerbère devient un nœud important de changement de train pour les passagers en direction de l'Espagne, et vice-versa. La même situation se répète concernant les marchandises, ces dernières doivent être transbordées d'un train à l'autre pour pouvoir continuer leur cheminement soit en France, soit en Espagne.

De cette particularité technique naîtra l'activité principale de la commune. Cerbère est d'ailleurs connu pour ses transbordements d'oranges, marchandise la plus importée à l'époque entre les deux pays. Cette tache difficile était réalisée par les « transbordeuses d'oranges », devenues célèbres par leur grève de 1906, qui a pour particularité d'être la première grève 100% féminine de la France. La Gare internationale de Cerbère-Port Bou naîtra de cette activité, qui est toujours en fonction aujourd'hui.

Cette histoire fortement liée au chemin de fer a marqué physiquement la commune de Cerbère, les nombreuses voies ferrées de triages forment une coupure morphologique importante sur le territoire communal.

Photo aérienne « Vue générale de Cerbère » :

Photos « Emprise ferroviaire » :

Cliché ArchiConcept 21/06/2016,

Cliché ArchiConcept 21/06/2016,

De plus, les activités principales de la commune qu'étaient le poste douanier et le transbordage, ont eu pour incidence de créer de l'attractivité et donc de la croissance démographique lors du pic d'activité. Aujourd'hui, les deux communes membres de la Gare Internationale de Cerbère-Port Bou se sont partagées les fonctions. La fonction de transbordement des containers est occupée par Port-Bou, tandis que la fonction de changement d'essieux et occupée par Cerbère.

L'histoire cerbèrienne et le développement communal sont fortement liés à l'activité ferroviaire qui s'est développée sur le territoire. La position transfrontalière de la commune a permis l'installation d'activités spécialisées qui ont fait, et qui font la particularité de cette commune littorale de la côte rocheuse.

2.2.2. Une urbanisation constante

2.2.2.1. Le village : une croissance contrainte

Le hameau de Cerbère est mentionné pour la première fois sous l'ère carolingienne, au IXème siècle. Jusqu'en 1789 la commune est peu fréquentée, mais avec la Révolution, la féodalité est abrogée ce qui permet aux familles de Banyuls d'étendre leurs vignobles jusqu'aux territoires cerbèriens.

La commune va peu à peu croître, et connaitre une croissance significative avec l'arrivée de nouveaux habitants suite à l'installation du poste douanier en 1841, mais aussi grâce à la construction de la ligne ferroviaire en 1846. En effet, le personnel douanier était tenu de résider sur la commune même.

Depuis 1945, date des premières photos aériennes disponibles sur la commune, Cerbère connaît une évolution constante de son emprise bâtie.

Dès 1945 le bourg est déjà bien urbanisé, et semble arriver à son extension maximum. Le bâti y est resserré et dense, présentant des habitations collectives de plusieurs étages, mais aussi de petits collectifs et des maisons individuelles.

De ce fait, rapidement la tache urbaine commence à empiéter sur de nouvelles terres, surtout situées en amont de la voie ferrée. Cette zone est en effet une des rares possibilités foncières d'urbanisation pour la commune (en rouge ci-après), tout en offrant une vue sur la mer Méditerranée.

Cf. cartographie « Tâche urbaine de 1950 à 2016 », page 25.

2.2.2.2. L'extension du village

Le bourg étant arrivé au maximum de son urbanisation, la commune a étendu son développement vers une zone située au Nord-Est.

Cependant, l'emprise ferrée qui se situe en frange de cette zone, crée une coupure morphologique importante entre cette nouvelle surface urbanisable et le bourg historique.

Photo aérienne « Vue générale de Cerbère en 1945 » :

La surface urbanisée en 1945 reste assez faible, pourtant la commune accueille à cette époque 2 044 habitants (1946, cassini.ehess), ce qui traduit une certaine densité du bâti. Les premières constructions visibles sur le secteur sont en effet des immeubles collectifs.

Néanmoins, l'extension de l'urbanisation a été continue sur la zone. Le dénivelé impose une urbanisation au fil des courbes de niveau. Petit à petit la zone s'est urbanisée, de maisons individuelles, ainsi que de collectifs pour les secteurs les moins élevés.

Photo aérienne « Vue générale du village de Cerbère en 1978 » :

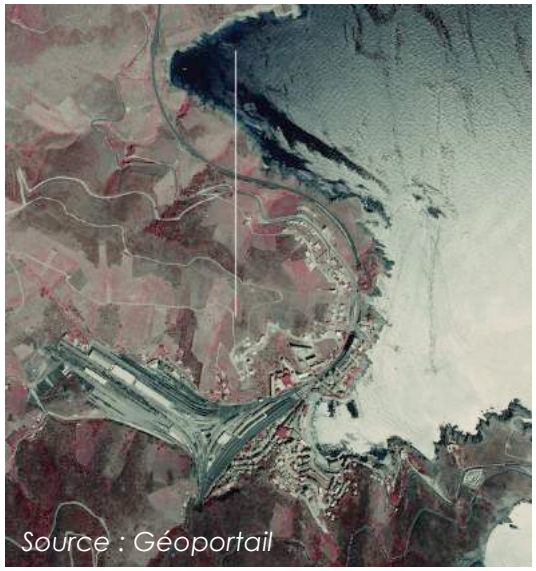

La commune a poursuivi son urbanisation au fil des années, malgré la chute démographique enregistrée. Ainsi, le secteur précédemment cité a continué d'être bâti.

Photo aérienne « Vue générale de Cerbère en 2015 » :

2.2.2.3. Le Cap de Peyrefite

Eloigné d'environ 2 kilomètres du village, le Cap de Peyrefite est un lieu en partie urbanisé de la commune de Cerbère. L'urbanisation du lieu est bien plus tardive que celle du village. Le lieu offre des possibilités foncières avantageuses par rapport au reste du village, où la topographie est accentuée.

Mais le Cap de Peyrefite est aussi un espace naturel sensible en raison de sa situation proche du rivage, et en sa qualité de Cap. Son urbanisation commence dès 1971-72 avec la construction du centre de rééducation fonctionnelle Bouffard Vercelli.

Photo aérienne «Vue du Cap de Peyrefite en 1972 » :

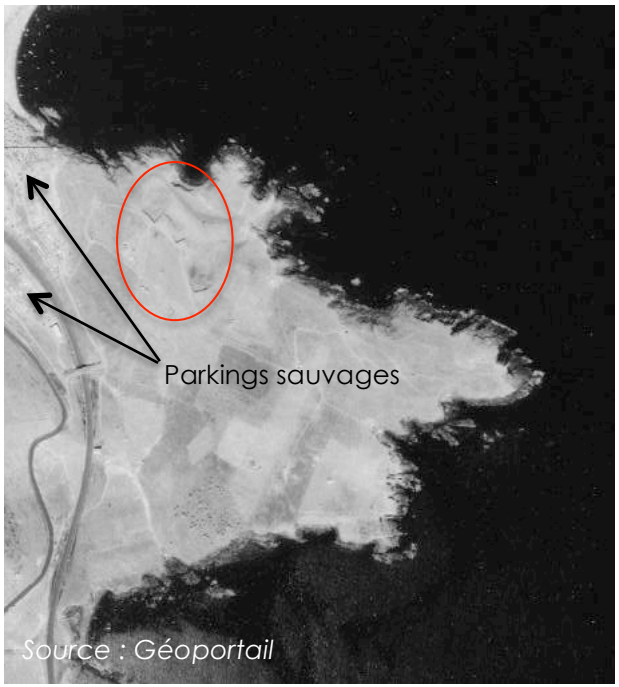

Sur la même période le Cap de Peyrefite est déjà très prisé pour sa plage et les activités qui y sont liées, le lieu sert alors de parking sauvage aux nombreuses automobiles.

En 1977 le centre de rééducation est achevé, son emprise bâtie est importante et a un fort impact visuel sur le Cap de Peyrefite depuis les terres comme depuis la Mer. En outre, aucune autre construction n'est encore visible à cette date sur le Cap, mais l'occupation des automobiles, voire de certaines structures de camping, sont visibles autour de la plage.

Photo aérienne « Vue générale du Cap de Peyrefite en 1977 » :

Il faut attendre 1982 pour voir apparaître de nouveaux aménagements sur le Cap de Peyrefite, le stade municipal est alors construit sur le seul espace communal qui en permet la réalisation. En parallèle l'attractivité de la plage génère toujours une occupation des lieux.

En 1985 le camping municipal a pris place en front de mer, et constitue ainsi un aménagement de plus sur le Cap de Peyrefite.

Photo aérienne « Vue générale du Cap de Peyrefite en 1982 et 1985 » :

En 1994, les photos aériennes témoignent de l'urbanisation maximum que connaît aujourd'hui le cap de Peyrefite. Le village de vacances « Les Aloès » est venu compléter l'offre touristique déjà présente sur la zone, ainsi que la résidence « El Repairo » à proximité de la plage de Peyrefite. La surface urbanisée du cap de Peyrefite reste relativement faible par rapport à sa superficie, mais il apparaît comme un lieu artificialisé par les infrastructures et constructions présentes.

La Loi Littoral du 4 janvier 1986 viendra bouleverser les projets communaux en limitant l'urbanisation dans la frange littorale.

Photo «Vue de El Repairo depuis la plage de Peyrefite, aujourd'hui » :

Cliché : ArchiConcept, 21/06/16.

Photo aérienne « Vue générale du Cap de Peyrefite en 1994 » :

Source : Géoportail.

Photo «Vue du Cap de Peyrefite aujourd'hui » :

Cliché : ArchiConcept, 21/06/16.

L'urbanisation de Cerbère est en croissance depuis l'arrivée du chemin de fer dans la commune en 1846. Le centre bourg a été rapidement saturé en raison de sa position enclavée entre la mer et la gare. L'urbanisation s'est alors développée au Nord-Ouest de la commune, sur les hauteurs, où la topographie en fort dénivelé impose des constructions qui suivent les courbes de niveau. Au vu des nombreuses contraintes topographiques, la commune a rapidement désiré urbaniser le Cap de Peyrefite, qui présente la seule topographie plane de la commune.

TACHE URBAINE DE 1950 À 2016

Dossier	Echelle	Format
21581	-	-
Source(s)/Elaboration		Fond(s) de plan
ARCHI CONCEPT		Cadastre

Légende :

Morphologie urbaine

- Espaces urbains

Evolution de la tâche urbaine

- Tâche urbaine en 1950
- Tâche urbaine en 1968
- Tâche urbaine en 1990
- Tâche urbaine en 1999
- Tâche urbaine en 2016

Deplacements et infrastructures

- D 914, axe routier véhiculant des flux de transit
- Axe routier véhiculant des flux de desserte locale
- Voie ferrée

2.2.3. Un parc de logements en progression

L'analyse du parc de logements implanté sur le territoire communal, et sa comparaison au parc de logements à des échelles territoriales plus importantes, doit permettre de déterminer les besoins existants afin de répondre le mieux possible aux attentes dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune.

La commune de Cerbère connaît une évolution constante de son parc de logements depuis 1975. En effet, les constructions de nouveaux logements n'ont cessé d'augmenter depuis cette date, même lorsque la commune perdait des habitants.

Graphique « Evolution de nombre de logements, à Cerbère » :

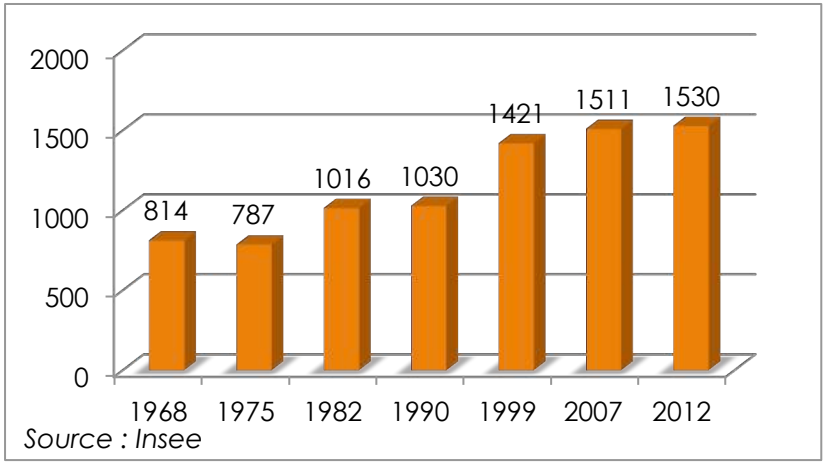

Source : Insee

La commune a connu deux pics importants de construction sur son territoire, le premier entre 1975 et 1982 avec une augmentation de +30% en 7 ans ; le second entre 1990 et 1999 avec une hausse de +38% en 10 ans. Sur la dernière tranche 2007-2012 les nouvelles constructions ont ralenti et se stabilisent à +1,2%.

Néanmoins, si le nombre de logements augmente depuis des décennies, ce constat n'est pas un signe de regain démographique pour autant. Comme étudié précédemment, Cerbère est en situation de perte de population depuis la fin des années 1960, parallèlement le nombre de construction ne cesse d'augmenter. Ce phénomène s'explique par une hausse exponentielle des résidences secondaires depuis 1968.

Graphique « Evolution de la part des logements par catégories, à Cerbère » :

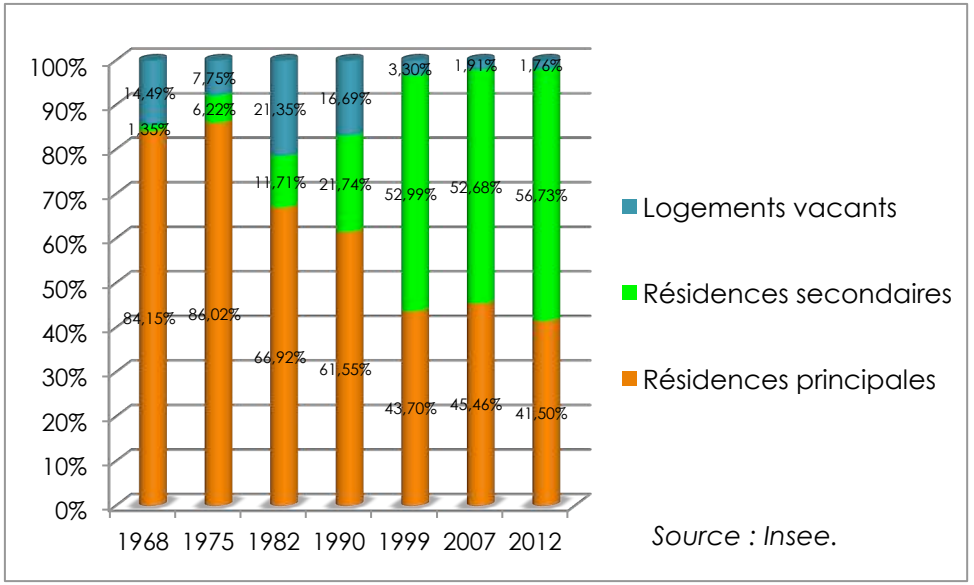

Source : Insee.

Par ailleurs, les logements vacants ont diminué en même temps que les résidences secondaires augmentaient, ce qui suggère une occupation de ces logements vacants par des personnes ayant acheté une résidence secondaire sur le territoire.

2.2.3.1. Comparaison avec l'EPCI

De manière à donner une vision d'ensemble au contexte dans lequel la commune de Cerbère s'intègre, il convient d'étudier les évolutions du parc de logements de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

Tout d'abord, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris a, tout comme Cerbère, connu une évolution importante de son parc de logements.

Graphique « Evolution du nombre de logements, dans la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris » :

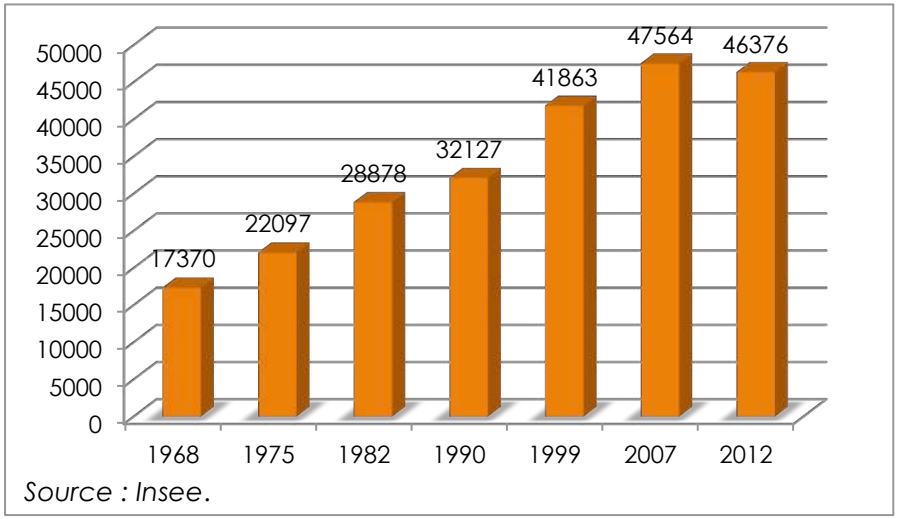

Source : Insee.

La période 1975-1982, à l'image de Cerbère, est une période de forte croissance avec +30,7% de logement, tout comme la période 1990-1999 qui présente une hausse de 30,3%. Seule la période 2007-2012 enregistre une diminution de -2,49%.

L'EPCI accueille une part importante de résidences secondaires. Cerbère n'est donc pas la seule à compter une proportion importante de résidences de vacances ce qui peut s'expliquer par le caractère littoral du territoire de la communauté de communes. Les aménités environnementales et paysagères que sont le littoral, la plage ou encore les massifs, sont autant d'atouts jouant en faveur de la villégiature.

Graphique « Evolution de la part des logements par catégories, dans la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille » :

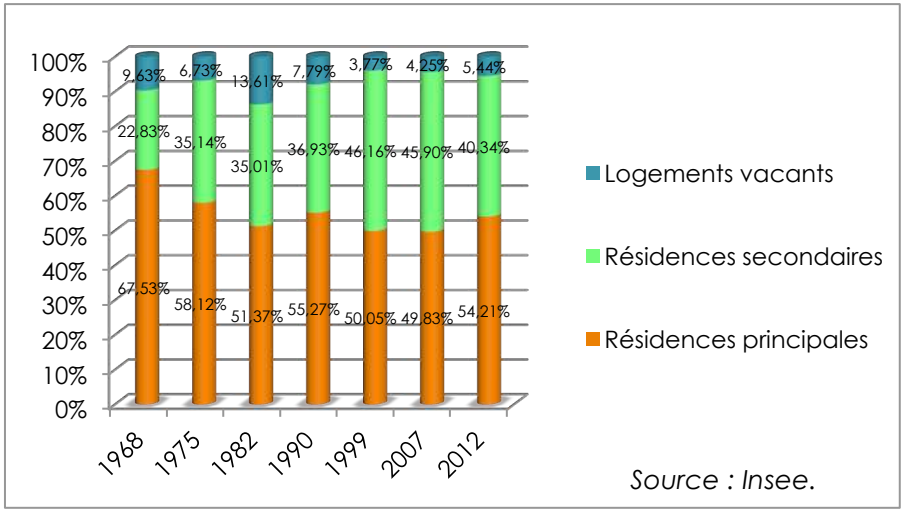

Source : Insee.

Malgré une période de creux entre 1968 et 1990 où Cerbère comptait un taux de logements vacants importants, aujourd'hui et ce depuis plusieurs décennies, la commune a comblé ce manque et se place en meilleure posture que l'EPCI dans ce domaine. Néanmoins, cette donnée est à traiter avec attention car les biens en vente sont considérés comme vacants dans les études statistiques. Le territoire de l'EPCI étant plus important que celui de la commune de Cerbère, il est normal d'y trouver plus de biens dits vacants.

Qu'il s'agisse de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris ou de la commune de Cerbère, elles enregistrent une hausse de leur parc bâti et se situent dans la même dynamique.

2.2.3.2. Des résidences principales occupées par une population pérenne

Cerbère est composée à 53,4% (Insee 2012) de ménages installés depuis plus de 10 ans dans leur résidence principale. Cela permet d'exposer que malgré une majorité de résidences secondaires, la commune est composée d'une population installée depuis longtemps.

Néanmoins, la commune compte une part de logements locatifs importante avec 48,4% (dont HLM, Insee 2012) qui est presque aussi importante que la part des propriétaires. Les locataires étaient d'ailleurs majoritaires en 2007, un changement s'est opéré en 2012 en faveur des propriétaires.

Cerbère possède également des logements sociaux à hauteur de 11,43% de son parc de logements total, ce qui est loin d'être négligeable pour une commune de seulement 1 378 habitants. En effet, la commune privilégie l'accueil dans ses logements sociaux de familles comprenant des enfants.

Graphique « Résidences principales à Cerbère selon le statut d'occupation » :

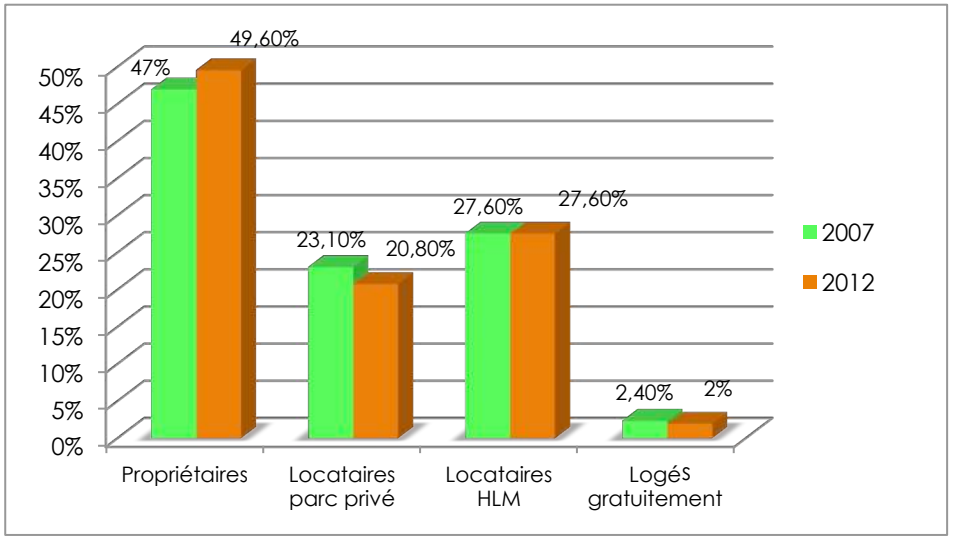

Source : Insee.

De plus, le bâti des résidences principales est relativement ancien. En effet, une grande majorité des résidences principales ont été construites avant 1946.

Graphique « Résidences principales en 2012 selon la période d'achèvement » :

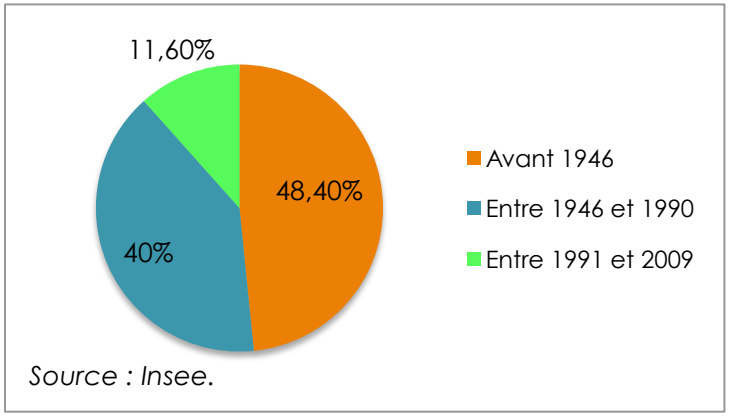

Source : Insee.

Comme remarqué dans la partie consacrée au contexte urbain de la ville de Cerbère, la majorité des bâtiments présents dans le bourg du village étaient déjà construits en 1945. Ce qui explique en partie les 48,4% de résidences construites avant 1946, la population était déjà importante à cette date avec 2 044 habitants (cassini.ehess, 1946), d'ou le développement du bourg du village.

2.2.3.3. Constructions nouvelles : un rythme dans la norme du PLH

Le rythme des constructions nouvelles enregistrées sur Cerbère n'est pas régulier d'une année à l'autre. En effet, entre 2010 et 2014 la commune a comptabilisé 77 nouvelles constructions, avec une hausse significative en 2014 avec 43 nouveaux logements créés.

Tableau « Répartition part type de logement construit selon l'année de référence » :

	Individuels purs	Individuels groupés	Logements collectifs	Logements en résidences	Total
2014	1	1	41	0	43
2013	3	0	2	0	5
2012	7	2	8	0	17
2011	1	2	0	0	3
2010	2	2	5	0	9

Source : Sitadel2.

Sur la période 2010-2014, la répartition du nombre de nouveaux logements construits, expose une part majoritaire de construction de logements collectifs. Cependant, les logements en résidence sont sous représentés avec aucune construction dans le domaine. Le logement individuel atteint en totalité 27% (individuel pur et individuel groupé), se plaçant ainsi en seconde position dans le rythme des constructions, loin derrière les logements collectifs.

Graphique « Répartition des constructions par type de logements sur la période 2010-2014 » :

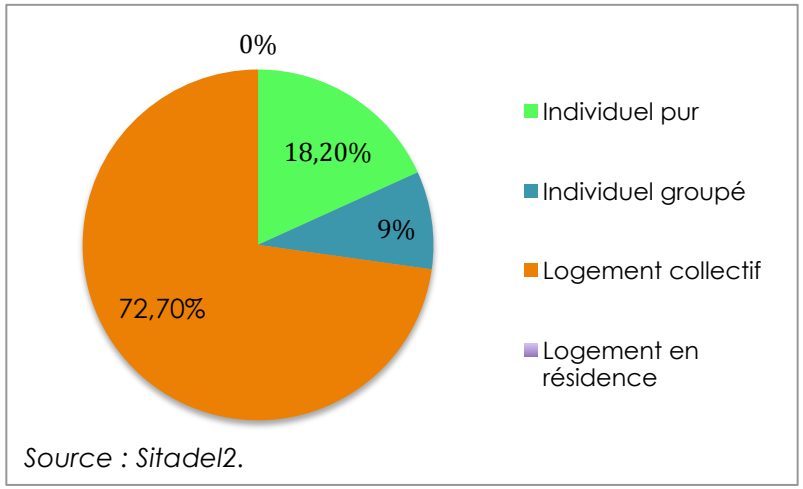

Source : Sitadel2.

Sur ce constat, le Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, prévoit pour la période 2015-2017 la construction de 36 logements privés en résidence « pour personnes âgées », qui devra ainsi combler le manque de logement de ce type. De plus, entre 2018 et 2020 le document prévoit également la construction de 8 logements privés pavillonnaires en accession et/ou location, venant étoffer la part peu importante du logement individuel. Enfin, concernant la période 2015-2020, il est prévu par le PLH la construction de 44 résidences principales en accession classique ou en location classique.

Selon les données fournies par la commune entre 2015 et 2016 la ville a enregistré plusieurs dépôts de permis de construire menant à environ 20 logements supplémentaires. Si ce rythme de construction est maintenu, Cerbère peut espérer respecter le nombre de constructions prévu par le PLH de la communauté de communes.

Cependant, la commune semble très en retard concernant les résidences pour « personnes âgées », qui devraient être réalisées d'ici à 2017.

Cerbère est composée d'une part très importante de résidences secondaires, ainsi elle se positionne comme une destination de tourisme et de villégiature. Cette tendance est propre aux communes littorales ou proches du littoral, qui par leur positionnement géographique avantageux sur la côte Vermeille sont attractives pour l'héliotropisme. La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris abrite également une forte proportion de résidences secondaires, ce qui inscrit le territoire d'appartenance de Cerbère dans cette tendance de villégiature.

2.3. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS : ENTRE INTERFACE ET ENCLAVEMENT

2.3.1. Les transports internationaux et interurbains

2.3.1.1. L'importance du fret ferroviaire

Cerbère fait partie du Syndicat Mixte Plateforme Pyrénées Méditerranée (MP2), qui regroupe six sites constituant la Plateforme multimodale. Les six sites sont reconnu d'intérêt européen, et regroupent les quatre modes de transports que sont :

- L'aérien ;
- Le ferroviaire ;
- Le maritime ;
- Le routier.

Ces modes de transports sont ainsi distribués parmi les six sites que compte la Plateforme, à savoir :

- L'aéroport de Perpignan ;
- Le Grand Saint Charles ;
- Le Terminal portuaire de Port-Vendres ;
- L'espace Entreprises Méditerranée (EEM) de Rivesaltes ;
- Le Distriport du Boulou ;
- Le Terminal ferroviaire international de Cerbère.

L'objectif soutenu par le Syndicat Mixte MP2 est de renforcer le report modal tout en garantissant sur le territoire une logistique performante.

Cerbère vient s'inscrire dans les ambitions du Syndicat MP2 grâce à sa gare Internationale qui constitue le terminal ferroviaire. Le site de Cerbère est notifié comme « incontournable » par le Syndicat Mixte MP2 pour le transport de marchandises pondéreuses entre l'Espagne et la France.

Le terminal ferroviaire en quelques chiffres :

- 2,5 millions de tonnes de marchandises/an ;
- 15 000 trains qui transitent par le terminal ferroviaire/an ;
- 19 km de voies ferrées ;
- 20 voies aux deux écartements (IUC et ibérique).

Carte « Les six sites de la Plateforme multimodale » :

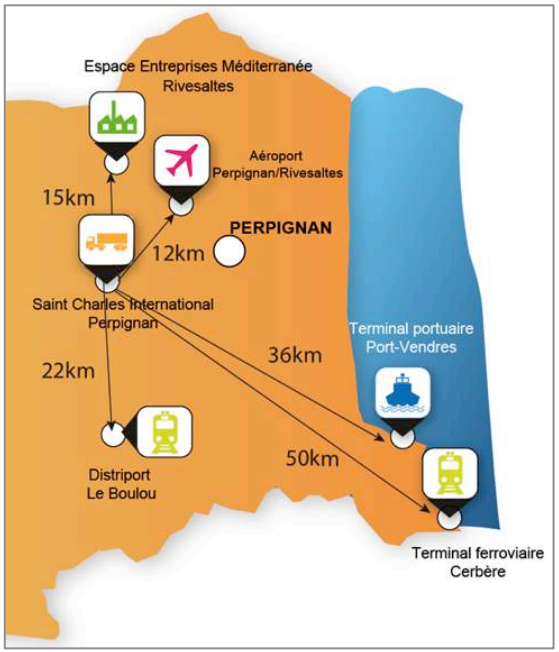

2.3.1.2. Le transport de voyageurs : une ligne essentielle

La ligne internationale passant par Cerbère à un rôle prépondérant qui permet une liaison transfrontalière entre la France et l'Espagne.

D'un point de vue interurbain, la ligne Cerbère-Perpignan-Narbonne permet de relier entre elles les différentes communes littorales, et permet surtout une connexion avec Perpignan, ville centre du territoire. La ligne permet également l'ouverture vers les départements voisins de l'Aude et du Vaucluse (terminus à Avignon) depuis Cerbère. Le transport de voyageurs sur cet axe est assuré par les Train Express Régionaux (TER) et les Intercités.

Le SCOT Sud Littoral encourage au renforcement de la ligne internationale entre Cerbère et Perpignan :

- *« Valoriser et optimiser le potentiel ferroviaire local ».*
- *« Le rôle structurant de la ligne internationale Perpignan-Cerbère doit être renforcé ».*

2.3.1.3. Une unique offre en transport collectif routier

Part son accessibilité géographique typiquement littorale, la commune de Cerbère est desservie par un service de transport routier de personnes limité. Seul le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales par la ligne n°400 Perpignan-Cerbère dessert le territoire communal. Cette ligne marque trois arrêts dans la ville, un situé en face de la Mairie, un a proximité de la future maison de santé en entrée de ville Nord, et un situé au Cap de Peyrefite.

Photos « Arrêts de bus du Conseil Général à Cerbère » :

Clichés : ArchiConcept, 21/06/16.

2.3.1.4. Les flux routiers vers Cerbère

La seule route qui permet d'accéder à la ville depuis le reste du département est la D 914 reliant Perpignan à Cerbère. Entre Banyuls-sur-Mer et Cerbère les comptages routiers révèlent une fréquentation de l'ordre de 1000 à 5000 véhicules/jour (Source, Conseil Départemental).

Lors de la période estivale le trafic demeure dans cette tranche, tandis que pour le tronçon d'Argelès-sur-Mer à Banyuls-sur-Mer ce dernier passe à la tranche au dessus, c'est à dire entre 5 000 et 10 000 véhicules /jour.

Malgré ce constat, le poste de comptage du Conseil Départemental installé entre Cerbère et la frontière espagnole enregistre une hausse du trafic routier entre Mai et Septembre. Cette tendance correspond à la recrudescence de touristes venant visiter la région en période estivale, et empruntant la D 914 pour passer la frontière vers l'Espagne depuis Cerbère.

Graphique « Moyenne de véhicules/jour en 2015 entre Cerbère et la frontière espagnole pour chaque mois » :

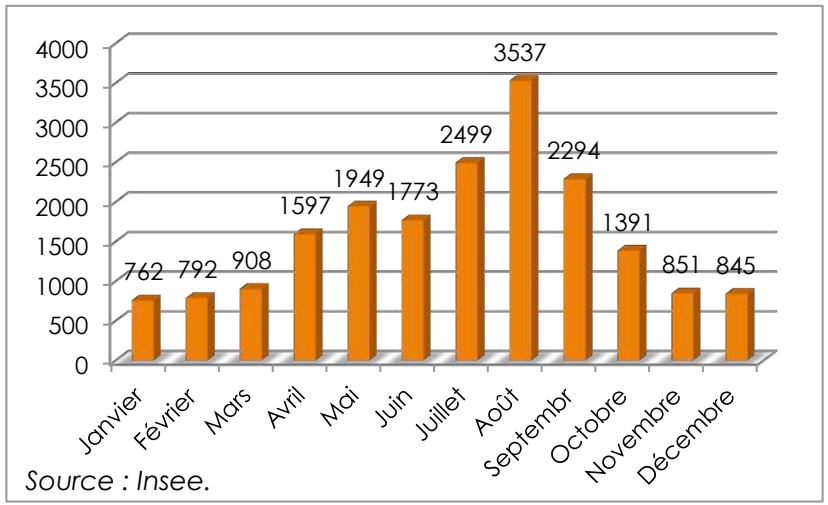

2.3.1.5. Les déplacements internes peu fonctionnels

2.3.1.2.1. Un usage prononcé de la voiture individuelle

Les cerbèriens ont pour habitude de se déplacer majoritairement en véhicule individuel à moteur pour aller travailler. Cette tendance importante s'explique par une part de 33,1% de la population travaillant ailleurs qu'à Cerbère.

La part d'utilisation des transports en commun reste faible étant donné un service peut diversifié, se contentant des autocars du CD 66 et

des TER. Cette offre peu attractive encourage à l'utilisation de la voiture individuelle.

Diagramme « Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail, 2012 » :

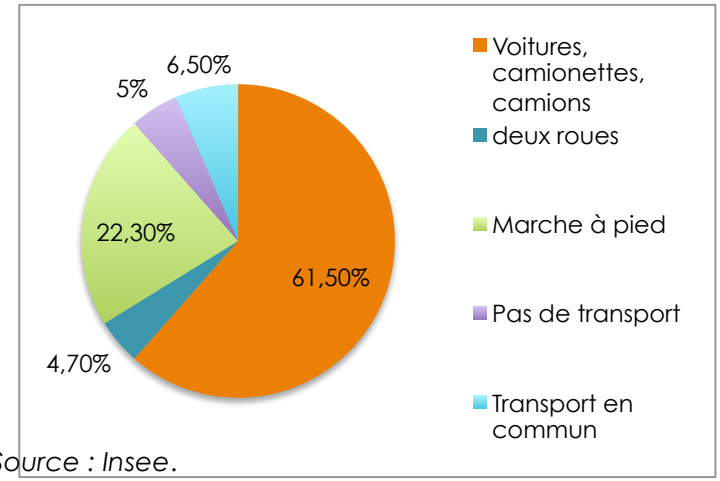

Source : Insee.

Néanmoins, la marche à pied est le deuxième moyen de transport utilisé sur le territoire communal. Ce pourcentage élevé s'explique par les 66,9% (Insee, 2012) d'habitants travaillant à Cerbère, qui peuvent pour la plupart se rendre à pied sur leur lieu de travail.

La place de la voiture est d'autant plus importante que 74% (Insee, 2012) des ménages cerbèriens possèdent au moins un véhicule. Cette part importante de véhicules, pose le problème du stationnement sur le territoire communal. En effet, seulement 27% des ménages véhiculés disposent d'un emplacement réservé au stationnement. Ainsi, la question du stationnement est un réel problème pour Cerbère, et l'offre doit être améliorée.

2.3.1.2.2. Une offre de transport urbain à renforcer

La commune a mis en place une navette qui circule sur le territoire communal du Lundi au Samedi uniquement le matin. La navette effectue trois trajets, qui proposent différents arrêts :

- Départ de la Mairie pour les H.L.M méditerranée - Résidence bellevue - Rue des porteurs
- Départ de la Mairie pour secteur la Soulane- rue Bel horizon - rue des Oliviers
- Départ les Aloès -El Repairo – Peyrefitte

Cette unique offre urbaine de transport en commun est limitée par ses horaires peu étendus, uniquement en matinée. Cependant, le trajet reliant le village au Cap de Peyrefite est une bonne initiative qui permet de ramener en ville les touristes présents au village de vacances et au camping municipal.

D'autre part, la navette est utilisée par les personnes âgées désireuses de se rendre en Centre-ville pour faire leurs courses, notamment les jours de marchés.

Photo « Navette communale » :

2.3.1.6 Les entrées de ville

Comme exposé précédemment la ville est accessible par une unique desserte routière, la D 914. Les entrées de ville sont donc positionnées sur cet axe routier fréquenté.

Cf Plan « Entrées de ville », page suivante.

Les deux entrées de village sont peu matérialisées, seul le panneau d'entrée de ville portant l'inscription « Cerbère » informe l'usager de son entrée à Cerbère. Aucun aménagement spécifique n'a été prévu pour mieux marquer la rupture entre espace de transition et entrée dans le tissu bâti de la commune.

Concernant le site de Peyrefite, ce dernier n'est pas annoncé, aucun panneau de signalisation n'indique sa présence. Seuls y sont indiqués certains équipements présents : centre de rééducation, village de vacances et camping municipal. En outre, les deux voies d'accès pourraient être valorisées et marquées visuellement par des aménagements paysagers, ce qui n'est pas le cas actuellement.

2.3.1.7. Le stationnement : des espaces restreints

Le stationnement est un élément crucial pour cette commune littorale au relief marqué contraignant les possibilités. Les espaces réservés au stationnement sont importants pour la qualité de vie des riverains et doivent être au maximum conservés, seulement 27% des ménages véhiculés possèdent un emplacement réservé pour leur stationnement.

La commune compte environ 300 places de stationnement reparties dans toute la commune. Cependant, les parkings disposant de la capacité la plus importante se situent en bord de Mer, non loin du centre du village.

Le parking en front de Mer situé entre la plage et l'Avenue du Général De Gaulle est de loin celui comportant le plus de places de stationnement, avec environs 57 places. Mais il représente aussi une réelle coupure entre le cœur du village et son littoral. Cet espace pourrait être valorisé et constituer un véritable espace public tourné vers la Mer. La libération de ce front de Mer offrirait un aménagement urbain qualitatif, qui mettrait en valeur le cœur du village, tout en créant le lien avec la Place de la République. Ce parking est payant, il est ainsi destiné à une population touristique, plutôt que résidente.

Les autres lieux de stationnement notifiés sur le plan page suivante offrent une capacité d'accueil essentielle pour Cerbère. Le parking au dessus du gymnase offre 25 places de parking libres d'accès et gratuites, le parking le long du port de plaisance compte 16 places de stationnement, le parking souterrain vient étayer cette offre de stationnement gratuit de centre ville.

Cf. Plan et Photos « Principaux sites de stationnement en centre ville », page 34.

En terme d'accessibilité Cerbère a un caractère d'interface frontalière. Sa situation géographique fait que la route Départementale 914 entre Banyuls-sur-Mer et Cerbère est très sinueuse et empêche ainsi une desserte rapide et fluide vers la commune.

Cependant, la ville jouit de sa Gare internationale et de l'activité de changement d'essieux qui y est liée. Cette activité est primordiale pour le fret de marchandises, ce qui permet d'inscrire Cerbère dans la Plateforme Multimodale du Syndicat Mixte. Ainsi, le transport ferroviaire occupe une place majeure, que ce soit pour le transport de marchandises ou pour celui des passagers.

En interne la commune possède un service très limité de transport en commun qui ne constitue qu'une offre limitée mais utile, qu'il conviendra de renforcer.

Les déplacements touristiques sont cependant une source de passage sur le territoire communal qu'il conviendrait de capter à des fins d'attractivité et de croissance.

La problématique du stationnement est centrale pour la commune, au vu de sa topographie les places sont rares et difficiles à concevoir. Les espaces les plus proches du niveau de la Mer sont donc utilisés, à l'image du parking du front de Mer qui pourtant porte atteinte à l'urbanité communale.

ENTRÉES DE VILLE

Dossier	Echelle	Format
21581	-	-
Source(s)/Elaboration	**Fond(s) de plan**	
ARCHI CONCEPT	IGN	

Légende

- Tache urbaine
- Entrées de ville
- Voie de desserte principale

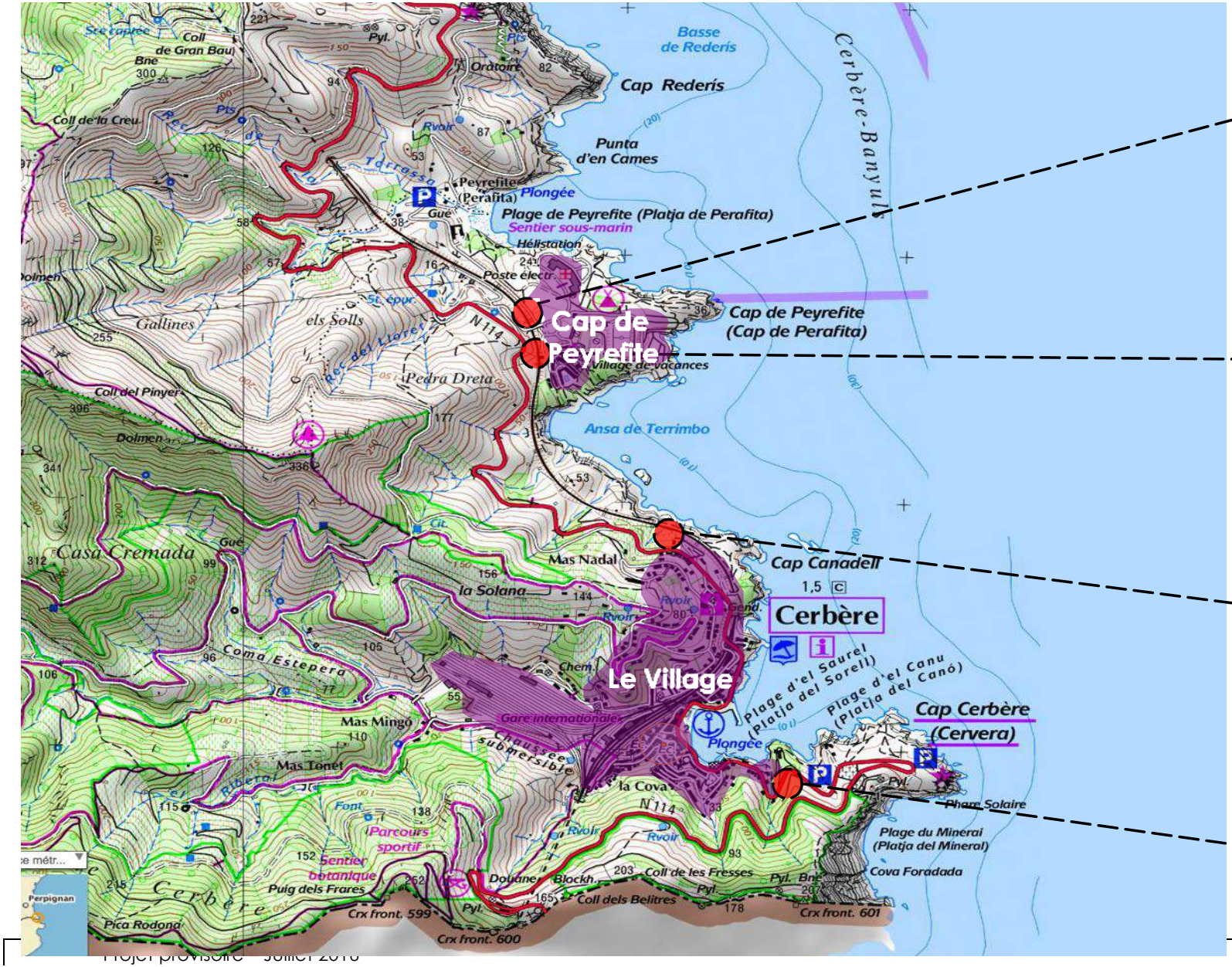

PRINCIPAUX SITES DE STATIONNEMENT EN CENTRE VILLE

Dossier	Echelle	Format
21581	-	-

Source(s)/Elaboration	Fond(s) de plan
ARCHI CONCEPT	Photo ArchiConcept

Légende

Lieux de stationnement.

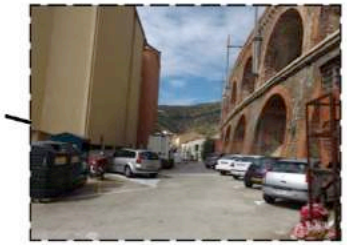

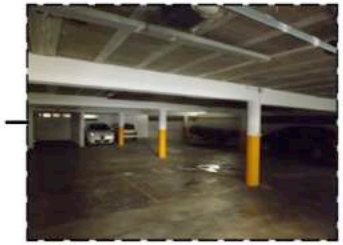

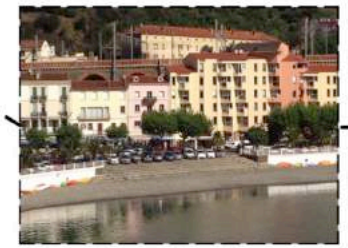

2.4. EQUIPEMENTS, SERVICES, ASSOCIATIONS : UN RAYONNEMENT COMMUNAL

Cerbère compte sur son territoire des services et équipements nécessaires au fonctionnement communal et à la vie des habitants. Les équipements et les services présents sont de plusieurs sortes :

- Les équipements communaux ;
- Les équipements de santé ;
- Des commerces et services de proximité ;
- Une offre hôteliére diversifiée ;
- Un secteur associatif bien représenté.

Cf. Carte « Cartographies des activités et équipements à Cerbère, et zoom Centre-Ville », page 39 et 40.

2.4.1. Les équipements communaux

La commune possède sur son territoire un certain nombre d'installations sportives, dont :

- Un stade, installé à Peyrefite ;
- Des terrains de tennis, également à Peyrefite ;
- Un gymnase, en centre ville ;
- Un city parc, également en centre ville ;
- Un parc de jeux pour enfants en front de Mer.

Concernant les équipements scolaires, elle est dotée d'une école maternelle Jean Fortune et d'une école élémentaire Jean Jaurès, un restaurant scolaire est également présent à proximité des écoles. Néanmoins, Cerbère n'est pas dotée de collège, la commune est rattachée à celui de Port-Vendres (Côte Vermeille), situé à environ 30 minutes de voiture.

2.4.2. Les équipements de santé

Cerbère est connue pour la présence sur son territoire du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles Bouffard-Vercelli, situé sur le cap de Peyrefite. Il est à l'origine de nombreux emplois dans le domaine de la santé sur la commune.

Concernant l'offre de santé à destination des habitants, Cerbère compte deux médecins généralistes. La commune a pour projet avec la communauté de communes, la construction d'une maison de santé dans l'ancienne cave coopérative, celle-ci comprendrait sur 280m² :

- Deux médecins ;
- Une pharmacie ;
- Un kinésithérapeute ;
- Un cabinet d'infirmière.

Une navette effectuera la desserte vers l'établissement pendant les heures d'ouverture. De plus l'arrêt du Conseil Départemental à proximité constituera une desserte supplémentaire.

Photo « Ancienne cave coopérative destinée à devenir maison de santé » :

Cliché : ArchiConcept le 21/06/16.

2.4.3. Des commerces et services de proximité

Cerbère est dotée d'un certain nombre de commerces et de services de proximité qui permettent aux habitants de répondre à leurs besoins de première nécessité :

- Un supermarché Casino ;
- Un bureau de la Poste ;
- L'épicerie de la Gare ;
- Une boulangerie
- Une maison de la Presse/Tabac ;
- Une boutique de souvenirs et d'articles de plage ;
- Une agence de la Banque Populaire ;
- Un magasin de prêt à porter ;
- Un salon de coiffure ;
- Un maçon ;
- Un électricien ;
- Un plombier ;
- Un garage automobile et une station service ;

2.4.4. Une offre hôtelière diversifiée

En terme d'hôtellerie et restauration, la commune compte sur son territoire un certain nombre d'établissements qui permettent de satisfaire la demande touristique. Ainsi, la commune compte neuf établissements de restauration, l'offre en hôtellerie se compose de cinq hôtels (dont un géré par la commune), du camping municipal et de la résidence de tourisme les Aloès.

2.4.5. Un secteur associatif bien représenté

La commune compte sur son territoire 29 associations dites « loi 1901 ». Elles sont très diversifiées et portent sur différents grands thèmes :

- Associations sportives ;
- Associations liées à l'évènement et à l'organisation d'activités multiples et variées ;
- Association en faveur de l'enseignement ou de la protection civile.

La commune présente des services suffisant pour sa population locale. Ces derniers permettent de vivre sur le territoire mais restent tout de même simples et peu nombreux. En contre partie l'offre en hôtellerie et restauration est marquée par le tourisme, et est relativement bien représentée. Le cap de Peyrefite est une zone d'activités touristiques importante pour la commune, car elle accueille le camping municipal et la résidence de vacances des Aloès, qui représentent l'offre en hébergement la plus importante de la commune, ainsi que la résidence El Repairo et la plage de Peyrefite qui présente un bar de plage et le départ du sentier sous-marin.

Cerbère a un projet de développement de son offre de santé par la création d'une maison de santé, qui permettra de combler le manque en praticiens et de pharmacie sur la commune.

2.4.6. Des réseaux suffisants

2.4.6.1. Adduction d'eau potable

Cerbère fait partie de l'unité de distribution Côte Vermeille, les captages publics destinés à l'alimentation humaine desservant toute ou partie du territoire communal sont:

- Drain du Tech à Argelès-sur-Mer ;
- F1 Mas Aragon à Elne ;
- F2 Mas Aragon à Elne ;
- P2 ancienne station à Elne ;
- P3 Pla de la Barque à Elne.

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris est maitre d'ouvrage et exploitant du réseau d'eau potable.

2.4.6.2. La collecte et le traitement des eaux usées

La commune est dotée sur son territoire communal, et plus précisément à Peyrefite, d'une station d'épuration (STEP). Elle a été initialement prévue pour accueillir de nombreux habitants sur la ZAC de Peyrefite. Ainsi elle est dimensionnée pour 7500 Equ/Hab, ce qui est largement au dessus des besoins actuels des 1 378 habitants recensés en 2013.

2.4.6.3. La collecte et le traitement des eaux pluviales

A COMPLETER

La commune possède les installations nécessaires à une bonne desserte en eau, ainsi qu'un système de traitement des eaux usées viable, et sur dimensionné par rapport aux besoins actuels.

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris est compétente en matière de gestion de l'eau, qui est gérée en régie. Ainsi elle assure la collecte et le traitement de l'assainissement collectif et non collectif, et assure la production et la distribution de l'eau potable.

CARTOGRAPHIE DES ACTIVITÉS ET EQUIPEMENTS À CERBÈRE

Dossier	Echelle	Format
21581	-	-

Source(s)/Elaboration	Fond(s) de plan
ARCHI CONCEPT	Cadastre

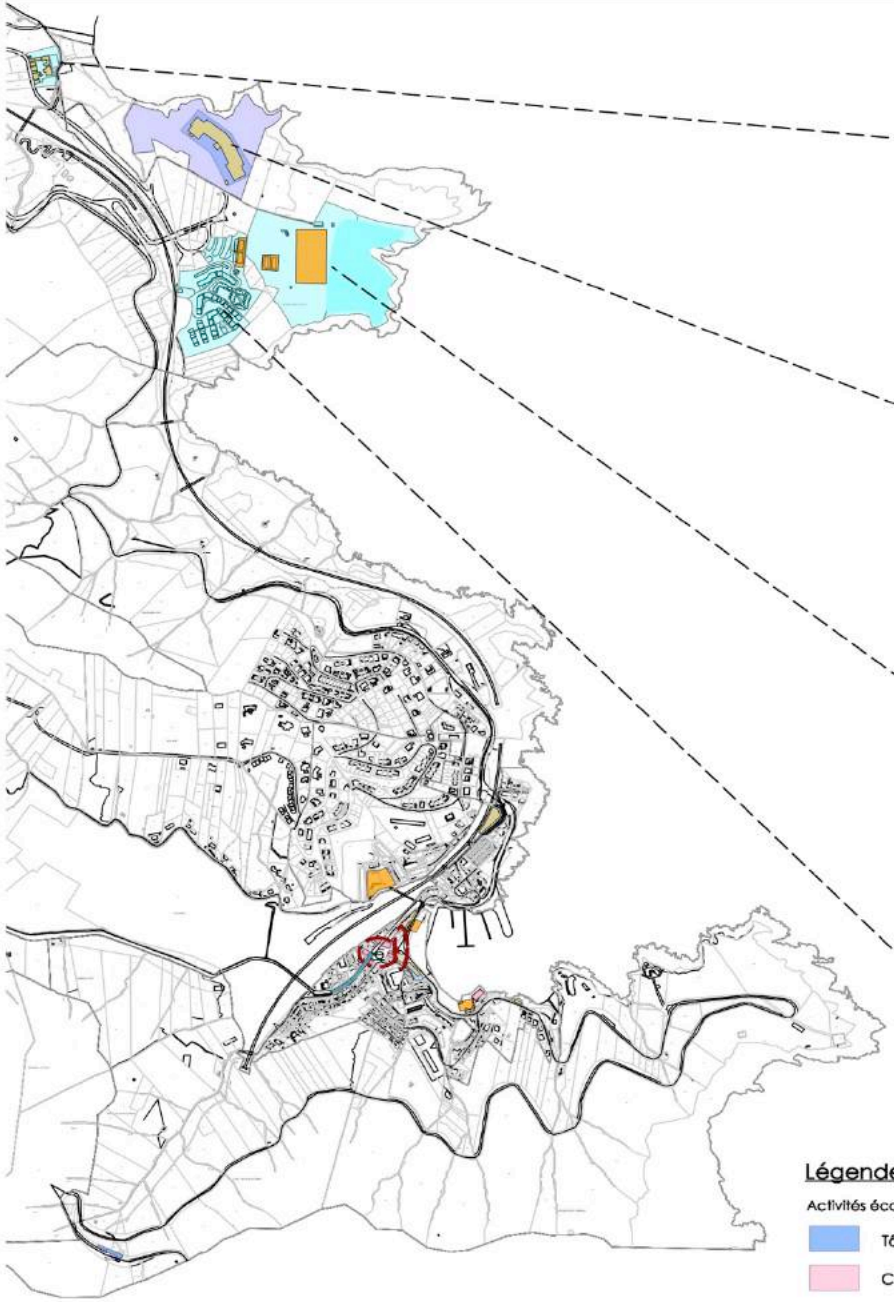

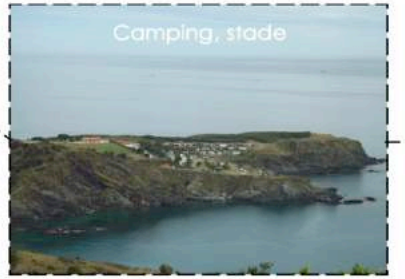

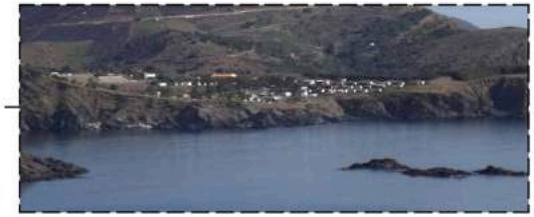

Légende

Activités économiques et touristiques
- Tâche urbaine liée aux activités
- Commerces et services
- Concentration des commerces et services
- Pôle Santé
- Accueil touristique

Equipements communaux
- Scolaire
- Equipements sportifs et de loisirs

CARTOGRAPHIE DES ACTIVITÉS ET EQUIPEMENTS À CERBÈRE-ZOOM CENTRE-VILLE

Dossier	Echelle	Format
21581	-	-
Source(s)/Elaboration		**Fond(s) de plan**
ARCHI CONCEPT		Cadastre

Services et commerces de centre ville

Légende

Activités économiques et touristiques

- Tâche urbaine liée aux activités
- Commerces et services
- Concentration des commerces et services
- Pôle Santé
- Accueil touristique

Equipements communaux

- Scolaire
- Equipements sportifs et de loisirs

2.5. CONTEXTE ECONOMIQUE

L'analyse du contexte économique communal prendra en compte l'emploi ainsi que le tourisme. Cerbère étant une ville littorale, son économie se voit influencée par l'attrait touristique qu'elle suscite.

2.5.1. L'emploi en perte de vitesse

La commune connaît une baisse du nombre d'emplois présents sur son territoire, entre 2007 (728 emplois) et 2012 (676 emplois) la commune a perdu 52 emplois, soit une diminution de -7% (Source : Insee).

Cerbère compte 440 actifs qui habitent la commune, une part majoritaire y travaille également. Une proportion non négligeable de ces actifs travaille dans une autre commune du département des Pyrénées-Orientales.

Diagramme « Lieu de travail des actifs habitant à Cerbère en 2012 » :

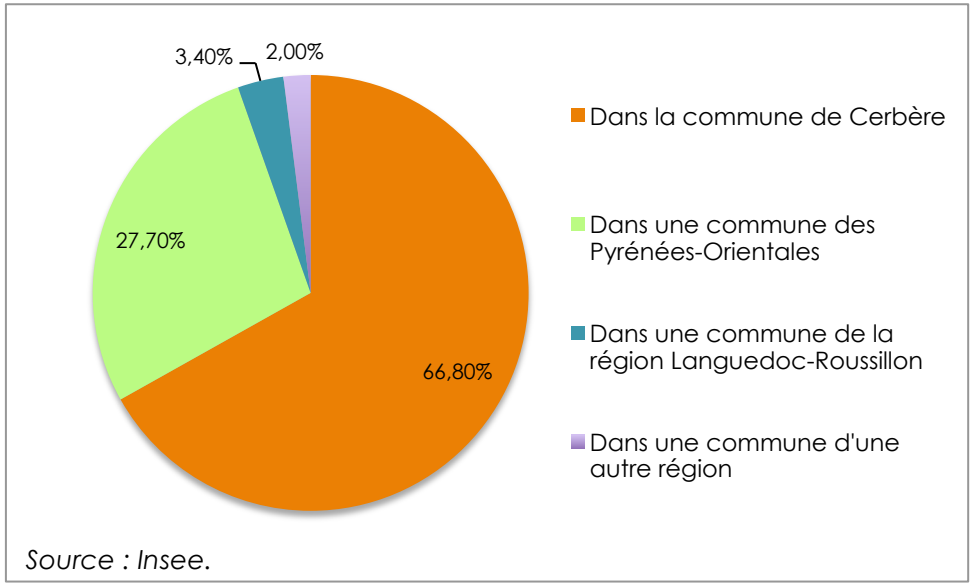

Source : Insee.

Le nombre d'actifs qui habitent la commune est également en diminution entre 2007 et 2011. En 2007 ils étaient 511 actifs, tandis qu'en 2012 ils sont plus que 440, soit une baisse de -13,9% sur la période (Sources Insee). Cette diminution est corrélée à la baisse démographique enregistrée sur la même période (2007-2012) qui est de -12,8% (Sources Insee).

2.5.1.1. L'emploi local marqué par un secteur d'activité précis, et par des entreprises bien implantées

L'emploi cerbèrien est fortement impacté par le secteur du commerce, du transport et des services, qui occupe une part de 77,2% des entreprises implantées sur le territoire.

Diagramme « Part des établissements par secteurs d'activités, 2014 » :

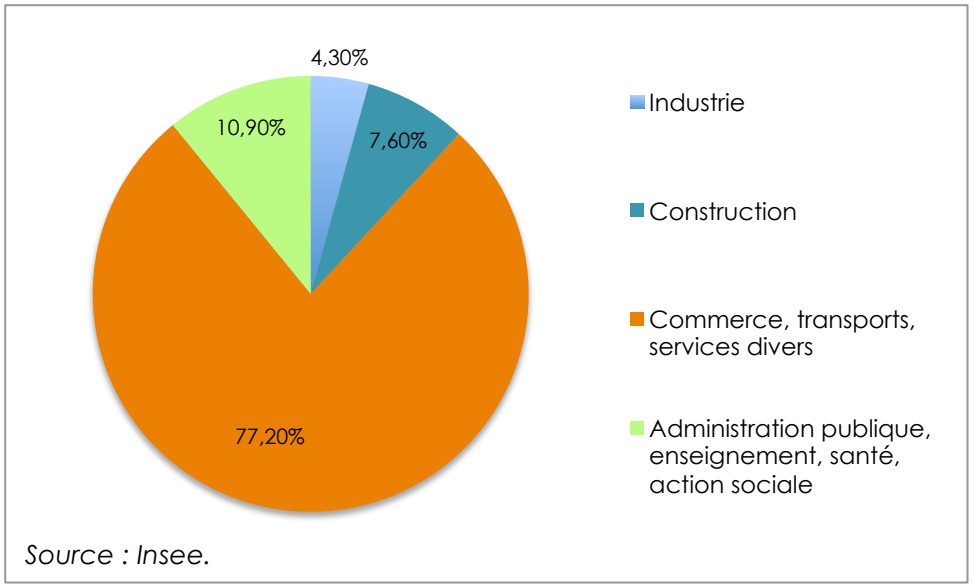

Source : Insee.

Cette part importante occupée par le secteur d'activité commerce, transport et services divers s'explique par la concentration de nombreuses activités dans une même catégorie, et par la forte influence qu'exerce sur le secteur des transports la gare Internationale et son activité de fret de marchandises.

Le secteur regroupe en totalité 88 établissements dont 18 spécialisés dans la réparation automobile.

Le premier employeur de la commune est la société Transervi avec 66 salariés, elle est spécialisée dans la réparation d'équipements de transports. Le terminal ferroviaire compte environs 300 emplois en totalité, ce qui en fait l'employeur majeur de la zone.

Le secteur de la santé, de l'administration publique, de l'enseignement et de l'action sociale est le deuxième secteur d'emplois de la commune, cela s'explique en partie par la présence du centre de rééducation fonctionnelle Bouffard-Vercelli qui emploie environs 200 salariés.

Globalement les entreprises installées sur le territoire communal le sont depuis longtemps, avec notamment plus de 40% (Source : Insee, 2014) ayant plus de 10 ans d'ancienneté.

2.5.1.2. Des emplois locaux caractérisés par le salariat

Sur 440 actifs vivant dans la commune, la grande majorité sont des salariés avec 86,6%, contre 13,4% de non salariés.

Les salariés sont divisés en plusieurs types de statuts, dont la grande majorité est en Contrat à Durée Indéterminé (CDI) ou fonctionnaires. Ce qui notifie une certaine stabilité de l'emploi.

Diagramme « Répartition par statut des employés, 2012 » :

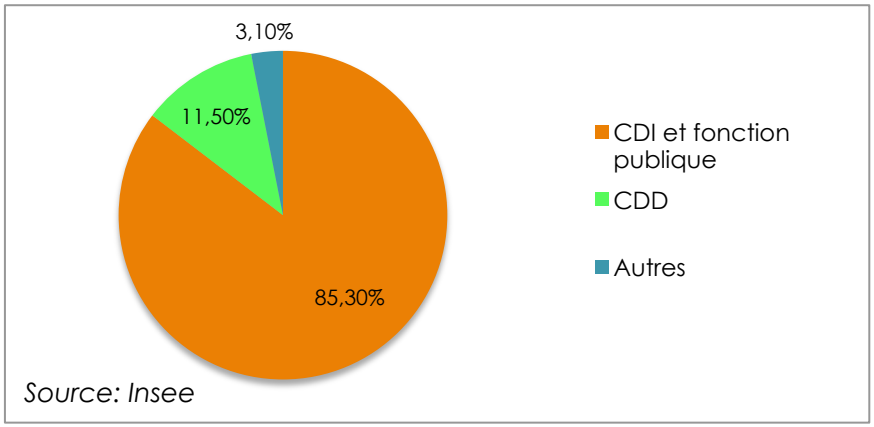

Parmi les 13,4% de non salariés que compte Cerbère, 57,6% sont des indépendants et 42,4% sont des employeurs.

Cerbère concentre un certain nombre d'emplois ce qui est bénéfique pour la commune. Cependant, elle a connu une baisse du nombre d'emplois présent sur son territoire entre 2007 et 2012 avec une perte de 52 postes.

2.5.2. Une commune touristique au potentiel à renforcer

Par sa situation littorale avantageuse sur la côte rocheuse, Cerbère jouit d'une fréquentation touristique qui impacte favorablement son économie. Cette dernière est d'ailleurs en partie tournée vers l'accueil des touristes, avec 5 hôtels dont un 2 étoiles de 19 chambres (La Dorade). Le camping municipal et la résidence de vacances les Aloès, situés au cap de Peyrefite étayent l'offre en hébergements de 719 places, il faut rajouter à cette offre la résidence El Repairo.

De plus, les nombreuses résidences secondaires (57%, Insee 2012) dont est composée la commune témoignent de ce caractère touristique et saisonnier du territoire. Ainsi, en période estivale la commune parvient à multiplier sa population par 2,7.

Photos « Résidence de vacances les Aloès et Camping municipal » :

Clichés : ArchiConcept, le 21/06/16.

La commune possède en ce sens des aménités et des services liés à cette économie touristique, et notamment le port de plaisance, installé uniquement pendant la saison estivale (du 15 Mai au 15 Septembre), qui offre une capacité de 200 places, pour une rade portuaire de 40 000m^2.

Cette offre saisonnière liée à la Mer est d'autant plus marquée par les aménités marines que compte Cerbère sur son territoire. La Réserve Naturelle Marine, 1^{ére} réserve naturelle exclusivement marine de France située entre Banyuls-sur-Mer et Cerbère est attractive pour le tourisme lié à cette activité. La proximité avec la Réserve du Cap Creus en Espagne vient renforcer cette offre dans le domaine.

Photo « Port de plaisance saisonnier » :

Cliché : Archiconcept, le 21/06/16.

La commune profite de cet avantage marin avec, au départ de la plage de Peyrefite, le sentier sous marin. Ce dernier permet une découverte accessible à tous les niveaux du Snorkeling (randonnée aquatique en masque et tuba).

Enfin, les deux clubs de plongée (Cap Cerbère et Aloès Plongée) que compte la commune, participent à la mise en valeur et au développement de cette activité caractéristique du territoire.

Cerbère compte de nombreuses aménités environnementales, telles que la qualité de ses fonds marins, sa situation littorale côtière, ainsi que son paysage pittoresque. Ces qualités combinées à l'offre résidentielle et d'hébergement, confèrent à Cerbère un statut de commune touristique. Néanmoins, au vu de ces nombreux avantages, la commune pourrait d'autant plus développer cet axe de son économie afin d'en tirer un meilleur profit.

2.5.3. Un terroir viticole en perte de vitesse

Les activités agricoles sur la commune se restreignent à la viticulture. En effet, le territoire de Cerbère et de ses voisines Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres et Collioure, est caractérisé par les plantations viticoles en terrasses, qui donnent tout son caractère au territoire de cette partie de la côte Vermeille.

Cette activité viticole particulière est reconnu par des Appellations d'Origines Contrôlée (AOC et AOP), d'une part le vin doux naturel Banyuls et d'autres part le Collioure.

Cf. Carte « Occupation des sols » page 45.

Aujourd'hui le vignoble communal est resserré proche des habitations sur les hauteurs communales. La surface viticole est en diminution depuis une dizaine d'année, l'observation du paysage laisse apparaitre des espaces auparavant dédiés à la culture de la vigne, qui sont aujourd'hui en friche. Les statistiques viennent confirmer cette diminution de l'activité.

Graphique « Evolution du nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune » :

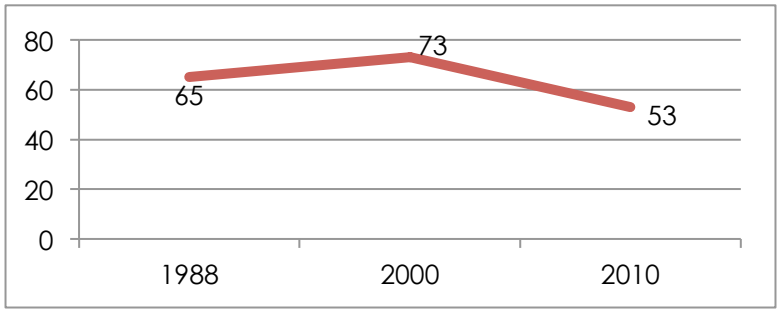

Source : Agreste.

Graphique « Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail[1] annuel » :

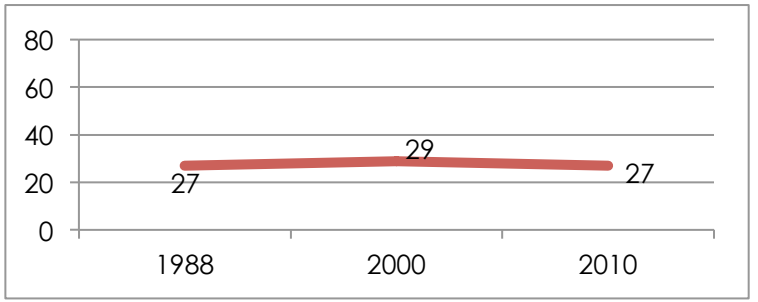

Source : Agreste.

Le secteur agricole emploi peu de personne à l'année dans la commune, cependant ce chiffre reste relativement constant depuis 1988.

Graphique « Superficie agricole utilisée en hectare » :

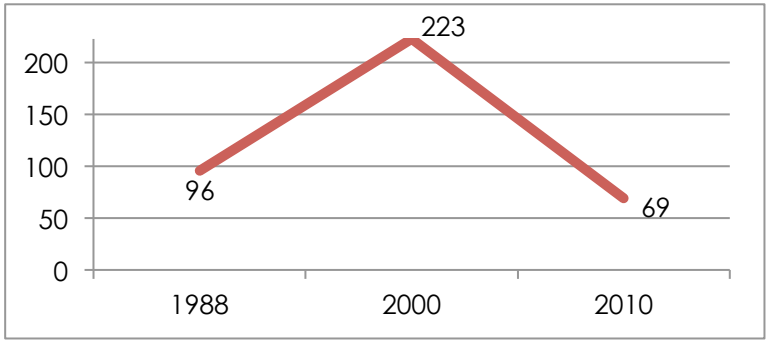

Source : Agreste.

[1] L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole.

Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

On distingue les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. On considère aussi parfois l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

Cependant, la surface cultivable a considérablement augmenté entre 1988 et 2000, pour à nouveau diminuer en 2010 et arriver à 69 hectares utilisés.

Graphique « Superficie en culture permanente en hectares » :

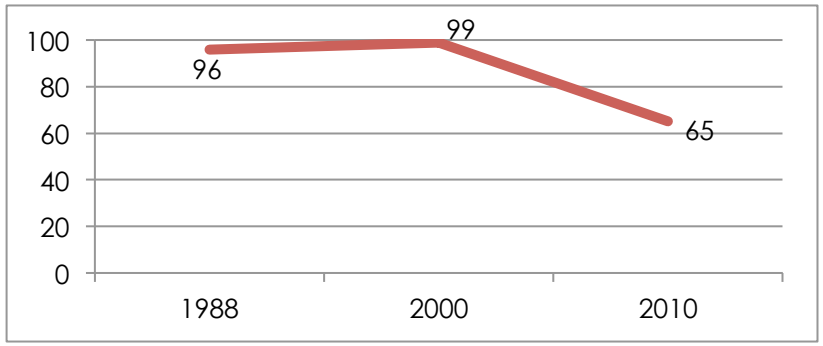

Source : Agreste.

La quasi totalité de la surface agricole est utilisée de manière permanente sur le territoire, ce qui montre une culture, certes peu importante mais pérenne de la vigne.

Le contexte agricole communal est caractérisé par une orientation technico-économique viticole. La surface cultivée est moins importante que dans les années 2000, mais elle persiste et permet de conserver une masse salariale liée à l'activité.

Les vignes sont principalement regroupées autour de la surface bâtie communale, favorisant alors leur exploitation.

OCCUPATION DES SOLS

Dossier	Echelle	Format
21581	-	-
Source(s)/Elaboration		**Fond(s) de plan**
ARCHI CONCEPT		Cadastre

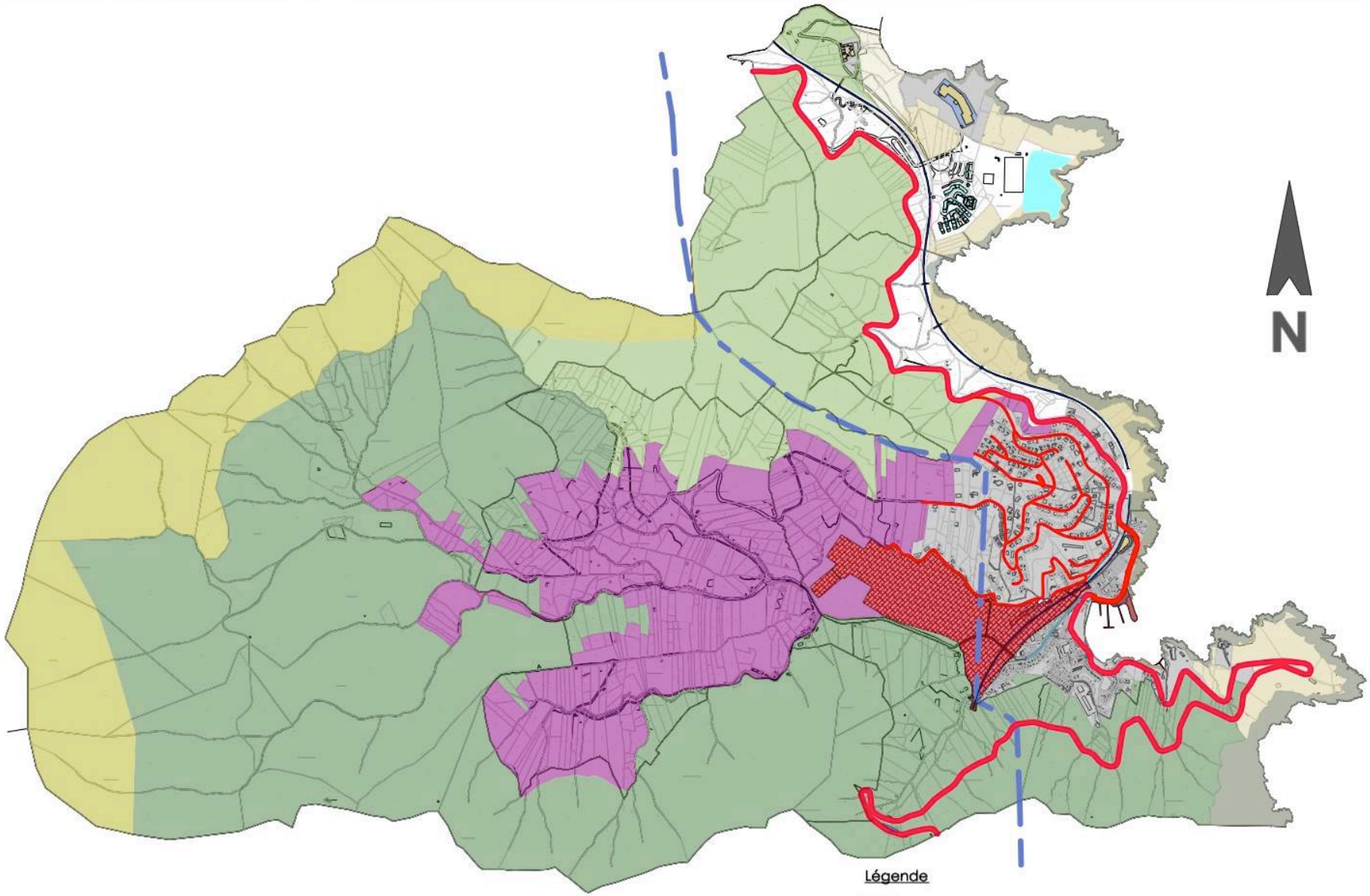

Légende

- Espaces urbains
- Surfaces agricoles et naturelles
  - Vignobles
  - Maquis
  - Boisements
  - Pelouse des sommets
- Déplacements et infrastructures
  - Gare de triage
  - D 914, axe routier véhiculant des flux de transit
  - Axe routier véhiculant des flux de desserte locale
  - Voie ferrée
- Le Littoral
  - Littoral des anses
  - Littoral des caps et falaises
  - Limite des Espaces Proches du Rivages

2.6. *BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACE CES 10 DERNIERES ANNEES*

- **Levier :** La consommation foncière est en partie liée à l'évolution démographique, et le développement économique, dont le tourisme. Elle engendre une consommation irréversible des espaces naturels et /ou agricoles par l'artificialisation des sols (habitat, activités, infrastructures, équipements, ...). La consommation trop importante de cette ressource naturelle, plus ou moins productive selon la valeur agronomique des sols, et potentiellement riche en biodiversité s'il s'agit d'un milieu naturel, peut être fortement préjudiciable pour l'activité agricole et le fonctionnement des écosystèmes ; mal maitrisée elle provoque également la fragmentation des territoires.

- **Hier :** Ces quinze dernières années la commune de Cerbère a urbanisé environ 4,8 hectares.

- **Aujourd'hui :** La superficie artificialisée de la commune s'élève à environs 56 hectares. Les possibilités d'urbanisation sont assez limitées au vu de la topographie de la commune.

- **Evolution prospective :** La commune choisit de combler les dents creuses situées en zone urbaine dans le village. L'objectif communal est de diviser par deux la consommation d'espace de ces 15 dernières années, et ainsi parvenir à 2,4 hectares de consommation d'ici 15 ans à l'échelle du village. De plus, la commune requalifie la zone du Cap de Peyrefite pour la rendre plus homogène et recréer une certaine urbanité dans cet espace dégradé. Elle choisit également de valoriser son centre ancien en travaillant sur la réhabilitation, notamment des espaces publics.

2.7. ANALYSE DU PAYSAGE

La convention européenne du paysage définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations*[2] ». Le paysage est donc une notion complexe, reposant sur la perception d'un espace par ses habitants, ou toute personne qui pratique ces lieux. Percevoir est autant une action physique, celle de voir, qu'une action culturelle qui reconnait selon divers filtres un paysage dans un lieu.

Un paysage est donc un espace physique, qui existe au-delà de la présence humaine, mais qui a besoin de cette présence et de sa perception pour gagner la qualité de paysage. Ainsi un tel lieu est le résultat de l'histoire de l'établissement humain sur un territoire. Habitat, agriculture, industrie et loisirs façonnent et ont façonné certains espaces selon des besoins spécifiques, quantifiables et repérables. Ces actions – partant du simple regard porté jusqu'au creusement d'une carrière ou la construction d'une ville – ont modifié le naturel pour l'adapter à notre condition physique et culturelle.

L'analyse transversale tant du socle physique que des actions de l'homme pour l'adapter ou s'y adapter permet de saisir l'identité du territoire dans toute sa complexité, de déchiffrer et définir les différentes facettes du paysage communal, liées à des manières de l'habiter, de l'exploiter et de le percevoir.

Ce diagnostic paysager a pour but de faire mieux comprendre Cerbère et ses paysages, au travers d'une action d'inventaire de leurs différentes composantes et thématiques et de sensibiliser pour proposer un référentiel de dialogue commun. Cette première approche permettra de définir des orientations collectives, de mobiliser et d'orienter les actions en sachant mieux sur quoi, à quel niveau et comment agir, afin de garantir un développement territorial de qualité.

[2] Source : *Convention Européenne du Paysage*

2.7.1. Les grandes entités paysagères dans lesquelles s'inscrit le territoire

L'Atlas des paysages des Pyrénées-Orientales décompose le département en quatre grands ensembles de paysages : le littoral et ses étangs, la Plaine du Roussillon, la montagne et les contreforts, où sont positionnées la Côte Vermeille et la commune de Cerbère.

2.7.1.1. Présentation du territoire dans son contexte paysager

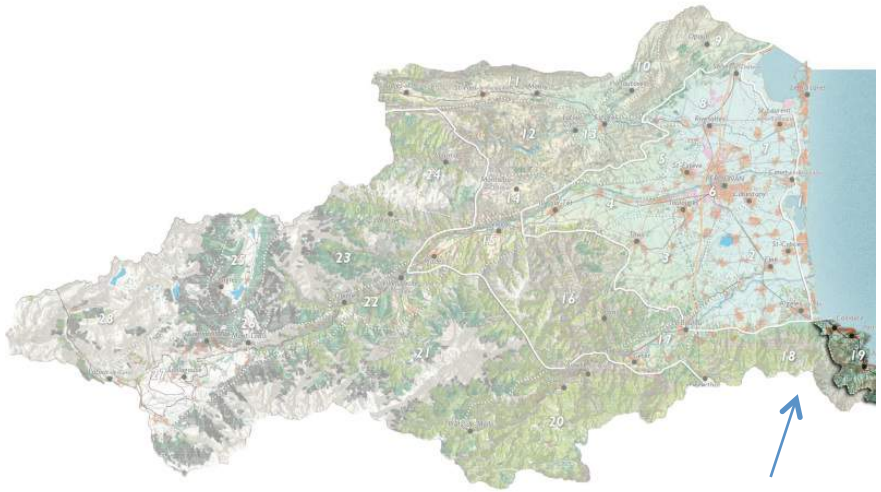

Carte des unités des paysages des Pyrénées Orientales
Source : *Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon*

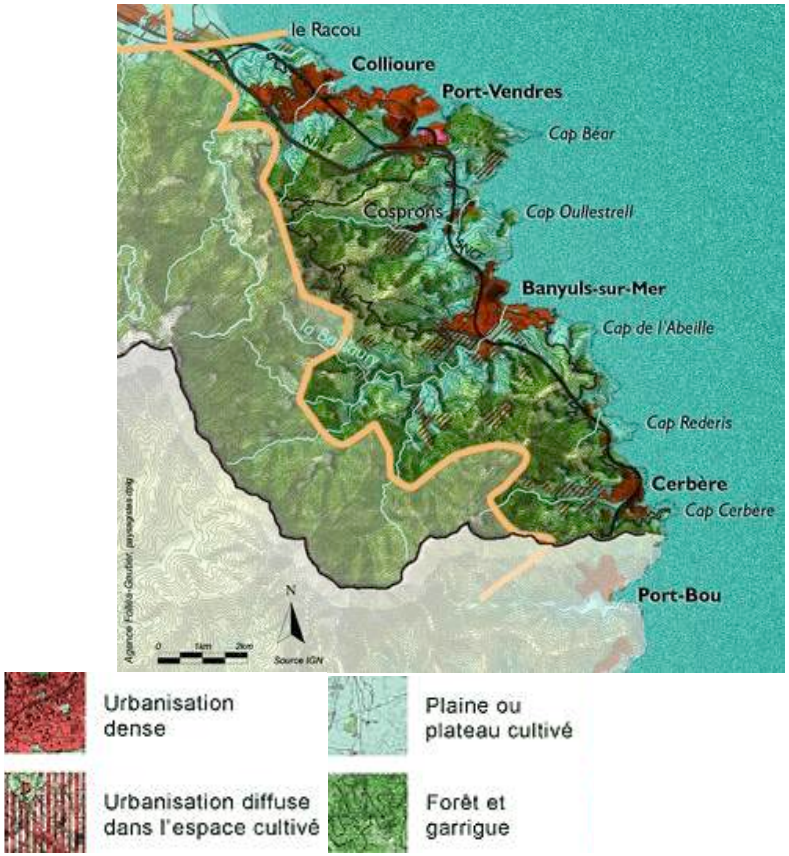

Carte de l'unité paysagère de la côte rocheuse des Albères et son vignoble
Source : *Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon*

Le cadre paysager global de l'aire d'étude se situe sur la Côte Vermeille, au Sud-Est des Pyrénées-Orientales et est traduit par l'Atlas Régional des paysages comme la grande entité paysagère de « *la côte rocheuse des Albères et son vignoble* ». Le massif des Albères, ultime avancée des Pyrénées à l'est, plonge dans la mer Méditerranée pour former l'unique portion de côte rocheuse du littoral de la région du Languedoc-Roussillon.

Du Racou au cap de Cerbère, les caps et les baies se succèdent sur une dizaine de kilomètres. Les pentes schisteuses, sculptées en terrasses par la culture de la vigne, dessinent un terroir viticole d'exception dont les versants surplombent la mer jusqu'à 600 mètres d'altitude.

Les infrastructures de communication – la route départementale RD 914 et la ligne de chemin de fer - en lien avec l'Espagne, se déroulent sur ces pentes. Toutes deux desservent les différents ports de la côte - Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer et Cerbère - avant de rejoindre Port-Bou en Espagne.

2.7.1.2. Un territoire entre terre et mer

- **Un relief vigoureux et des lignes de crêtes escarpées**

La côte rocheuse des Albères fut baptisée Côte Vermeille au tout début du XXe siècle, par volonté de doter cette portion de littoral d'une identité nominative et communicable. L'origine colorée de ce nom provient du fait que les roches de schiste rouge composant les massifs montagneux se parent de reflets dorés à l'aurore.

La côte commence à Argelès-sur-Mer à l'extrémité Sud de la plage du Racou et se prolonge jusqu'à la frontière espagnole à Port-Bou comprenant ainsi les quatre communes du canton de la Côte Vermeille. Des processus géologiques longs et complexes, faisant intervenir différentes dynamiques passant par des dépôts de sédiment jusqu'à la tectonique des plaques sont à l'origine du façonnement unique de ce territoire.

Une des particularités de celui-ci est l'élévation rapide du relief depuis le littoral. Cette aire se caractérise donc par une topographie contrastée matérialisée par les montagnes du Vallespir ainsi que les massifs des Albères et des Aspres qui constituent l'extrémité orientale de la chaîne pyrénéenne.

L'ampleur du gradient altitudinal est visible dans les Albères où moins de vingt kilomètres séparent la plage de Cerbère du pic Néoulous, point culminant du massif (1257 mètres d'altitude).

Vue panoramique du littoral cerbérien depuis le Cap Cerbère

- **Un paysage graphique : des pentes sculptées par les terrasses viticoles**

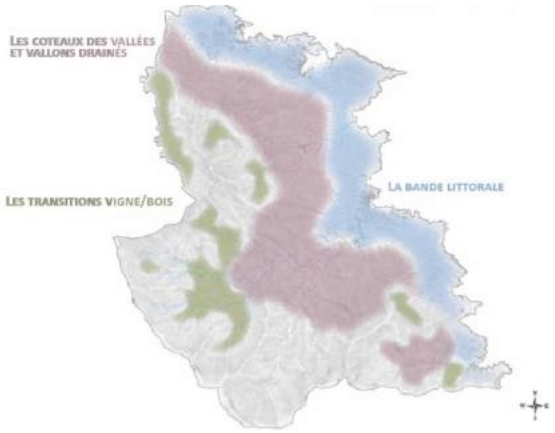

Les unités paysagères viticoles de la Côte Vermeille
Source : *Charte paysagère et environnementale du vignoble de la Côte Vermeille*

La côte Vermeille se caractérise par un paysage « culturel », dont la caractéristique majeure est un terroir viticole traditionnel (AOC Cru Banyuls) avec une remarquable architecture de terrasses et rigoles en « peu de gall » : un ordonnancement géométrique, sans clôture, donnant un paysage ouvert avec de larges visibilités. Le vignoble façonne les paysages des différentes baies de cette côte. Ces terrasses furent toutes bâties dans l'objectif de retenir la terre et de gérer les eaux de ruissellement, tout en s'adaptant aux conditions géographiques, géologiques, aux précipitations et aux cultures. La côte Vermeille étant particulièrement exposée au ruissellement, les rigoles en zigzag permettent de récolter ces eaux résiduelles et de les distribuer aux *agulles* principales. Les terrasses ont un rôle majeur dans la récupération des eaux de ruissellement, en détournant l'écoulement de manière perpendiculaire à la pente, en freinant leur vitesse et en le dirigeant vers les structures diagonales. Leur pouvoir érosif s'en trouve alors amoindri.

Ces éléments singuliers témoignent d'une adaptation habile au site. Ils reflètent la qualité du travail des hommes et ces ouvrages sont en harmonie avec les éléments naturels du lieu et en particulier avec la roche mère : le schiste. Ils structurent géométriquement le paysage : des lignes horizontales suivant les courbes de niveau, des lignes verticales soulignant la présence de micro-talwegs et des diagonales pour l'évacuation de l'eau.

La beauté de ce paysage tient dans le contraste et l'alternance des ambiances «sauvages» des caps et des vallons portant une végétation spontanée de maquis, et des ambiances «jardinées», géométriques, issues de l'exploitation de la vigne.

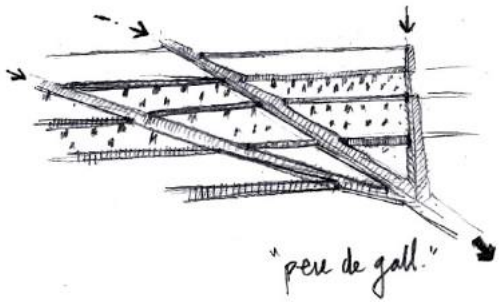

- **La Méditerranée qui découpe la côte**

Les pentes viticoles donnant les vins de Banyuls et de Collioure plongent bien vite dans les eaux bleues méditerranéennes. Erosion et dépôts sédimentaires ont créé une succession de cap rocheux et d'anse. C'est au creux de ces baies que se logent les communes de la côte, et leurs ports. La pêche aux poissons bleus fut un des grands pôles économiques de ce territoire, remplacée petit à petit par la plaisance et le tourisme.

Surplombée par le massif des Albères, la Côte Vermeille est résolument tournée vers la mer. En témoigne notamment l'existence sur la plage de Peyrefite, au Nord de la commune de Cerbère, d'un sentier sous-marin, permettant d'apprécier, en plus des reliefs du massif pyrénéen, le paysage des fonds méditerranéens au cœur de la Réserve Naturelle Maritime de Cerbère-Banyuls. Cette situation géographique particulière, entre terre et mer en fait un lieu touristique très prisé par les randonneurs et les amateurs de plongée.

- **Une végétation sensible**

Les pentes abruptes des Albères sont composés de schiste plus ou moins affleurant, accueillant une végétation rase typique des maquis. Dans les espaces abrités du vent, tant la Tramontane que la Marinade, se trouvent régulièrement des boisements de chênes-lièges, de chênes verts, de pins parasols ou maritimes. Cependant, le relief très marqué, creusé par des eaux de ruissellement dévalant les pentes, rend le milieu très aride, la végétation est très sèche et donc sensible aux flammes. En témoignent les nombreux incendies qui chaque année ravagent des portions de la côte, parfois tragiquement.

Ainsi les espaces boisés sont fragiles et disparaissent régulièrement. Mais leur impact sur le maintient des sols face à l'érosion est primordial et des campagnes de plantation ont été mises en place pour contrecarer cette dynamique, notamment au-dessus du village de Cerbere. Du Nord vers le Sud de la côte Vermeille, la végétation évolue en devenant de plus en plus rase et le milieu de plus en plus aride à mesure que l'on s'approche de la frontière espagnole. La vigne est également moins prégnante dans les environs de Cerbère que plus haut le long du littoral.

Pierre Commarmond, affiche touristique de la Côte Vermeille, 1927

- **Des déplacements qui suivent la géographie**

La nécessité de se déplacer et de rallier les différentes communes de la côte, malgré les accidents du reliefs a permis le dessin génération après génération d'une route parfaitement adaptée aux conditions géographiques. La RD 914 est l'axe principal de la côte Vermeille, autour duquel se structurent les communes littorales et leurs extensions. Depuis la route, le territoire se caractérise d'une part par un paysage de viticulture en terrasses, façonné par l'homme, qui démontre une capacité d'adaptation remarquable au milieu naturel (relief rigoureux, violence des pluies), et une maîtrise exceptionnelle des techniques traditionnelles ; et d'autre part par une succession de caps et d'anses rythmant les vues sur la mer durant le parcours.

Cette départementale est doublée d'un axe moins tortueux : la voie de chemin de fer reliant Narbonne à Port-Bou, mise en service en 1878. La ville de Cerbère est le terminus français de la ligne, et en a tiré pendant la première moitié du XXe siècle une grande partie de sa renommée et sa fortune : une différence de 23 centimètre entre les largeurs de rails espagnoles et français obligeait à transborder les passagers et le contenu des wagons pour permettre la suite du voyage. Cette voie ferrée a engendré une césure entre la frange littorale à l'Est et les reliefs sculptés des vignobles à l'Ouest. Son intégration reste néanmoins discrète dans le paysage malgré les terrassements de déblais - remblais importants qui ont été recolonisés par la végétation. Cette longue ligne artificielle, avec ses courbes très larges l'obligeant parfois à passer sous les caps et à traverser les anses sur des ponts, dessine la frontière entre ces deux environnements terrestre et maritime.

2.7.1.3. Une situation internationale

- **Une frontière convoitée**

Positionnée à l'extrémité orientale de la frontière naturelle que forment les Pyrénées, le territoire de la côte Vermeille a longtemps revêtu une importance stratégique pour les occupants des terres catalanes du Nord – Wisigoths, Francs, Catalans, Espagnols ou Français. Dès le VIIe siècle, Collioure est dotée d'un château afin d'établir une autorité sur le territoire mais aussi d'en protéger l'accès. Ce château fut une pièce majeure pour les Templiers avant leur chute et pour les rois de Majorque durant les 80 ans d'existence de cette monarchie, dissoute à partir de 1344. En plus de ce château royal, les rois de Majorque développèrent tout un réseau de tours de signaux pour transmettre des informations jusqu'à la capitale continentale de Perpignan, à travers le territoire, et destiné notamment à prévenir toute tentative d'intrusion.

La ville de Port-Vendres est, elle, un pôle économique majeur. Elle aurait été fondée par les Phéniciens, et fut utilisée comme un port de commerce majeur pour le Roussillon. Situation qui ne durera pas, les conditions géographique de cette ville rendant difficile son accès et poussant à son abandon progressif, jusqu'au XVIIIe siècle et la volonté d'en faire un port militaire. Au XIXe siècle, on compléta ce port par un fort militaire, partie d'un réseau de batteries destinées à défendre la côte.

En 1659, après de longues batailles, discussions et pourparlers, le Traité des Pyrénées signé par Louis XIV pour la France et Philippe IV pour l'Espagne fixe la frontière entre les deux royaumes. Le village de Cerbère sera la limite Sud du Roussillon. Mais cette reconnaissance officielle d'un partage de ces terres qui furent longtemps une seule et même entité, la Catalogne, n'empêcha pas les habitants de conserver des liens, et de procéder à des échanges, ou de la contrebande. C'est au cours du XIXe siècle que l'Etat français tâcha de réduire ces passages illégaux par la construction d'un poste de douane.

- **La voie ferrée**

Malgré la volonté de fermer la frontière à toute contrebande, les échanges économiques avec l'Espagne sont vitaux, tant pour la région du Roussillon que pour le pays en lui-même. La voie ferrée reliant Narbonne à Port-Bou est inaugurée en 1878. Elle permet un

développement de l'économie très intense durant la première moitié du XXe siècle, amenant passagers et fret dans les deux sens, et faisant de la côte Vermeille un passage touristique et économique reconnu. De plus, le chemin de fer sera véritablement bénéfique pour l'exportation du vin, et dopa la viticulture locale. Encore aujourd'hui, cette voie de chemin de fer est très empruntée et est un élément clé de la lecture du territoire et de son paysage.

2.7.1.4. Un ensemble de protections et de classements

La côte Vermeille est un territoire reconnu pour son importance patrimoniale tant historique qu'environnementale. Ainsi on distingue un ensemble de couches de protection ou d'inventaire sur l'ensemble de la côte, couvrant indifféremment des parties terrestres ou maritimes. Les sites classés sont d'ailleurs très important, le bassin de la Baillaury couvrant une bonne partie des reliefs dominant la ville de Banyuls-sur-Mer – soit près de 3400 hectares. Les sites inscrits sont eux plus ponctuels et disséminés sur toute la côte. Les zones Natura 2000, directive habitat et oiseaux se superposant presque parfaitement, couvrent la majeure partie du territoire, en évitant les centres urbains. Enfin depuis 1990, une Réserve Naturelle Nationale protège l'espace marin entre Banyuls et Cerbère sur près de 650 hectares.

Il existe deux formes de protection pour les sites : le classement, très restrictif, et l'inscription plus souple. En site classé, les travaux sont soumis selon leur importance à une autorisation préalable du Préfet ou du Ministre chargé de l'Ecologie, en lien avec la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS).

En site inscrit, dès lors que les travaux ne relèvent pas de l'exploitation courante des fonds ruraux ou de l'entretien normal des bâtiments, l'ABF doit donner son aval au projet, par un avis simple dans la plupart des cas, hormis pour des permis de démolir où l'avis est dit conforme. Il est cependant d'usage de soumettre le projet conduisant à modifier sensiblement l'aspect d'un site inscrit à l'avis de la CDNPS.

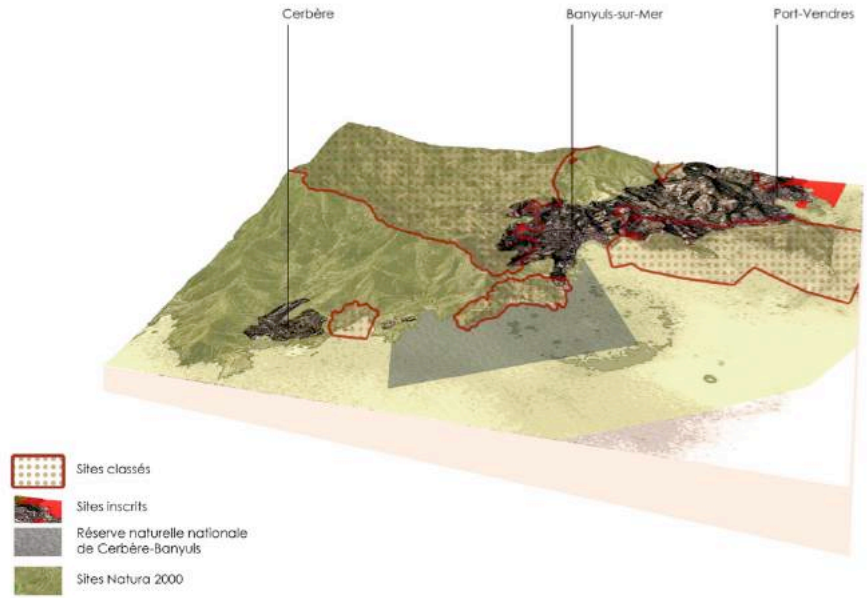

Zones de protection de la Côte Vermeille

L'intérêt environnemental de la côte est perceptible grâce aux différentes zones d'inventaires qui couvrent là aussi tout le territoire tant sur terre que sur mer. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 forment une nappe uniforme sur toute cette portion du littoral, doublée par endroit par des ZNIEFF de type 1. La partie terrestre de la côte est en outre couverte par une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), dont sont exclus certains centres urbains et quelques portions du littoral.

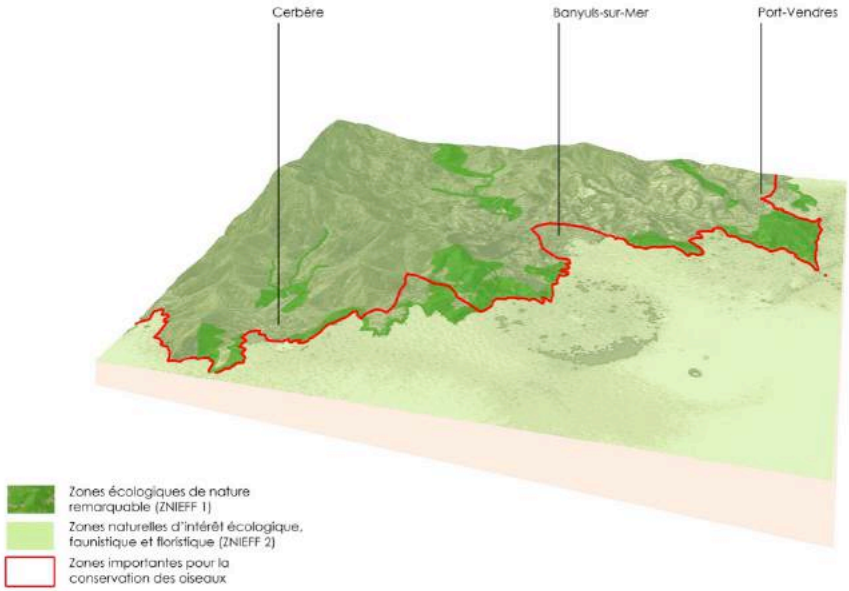

Zones d'inventaire de la Côte Vermeille.

2.7.2. Le paysage du territoire communal

2.7.2.1. Présentation générale

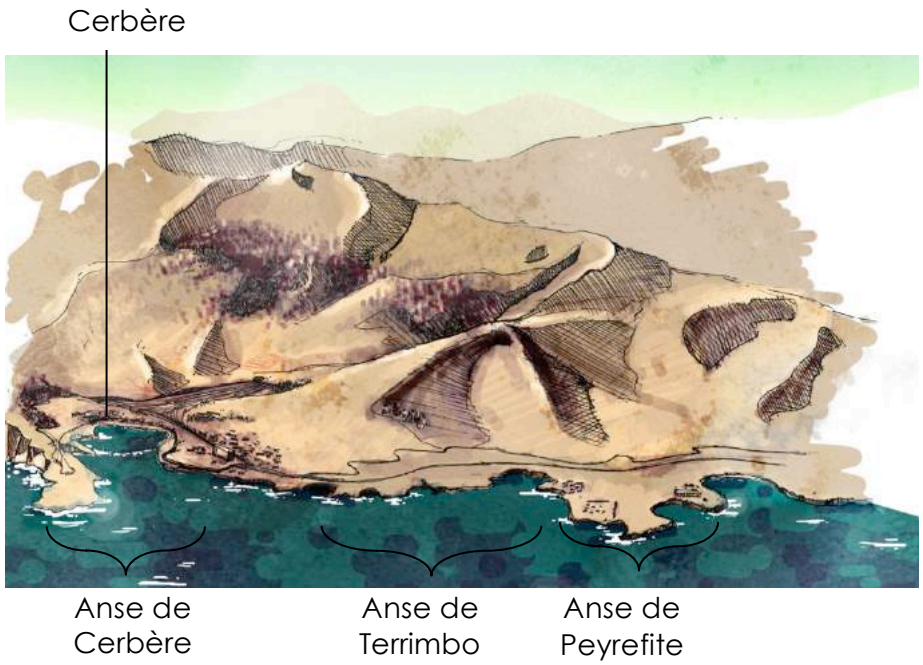

Vue à vol d'oiseau du territoire communal

- **Description de la commune**

Le territoire communal de Cerbère, à la frontière avec l'Espagne, se compose de plusieurs entités géographiques et paysagères, celles-ci dépendant de celles-là. La ville est établie dans une anse, les plus vieux quartiers étant à proximité de la plage. Les développements urbains plus récents ont étendu la ville vers le nord sur le cap Canadell, quand les services – établissement de rééducation et de réadaptation fonctionnelles, camping et village de vacance – se trouvent eux du côté de l'anse de Peyrefite, à la limite nord de la commune. On distingue ainsi deux entités géographiques et territoriales de part et d'autre de la ligne de

partage de crête provenant du sommet du Puig Joan et courant jusqu'à l'anse de Terrimbo : la partie sud et la ville en elle-même, ses vignes et la gare ; la partie nord, où l'on trouve des maquis et des installations touristiques.

La topographie particulièrement marquée dans ce territoire – 600m de dénivelé sur 4km – participe à l'étagement des unités paysagères locales. Les difficultés d'usage et d'entretien des parties les plus escarpées, ainsi que les politiques publiques impulsées à la fin du XIXe siècle ont façonné ce territoire et ont conduit à l'état des lieux que nous nous proposons d'établir ici, en décomposant chacune de ces unités.

- **Fondation de Cerbère**

La première mention connue de Cerbère date du 1er siècle. Elle fut faite par le géographe Pomponius Mela, désignant ce lieu comme la fin des Gaules. Le hameau de Cerbère fut mentionné comme tel – c'est-à-dire comme un lieu habité – au Moyen-Âge. Auparavant, l'anse fut délaissée car peu accessible, et éloignée des principales voies de communication de l'époque. Ce fut en 981 que les quelques habitations furent pour la première fois désignées sous le nom du *Vall de Cervera*. Une chapelle y fut construite et dédiée à *Saint Salvador de Cervera* ou *Saint Salvador de la Pera Dreta,* en référence à une pierre dressée des environs.

Par la suite on édifia sur le territoire de la petite commune un château dont les ruines de la Tour Querroig, surplombant encore la petite ville, sont un témoignage. On fit mention de cette construction militaire dès le Xe siècle, mais elle ne fut véritablement efficace que lorsqu'elle fut intégrée au réseau des tours signaux des rois de Majorque. Ce système, qui n'était pas propre à ce royaume dont l'existence fut relativement courte, permettait de transmettre des informations rapidement via plusieurs tours disséminées à travers le territoire et sur les crêtes des reliefs, pour prévenir le pouvoir d'une approche ennemis. La capitale continentale du royaume étant Perpignan, au cœur de la plaine du Roussillon, ce système permettait une circulation rapide de l'information depuis des territoires relativement inaccessibles et lointains.

En 1659, lorsque le traité des Pyrénées fut rédigé, la mention historique de Cerbère comme le point le plus méridional des Gaulles permis d'en faire la limite entre la France et l'Espagne, le Roussillon étant intégré à la couronne française. Après la Révolution, les droits seigneuriaux ayant pris fin, les vignerons purent étendre leurs terres sur les coteaux de Cerbère, et ainsi doper l'économie du hameau.

Mais les échanges avec l'Espagne continuaient d'avoir lieu, même s'ils étaient illégaux. Cela poussa l'Etat à créer un poste de Douane pour tâcher de contrôler les liaisons France-Espagne. Cette nouvelle structure attira bon nombre de nouveaux habitants liés aux emplois administratifs qui allaient avec le contrôle de la frontière. Puis en 1878 la voie ferrée reliant Narbonne à Port-Bou fut mise en service. Cette infrastructure, avec l'installation pour le transbordement des passagers et des marchandises procura de nouvelles richesses pour la commune et dix ans plus tard en 1888, Cerbère se détacha de Banyuls-sur-Mer pour devenir une commune autonome.

Aujourd'hui Cerbère est une petite commune littorale de 1400 habitants dont l'activité principale est le tourisme et où le trafic ferroviaire est encore dense.

- **Hydrographie**

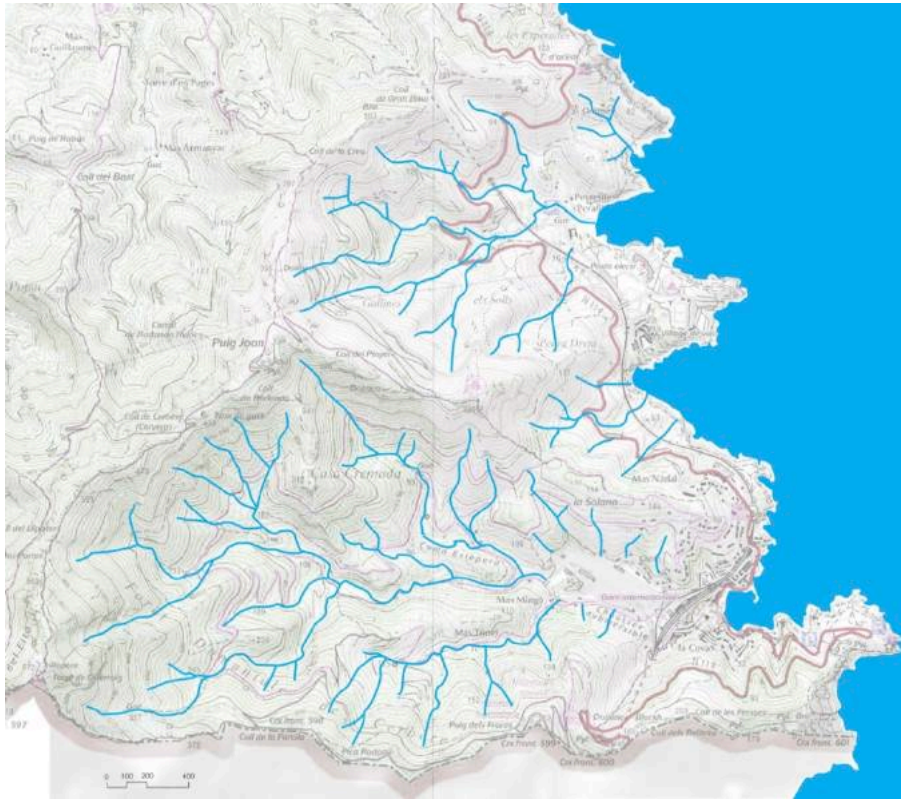

Carte des réseaux hydrographiques principaux de la commune de Cerbère
Source : *IGN*

L'ensemble du territoire de la commune est maillé par un réseau de ruisseaux sec, de correcs qui permettent l'écoulement des eaux de pluies le long des versants et qui creusent les reliefs en de nombreux valons. On remarque par ailleurs une véritable partition des eaux et de leurs écoulements dans les trois anses, ce qui indique la partition du territoire en trois ensembles géographiques : l'un au sud avec le « théâtre » de Cerbère, l'autre au nord, au-dessus de Peyrefite et au centre celui plus restreint de l'anse de Terrimbo.

De plus, l'emprise de la gare de triage se trouve être positionnée sur le point de confluence de tous les ruisseaux des versants surplombant Cerbère. Cette situation particulière fait déverser les eaux de pluies dans le réseau communal pour être évacuées vers la mer. Cela évoque l'importance de cette infrastructure dans le paysage et dans son fonctionnement.

- **Reliefs**

Les variations du relief sont particulièrement marquées sur le territoire communal, alternant crêtes et cirques tournées vers la mer, dessinant les bassins versants déjà définis. Cette alternance de points hauts et de creux crée des entités géographiques distinctes, différentes des entités paysagères locales. Elles sont au nombre de trois répondant aux anses du littoral : les cirques de Peyrefite et de Cerbère, les plus étendus et marquants et le cirque de Terrimbo, moins marqué, moins présent entre les deux premiers.

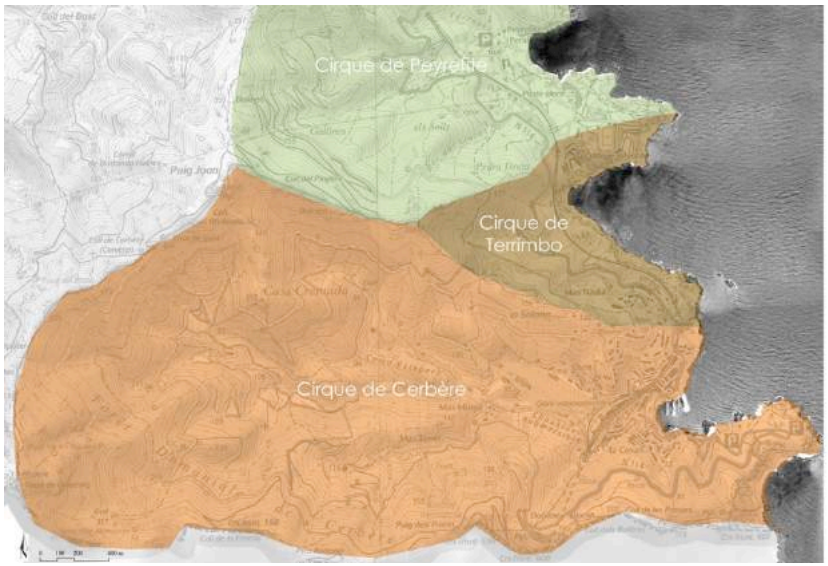

Carte des entités géographiques formées par les reliefs du territoire

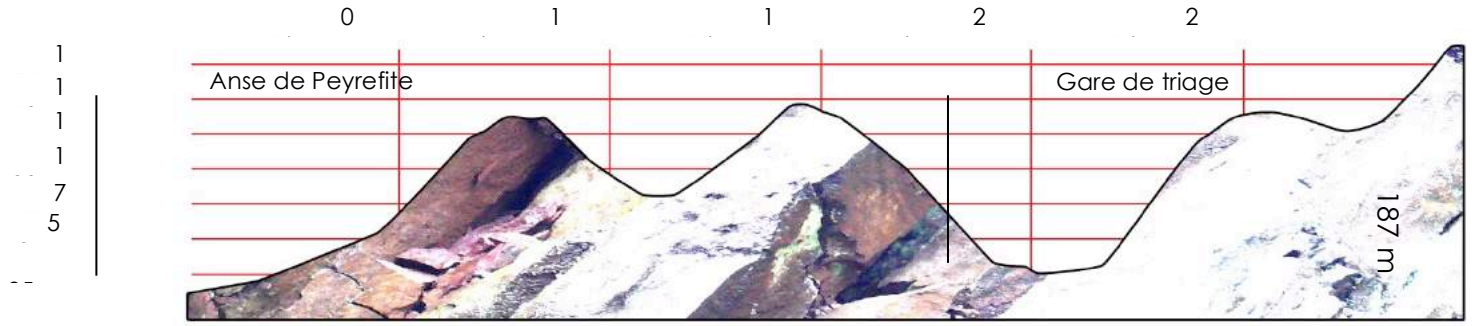

3,04 km

Profil topographique Nord-Sud du territoire communal

4,18 km

Profil topographique Ouest-Est du territoire communal

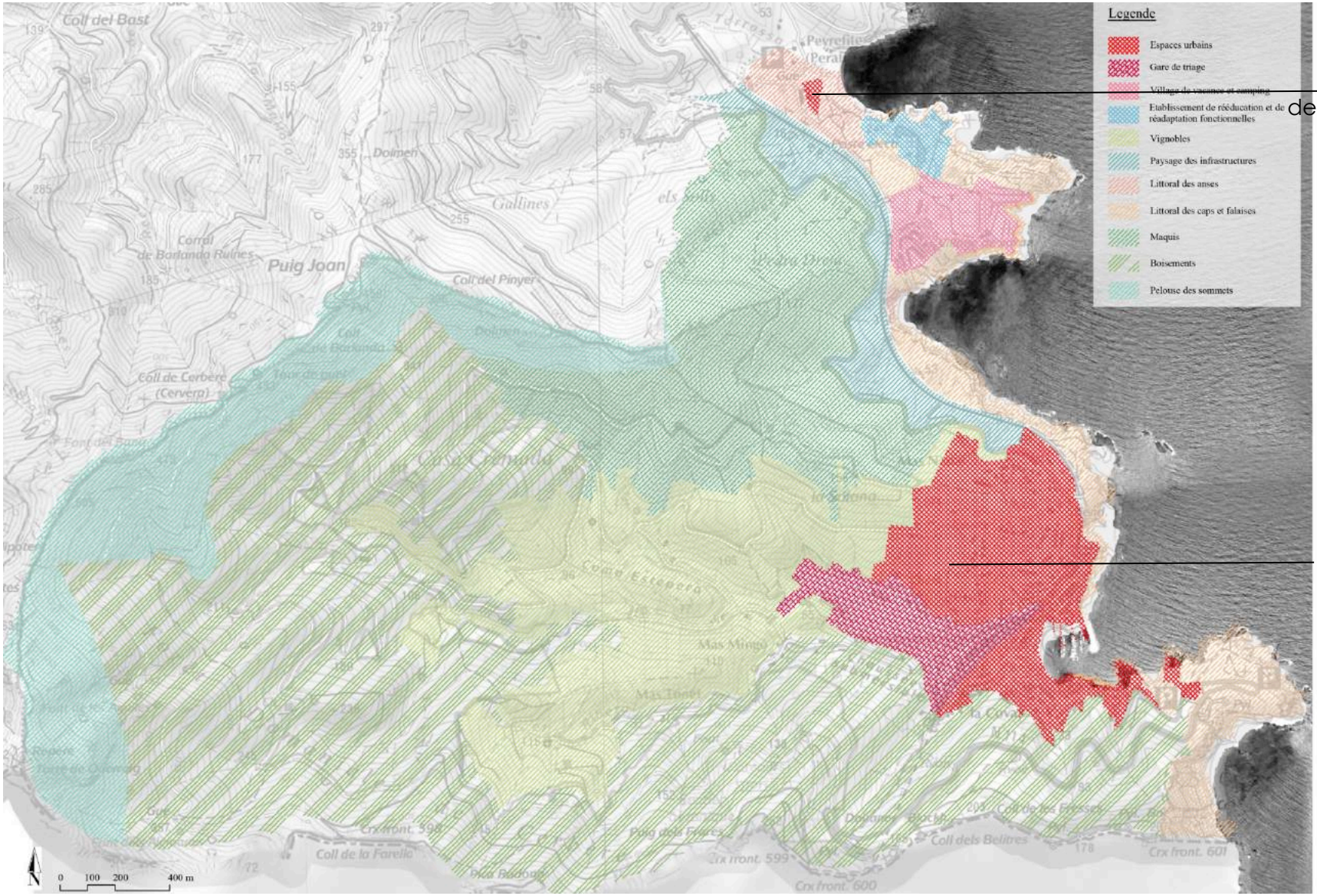

Carte des entités paysagères du territoire communal

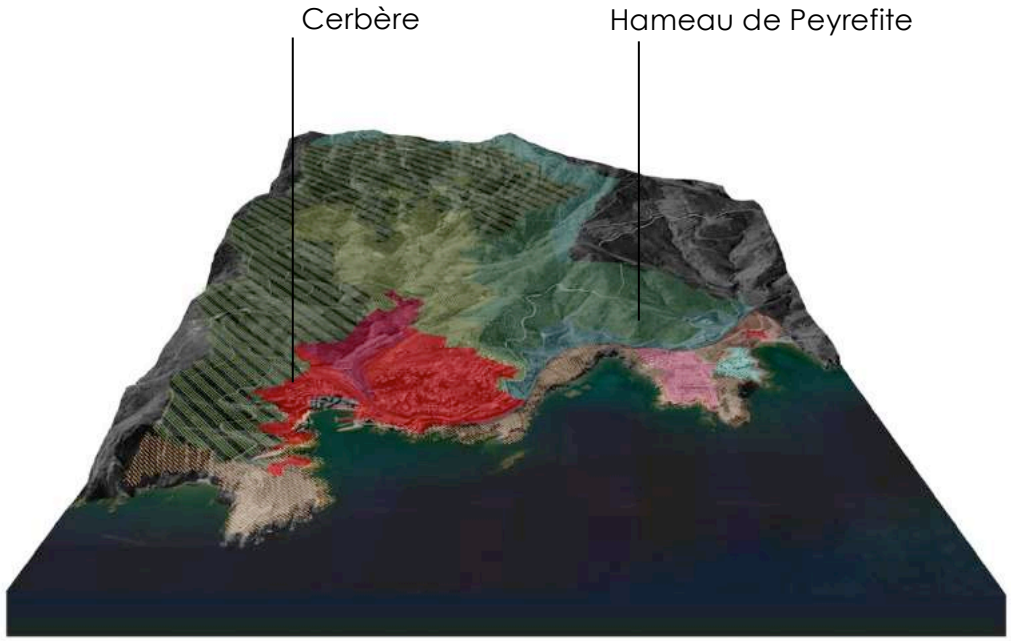

Répartition des entités selon la géographie du territoire

La ville et les infrastructures se sont adaptées au relief particulièrement marqué sur ce territoire en se positionnant dans les espaces les plus bas et les plus proches du littoral. La gare de triage se déploie en fond du vallon de l'anse de Cerbère. Sur les coteaux, au-dessus des rails, se trouvent les terrasses supportant les vignes cultivées pour le vin de Banyuls. A mi-hauteur, ces cultures sont remplacées par les plantations de conifères résultant de la politique de Restauration des Terrains en Montagne. Ces plantations positionnées sur les hauteurs de Cerbère, et destinées à la protéger d'éventuelles pluies torrentielles, et à éviter l'érosion des sols, n'atteignent pas le sommet. Celui-ci est couvert d'une pelouse montagnarde, plus rase que les maquis que l'on trouve de part et d'autre de la ville. Ces derniers se trouvent notamment dans l'anse de Peyrefite, et présentent un caractère tout particulier, puisqu'ils sont émaillés d'anciennes terrasses de vignobles, symbole de la grande déprise liée au phylloxéra. Cette anse est aussi l'un des principaux atouts touristiques de la ville, puisque s'y trouve le village vacance et le sentier sous-marin de la réserve naturelle marine.

2.7.2.2. Patrimoine bâti, paysager et naturel

Deux bâtiments sont protégés au titre des monuments storiques sur le territoire de la commune : l'hôtel belvédère du ayon Vert, construit durant les années 1928 à 1932 et inscrit en 1987 le dolmen de Coma Estapera, classé dès 1889. En plus de ces onuments, un site classé se trouvent sur la commune : l'Anse de rrimbo, à la fois dans sa partie terrestre et maritime.

Autour des objets classés ou inscrits est déployé un périmètre de 500 mètres de rayon au sein duquel tout dossier (permis de construire ou de démolir, déclaration de travaux, autorisation d'enseigne, etc.) est transmis pour avis à l'Architecte des Bâtiments de France. S'il existe une covisibilité entre le monument et le bâtiment ou projet faisant l'objet du dossier, dans ce périmètre, l'avis est dit conforme, et le maire de la commune y est lié. S'il n'existe pas de covisibilité, l'avis est dit simple, et le maire n'y est pas lié, c'est-à-dire qu'il n'a pas l'obligation de suivre les préconisations de l'ABF.

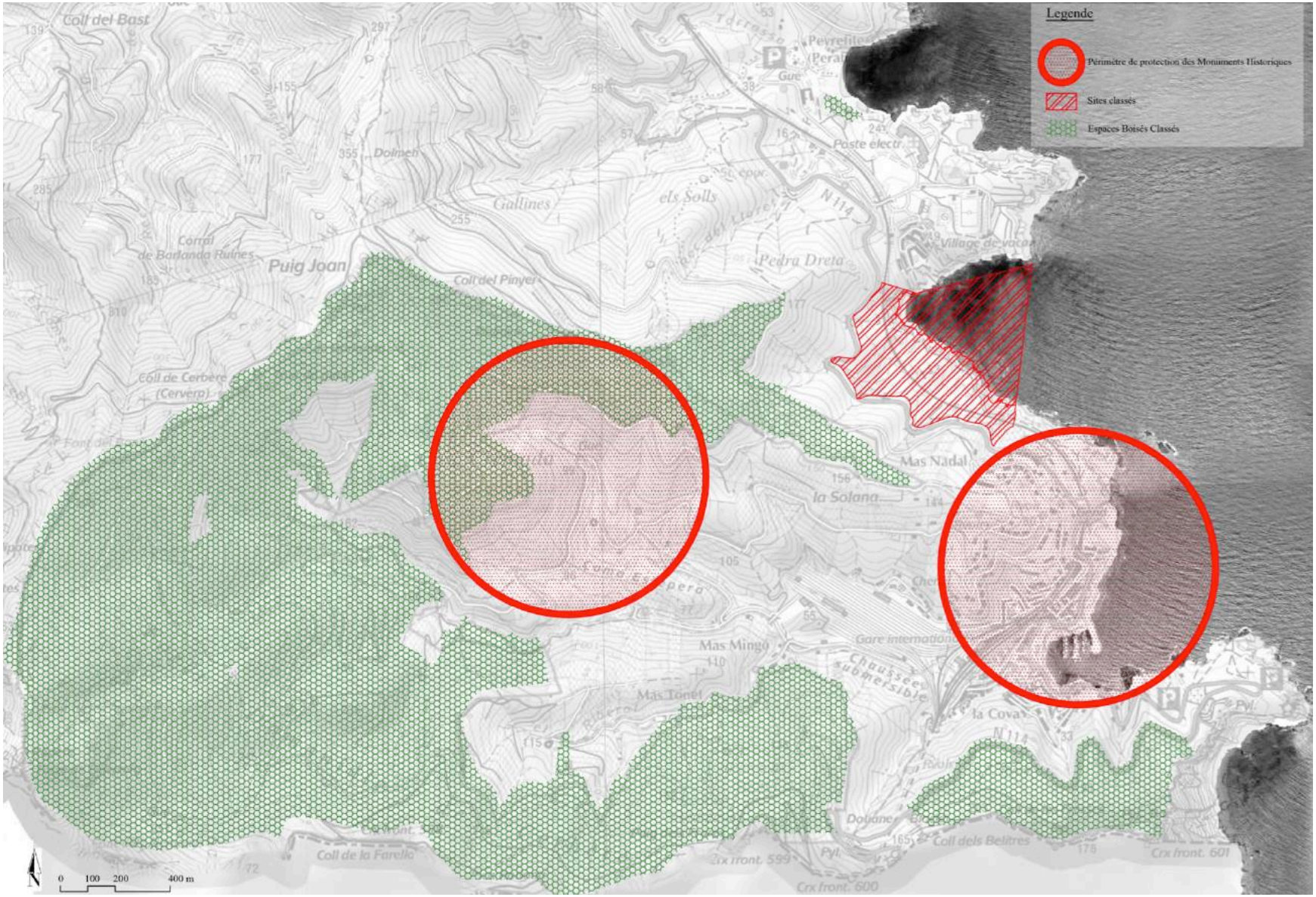

Carte des périmètres de protections patrimoniales sur la commune de Cerbère

- **Le dolmen de Coma Estapera**

Datant de la période du Néolithique, le dolmen de la Coma Estapera est classé dès 1889. Accroché au flanc de la montagne, il est relativement difficile à repérer, tant il se confond avec les roches avoisinantes. Il témoigne cependant d'une présence humaine plus ancienne que les premières mentions du lieu.

- **L'hôtel Belvédère du Rayon Vert**

Vue de l'hôtel Belvédère du Rayon Vert dans le tissu urbain de Cerbère

La voie ferrée, infrastructure majeure de Cerbère est mise en service en 1888.L'obligation de transborder tant les marchandises que les passagers conduit dans les années 30 à la construction d'un hôtel destiné à accueillir les voyageurs en attente pour reprendre leur voyage dans un train ayant des essieux adaptés aux rails. L'hôtel Belvédère du Rayon Vert est construit en béton armé, une innovation à l'époque et comprenait un restaurant, un cinéma, un bar et une scène de théâtre ainsi qu'un court de tennis sur son toit. Les fresques intérieures font l'objet d'une anecdote sentimentale leur donnant un surplus de charme.

Son heure de gloire fut brève car la Guerre d'Espagne provoqua la fermeture des frontières et la manne que constituait le trafic ferroviaire s'interrompit. Aujourd'hui l'hôtel est en restauration, les affres du temps ayant marqué durement la façade et l'intérieur. Il reste néanmoins un marqueur important de la petite ville, notamment parce qu'il est l'un des premiers bâtiments visible à l'entrée de celle-ci, et que son architecture caractéristique le rend parfaitement reconnaissable.

Croquis de l'hôtel belvédère du Rayon Vert

- **Anse de Terrimbo**

Site caractéristique de la Côte Vermeille, l'Anse de Terrimbo a été signalée dans une Etude de Mise en Valeur et de Sauvegarde de la côte réalisée dans les années 70. Ce rapport a déterminé un ensemble d'espaces naturels à préserver de l'urbanisation touristique. C'est donc l'aspect pittoresque et environnemental qui a conduit à la protection de cette anse. Elle descend en pente vers la mer et son point le plus haut dans la zone protégée atteint 60 mètres d'altitude, à proximité de la RD 914, sa limite occidentale. Près du rivage, les versants des collines se terminent en falaise haute de 20 à 30 mètres et au creux de l'anse se trouve une petite plage de galets, la plage de Terrimbo, l'une des plus belles plages de la côte. La rive Sud est la seule à porter une trace d'exploitation agricole avec des parcelles viticoles. Des terrasses en friche témoignent d'exploitations plus larges par le passé, réparties sur la bande littorale entre le chemin de fer et la route départementale.

De plus, une bande de 500 mètres en mer fait également l'objet d'un classement, considérant qu'elle constitue « le prolongement et l'environnement du site de Terrimbo », la rive Nord étant elle exclue, occupée par le village de vacance.

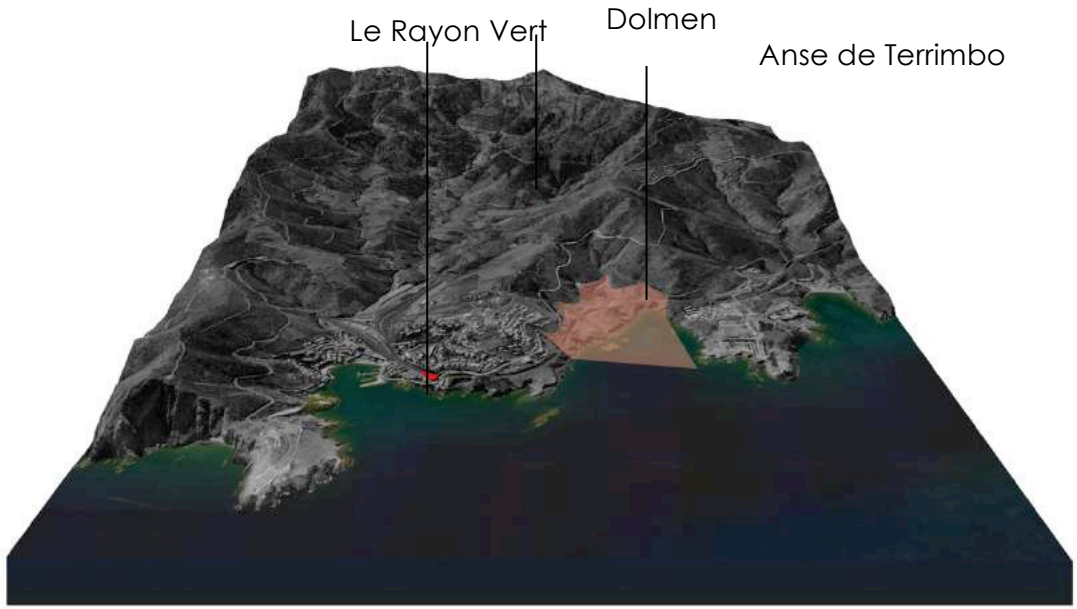

repérage géographique des éléments patrimoniaux protégés sur le territoire

- **Les Espaces Boisés Classés**

Une grande surface du territoire communal est placée depuis l'instauration d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) en Espaces Boisés Classés (EBC). Cette démarche est normalement facultative, hormis pour les communes soumises à la Loi littoral, ce qui est le cas de Cerbère. Cette protection, en application de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme est destinée à classer bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement afin de les protéger. Ce classement peut avoir lieu même lorsque l'espace n'est pas boisé mais destiné à l'être et peut donc ainsi favoriser les plantations sylvicoles. Il s'agit avec un EBC d'interdire tout changement du mode d'occupation du sol ou de l'affectation afin de garantir l'existence d'un boisement. C'est une démarche tout à fait importante pour la commune, à la fois pour la protection de la richesse environnementale, la protection contre l'érosion par les pluies et la conservation d'espaces boisés malgré la récurrence d'incendies. Près de 400 hectares,

représentant peu ou prou l'ensemble de la forêt domaniale de Cerbère, sont ainsi classés par le document d'urbanisme actuel.

Vue d'un boisement caractéristique de la commune de chêne liège et ponctuellement chêne vert

2.7.2.3. Economie et tourisme

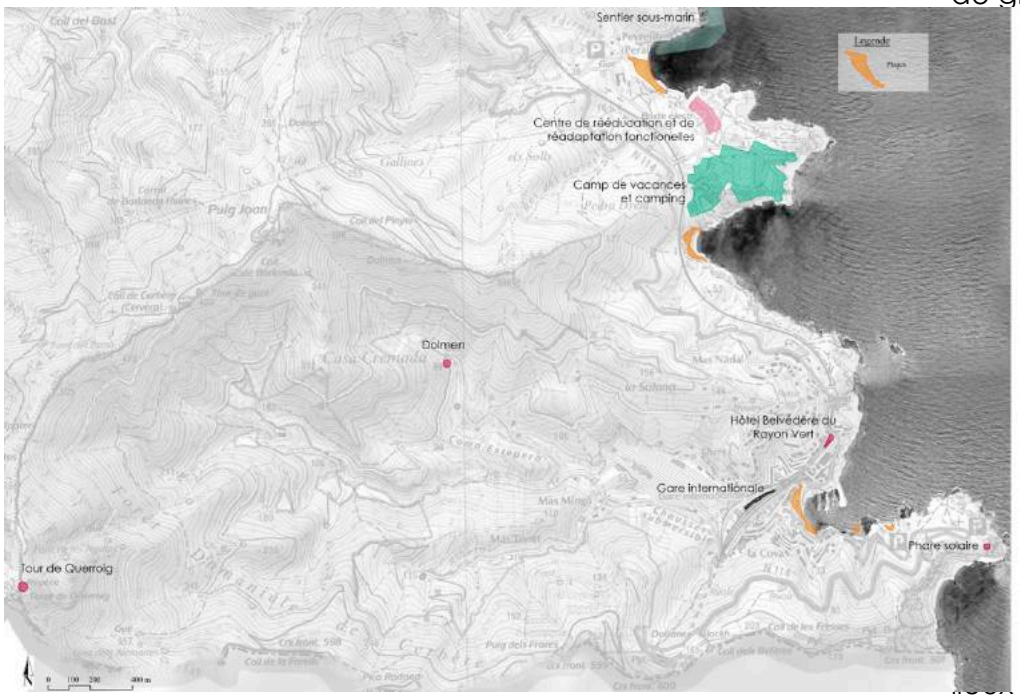

Carte des points attractifs économiques et touristiques
Source : *IGN*

La commune de Cerbère est une commune touristiquement attractive et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord il s'agit d'une commune littorale, avec un certain nombre de plages, dans un environnement pittoresque remarquable. Même si ce sont des plages de galets, bien moins attractives et confortables que les plages de sable du Nord des Pyrénées-Orientales, elles drainent un grand nombre de personnes grâce à la qualité de l'environnement et les possibilités de plongée sous-marine qui existent. La plage de Peyrefite au Nord de la commune est ainsi un point intéressant, puisqu'intégrée à la réserve marine de Cerbère-Banyuls et dotée d'un sentier sous-marin aménagé. Cette structure, ouverte deux mois par an est un pôle touristique majeur pour la commune mais également pour la Réserve. Sa portée pédagogique, la facilité de pratique (visite en masque-tuba-palmes) et l'environnement de grande qualité font la renommée de ce lieu.

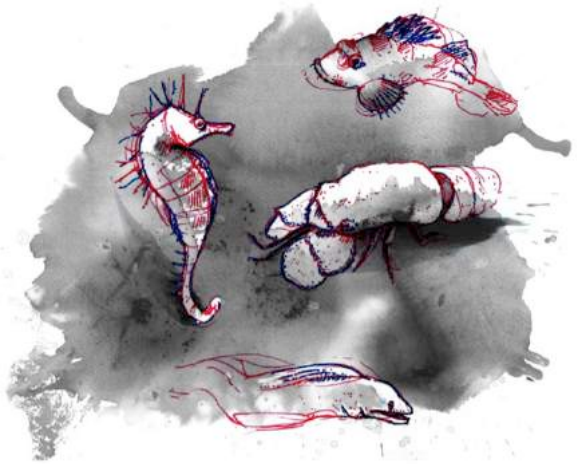

Croquis d'espèces visibles le long du sentier sous-marin de Peyrefite

Quelques points d'intérêts maillent le territoire communal et ...nt doubler les pôles touristiques balnéaires. Un ensemble de ...préhistoriques et historiques auxquels mène parfois un réseau de chemins dans les reliefs (la Tour de Querroig et le Dolmen de Coma Estapera) ainsi qu'un phare solaire à l'extrémité du Cap Cerbère, lieu aménagé en point d'arrêt pour les randonneurs au sommet des falaises du cap afin de profiter du paysage environnant. Le Monument Historique de l'Hôtel Belvédère du Rayon Vert, s'il est un élément patrimonial important, possède également quelques chambres pour l'accueil de touristes. La commune profite également d'un village de vacance pour parfaire son attractivité touristique.

Vue du Phare Solaire du Cap Cerbère

Vue du centre Bouffard-Vercelli

Parmi les infrastructures importantes pour le fonctionnement de Cerbère, il y a d'une part la gare internationale, brassant un flux de touriste tant français qu'espagnols ainsi que des voyageurs quotidiens, usant de ce moyen de transport pour se rendre à leur travail ; et d'autre part l'établissement de rééducation et de réadaptation fonctionnelles, le centre Bouffard-Vercelli. C'est un centre accueillant des patients sur des temps parfois longs et s'inscrivant dans le schéma régional d'organisation sanitaire comme centre référent.

2.7.2.4. Description des entités

2.7.2.4.1. Le littoral

Croquis du cap de Peyrefite

Cerbère est une commune littorale et dès lors son lien à la mer est le principal vecteur de l'identité paysagère de la commune. Si la proximité de la frontière est la raison historique du développement urbain de la ville, la mer fut longtemps le premier pôle économique avec la pêche aux poissons bleus (anchois, harengs, sardines). Le littoral de Cerbère appartient à la seule portion de côte rocheuse des Pyrénées-Orientales dénommée Côte Vermeille en raison de la teinte que prend le schiste local sous les rayons du soleil levant. Dans une alternance d'anse et de cap, la côte se fait tantôt plage, tantôt falaise et la planéité de la mer vient contraster avec les intenses reliefs de la fin des Albères.

Ce paysage tout en contraste est l'un des facteurs essentiels de l'esthétique et de l'attractivité du territoire. Les plages de galets enserrées par des falaises offrent des lieux remarquables pour la baignade et la plongée. Un sentier sous-marin est d'ailleurs aménagé dans l'anse de Peyrefite afin de faire découvrir les fonds marins, leur faune, flore et paysage. Les plongeurs peuvent ainsi se trouver à l'interface de deux mondes : la montagne et la mer.

2.7.2.4.2. L'habitat et l'architecture

- **Le bourg de Cerbère**

La géographie très contraignante de la côte n'a laissé que peu de choix quant à la localisation possible de l'habitat sur ce territoire. Le cœur de Cerbère est donc au plus bas de son anse, à proximité de la plage d'un côté, et coincé par la voie ferrée de l'autre. Dans cette partie du village l'habitat est plus dense, souvent collectif, notamment le long de la RD914 – successivement Avenue du Docteur Parcé, Avenue du Général de Gaulle et Rue du Maréchal Joffre. Quelques bâtiments datant des années 1920-1930 jalonnent cette portion de la route avec l'hôtel belvédère du Rayon Vert, notamment le groupe scolaire Jean Jaurès ainsi que quelques demeures littorales, caractéristiques du mouvement Art déco.

En s'éloignant de la mer, vers l'Ouest, le bâti s'organise en fonction des conditions géographique couplées aux conditions météorologiques : lors des fortes pluies, l'eau dévalant les pentes abruptes de cette fin des Albères doit être évacuée au plus vite vers la mer. La rue du Ribéral est ainsi une voie submersible destinée à recueillir et évacuer les eaux de ruissellement, les trottoirs étant surélevés et protégés pour échapper aux torrents ponctuels. Le fond de l'anse de Cerbère est complètement occupé par la gare internationale et sa zone de triage. Le viaduc supportant la gare et la voie principale forme un mur empêchant les constructions de s'étendre au fond de la dépression naturelle.

Les espaces publics sont enserrés dans cet environnement bâti dense et lui-même contraint. Ils sont davantage concentrés à proximité de la plage avec particulièrement la courte promenade en terrasse au-dessus de la plage, le long de l'avenue du Général de Gaulle ; et également la place de la République au bout de la rue du Ribéral, arborée de grand platane.

En s'éloignant vers le Nord, et donc en sortant de l'anse et en gravissant le cap Canadell, l'habitat récent se fait plus diffus entrainant un mitage du paysage dominant l'anse. Presqu'exclusivement composé de maisons individuelles, ces quartiers neufs rompent la continuité architecturale de la façade littorale de Cerbère.

Vue de façades cerbériennes

Vue de la rue du Ribéral

Croquis de la façade littorale de Cerbère

- **Les espaces touristiques**

Depuis le Cap Canadell, on peut apercevoir le côté opposé de l'anse de Terrimbo, sur le versant Sud du cap de Peyrefite, le village des Aloès, village vacance trois étoiles. Il s'inscrit dans le relief en bordure du littoral et depuis le Sud, il offre au spectateur une façade bâtie surplombant les falaises de schiste. Il est positionné en gradin et en demi-cercle dans une dépression naturelle. A l'est de celui-ci, un peu moins visible se trouve l'autre grande structure d'accueil des touristes : le camping municipal. Il occupe une grande surface du cap avec les services l'entourant : stade, terrains de tennis, espace de stockage de barque, stationnement, etc. Et enfin s'élève sur le cap l'établissement de rééducation et de réadaptation fonctionnelles de Cerbère. Structure de santé importante à l'échelle départementale, cet établissement est le dernier élément du cap de Peyrefite et compose avec le camping et le village vacance un point attractif communal brassant un flux de vacanciers et de patient important, mais variable selon les saisons. Ces trois structures – l'ensemble de petites maisons des Aloès, le grand bâtiment uniforme de l'établissement de rééducation et l'ensemble des mobil-homes du camping – forment une nappe artificialisé sur ce cap, notamment lorsque l'on considère les nappes de stationnement et les réseaux viaires les accompagnants.

Vue du Village des Aloès

La dernière anse appartenant – en partie – à la commune de Cerbère est l'anse de Peyrefite. S'y trouve le hameau *el Repairo,* un ensemble d'appartement moderne, face à la mer, dans un espace remarquable par ses qualités paysagères. C'est ce petit hameau qui fait l'objet d'un projet de réhabilitation et d'extension. En effet, si sa position est remarquable et qu'il offre à ses habitants une situation exceptionnelle, il impose aux usagers de la plage la vision d'une façade urbaine dans un espace relativement épargné. De plus, la plage de l'anse de Peyrefite est très pratiquée en période estivale et des espaces sont devenus des lieux de stationnement sauvage. Ainsi ce lieu qui offre un paysage remarquable est détérioré par des usages réfléchis en termes de confort mais non en termes d'intégration et de respect de cet environnement.

A l'extrémité opposée du territoire communal, à la pointe du cap Cerbère, se trouve un élément architectural ayant fait l'objet d'une intégration paysagère de qualité. Le phare solaire de Cerbère offre une vue exceptionnelle tant sur la Côte Vermeille que sur son pendant espagnol puisqu'il se situe sur le dernier cap avant la frontière. Sa situation, l'aménagement dont il a bénéficié et son accessibilité depuis la RD914 en font un lieu d'arrêt prisé par les touristes.

- **Architecture vernaculaire**

Hormis les bâtiments principalement destinés à de l'habitat ou du service, dont les plus remarquables datent du début du XXe siècle, la forte présence de la culture de la vigne implique une forme d'architecture vernaculaire particulière : les *casots*. Ce terme est dérivé du catalan et désigne une « petite et mauvaise cabane ». C'est en général un petit bâtiment d'une seule pièce, très commune dans les vignobles de Collioure. Ils sont généralement construits en pierre maçonnées et sont donc plus récent que leurs homologues de pierre sèche, plus rares. On en trouve également qui furent réalisés en parpaing. Si ces petits bâtiments, généralement de plein pied, font partie intégrante de l'identité paysagère de la viticulture locale, ils sont souvent les vecteurs d'une dynamique de cabanisation, devenant de petites résidences secondaires, et ainsi participant au mitage du territoire.

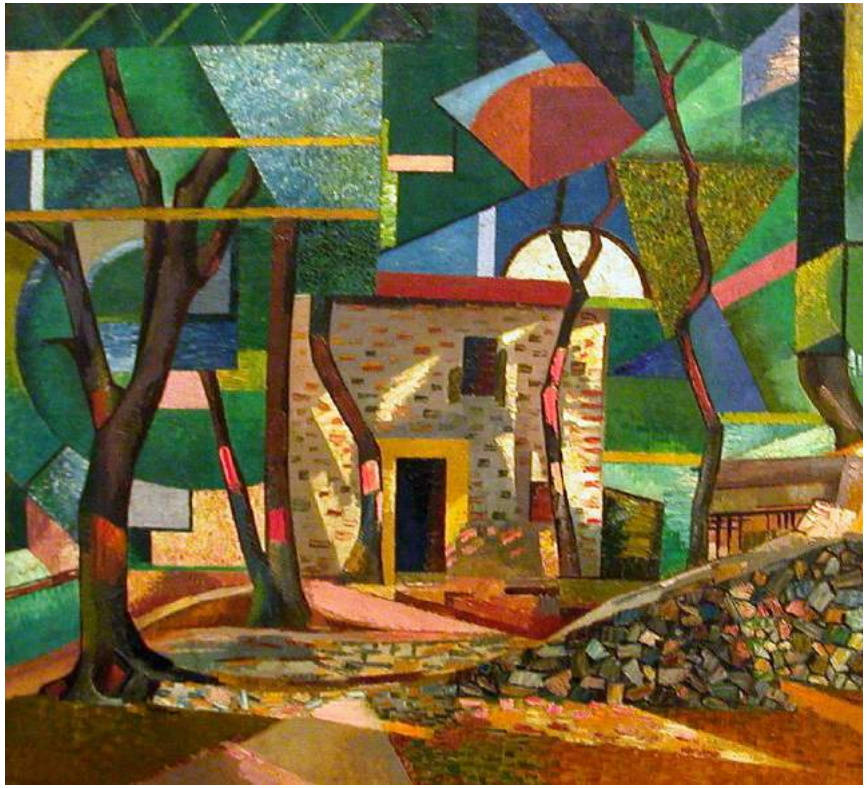
Casot peint par Auguste Herbin en 1913

2.7.2.4.3. La gare de triage

La situation géographique, à proximité de la frontière est à l'origine de la plus grande infrastructure, l'élément paysager le plus marquant du territoire communal de Cerbère. La gare de triage qui couvre près de 30 hectares est une immense entaille faite dans le cœur de l'anse où est fondée la ville. Striée par les voies, les voitures en attentes et les bâtiments d'entretien et enserrée par les reliefs, elle est parfaitement visible depuis près de la moitié du territoire communal. Le viaduc supportant une partie des voies et coupant en deux le fond de l'anse contraint par ailleurs l'urbanisation de la ville et est dès lors très intégré à son dessin.

Vue de la gare de triage

Un tel artefact inséré au cœur d'un environnement naturel remarquable et ne faisant pas montre d'une adaptation particulière – comme peuvent le faire les vignes qui maillent les pentes et mettent en valeur les variations du relief – marque durablement le territoire à tel point que l'ensemble de ces voies ferrées représente un élément essentiel de l'identité cerbérienne paysagère et économique.

2.7.2.4.4. L'entre-voie

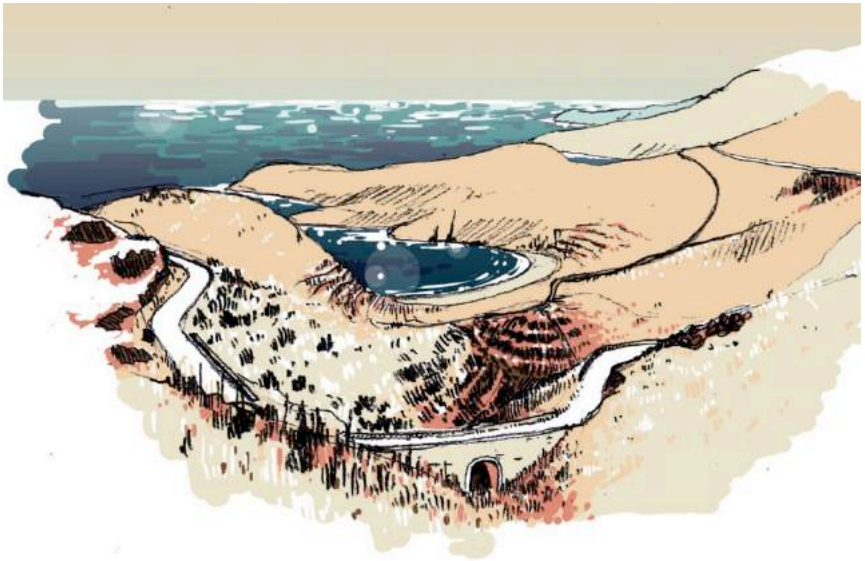

Croquis d'un lacet de la RD914.

Pour un observateur lointain du paysage de Cerbère, au milieu de ces reliefs marqués où alternent caps et anses, deux lignes viennent souligner les talwegs, recs et ligne de crête. La Route Départementale 914 est le seul accès routier au village. Cette route suit tout le littoral de la Côte Vermeille et permet d'en apprécier les évolutions et les différences au gré des virages. En dessous de cette première ligne très sinueuse, la voie ferrée avec ses courbes plus larges et sa hauteur quasi constante est bien plus lisible. Elle crée une barrière visuelle bien plus forte dans chaque vallon, ses infrastructures, moins souples que la RD, modifiant la topographie plutôt que de s'y adapter.

Ainsi ces deux infrastructures bénéficient d'ouvrages conséquents pour leur permettre de s'adapter aux variations de reliefs aux pieds des Albères. Tunnels, ponts, murs de soutènement et remblais accompagnent ainsi le regard le long de ces deux lignes de première importance.

Vue de l'espace entre la voie ferrée à droite et la RD 914 à gauche

Ce sont également deux frontières : la route et la voie ferrée délimitent un morceau de territoire particulier entre elles. Cet entre-voie présente un aspect particulier à l'observateur. On y distingue des restes d'exploitation viticole, ou quelques oliviers, des terrasses dont on devine les lignes sombres derrière les chênes qui ont poussé depuis l'abandon de ces terrains. La présence de ces structures nécessaires au bon fonctionnement des circulations a conduit les exploitants de ces terres à les abandonner aux dynamiques naturelles, et peu à peu c'est comme une longue friche qui traverse le territoire du Nord au Sud, comme un glacis entre la route et le chemin de fer.

Au sein du bourg de Cerbère, l'importance de chacune de ces voies de communication est encore plus prégnante. La RD914 est en porte-à-faux à son entrée dans Cerbère, au-dessus du port devenant un élément impressionnant de l'architecture de la façade urbaine. La voie ferrée est encore plus perceptible puisqu'elle constitue un véritable rempart dans le dos de la ville. Ce viaduc qui permet un niveau constant avec la gare de triage est une limite forte, un arrière-plan à la façade littorale contraignant le développement de la ville.

Vue de la rue du Ribéral. En fond le viaduc de la voie ferrée

2.7.2.4.5. Le vignoble

Comme la majeure partie de la Côte Vermeille, Cerbère est une commune viticole. Elle est placée dans les deux AOC qui couvrent la côte : le vin doux naturel Banyuls et le vin de Collioure. Les traces des terrasses que l'on peut encore lire sur les pentes dominant l'ensemble de la commune laisse imaginer l'importance qu'a pu avoir la viticulture en termes d'espace et de paysage. Aujourd'hui le vignoble est plus restreint et concentré au plus près des habitats, à l'Ouest du bourg de Cerbère.

L'architecture des terrasses supportant les vignes et permettant leur exploitation sur les pentes repose sur les mêmes principes que tout au long de la côte, à savoir un fonctionnement en '*peu de gall*' afin de faciliter la distribution et l'évacuation de l'eau de pluie, et ainsi réduire tant son ruissellement que l'érosion qu'elle entraine. La continuité de ces lignes sombres de muret de schiste est un élément primordial de l'appartenance de Cerbère à cette unité géographique et paysagère de la Côte Vermeille.

Vue d'une parcelle viticole à l'Ouest de Cerbère

2.7.2.4.6. Les espaces boisés

Le couvert arboré de Cerbère est peu dense, le caractère très rapidement montagnard avec des reliefs marqués et une eau de pluie ruisselant jusqu'à la mer donnant un milieu aride. Le principal boisement se localise à l'Ouest de la commune, sur les hauteurs du village et forme la Forêt Domaniale de Cerbère. Il s'agit d'une pinède plantée suite à l'engagement d'une politique forestière de montagne pour le maintien des sols. Ces plantations sont destinées à freiner l'érosion et surtout le ruissellement des eaux de pluie dans cette zone sensible et habitée.

Sur le reste du territoire, si quelques pinèdes existent également, de manière plus ponctuelle, notamment sur le cap de Peyrefite, l'espèce arborée dominante est le chêne, vert ou liège. La partie Nord du territoire présente ainsi des traces de subéraie et d'yeuseraie, mais également des peuplements spontanés, bien souvent sur d'anciennes parcelles viticoles. Quelques autres espèces viennent ponctuellement compléter ces boisements comme l'amandier ou l'olivier, reste d'anciennes plantations.

L'aridité de cette côte rocheuse doublée de période estivale avec de fortes chaleurs rend la végétation extrêmement sensible aux incendies. Ces dernières années plusieurs évènements ont ainsi ravagé de nombreux hectares, parfois de manière tragique. Les traces de ces feux sont encore lisibles le long des versants dominant la mer. Si la végétation reprend spontanément ses droits sur ces sols brulés, des actions sont menées régulièrement pour entretenir les espaces sensibles et ménager des coupures de protection incendie. La création ou la reprise de parcelle viticole est par exemple encouragé dans cette optique.

Vue de la reconquête végétale sur un espace où a eu lieu un incendie

2.7.2.4.1. Le maquis

Le territoire de Cerbère est couvert en majorité d'espace en friche caractérisés par une végétation de maquis, avec une strate herbacée et arbustive très présente. Se devine régulièrement, dans les parcelles à proximité de la RD914 les lignes de terrasses viticoles témoignant du passé de ces terres. Pour des raisons diverses (phylloxéra, déprise agricole, etc.) l'entretien de ces parcelles fut stoppé.

Comme les boisements du territoire, ce maquis est très sensible aux incendies. Cependant les espèces végétales typiques de ce milieu et que l'on retrouve à Cerbère – cistes, asphodèles, calycotome, lavande, etc. – sont des espèces pionnières, dont justement les milieux favorables sont ceux ayant subi une régression, par exemple par incendie. On trouve dans ce milieu des peuplements de figuiers de Barbarie plutôt dense, la plante se répandant et supportant très bien le milieu. Cette végétation spontanée est accompagnée d'espèces issues de plantation, comme la vigne, redevenue sauvage.

Vue d'un maquis colonisé par des figuiers de Barbarie

2.7.1. Enjeux paysagers de développement

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Littoral-Sud et l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon identifient un ensemble d'enjeux pour le développement de la Côte Vermeille, et par extension de Cerbère. Les premiers, et plus importants sont de l'ordre de l'urbain et de la réhabilitation, du vieux-centre, des extensions, du mitage, enfin des nombreuses propagations des espaces bâtis qui ont eu lieu de manière presque spontanée. Les suivants touchent à la préservation et la valorisation des qualités du paysage : les espaces littoraux, les espaces boisés, les espaces agricoles – viticoles en l'occurrence – et les coupures d'urbanisation.

Les cartes suivantes présentent ces enjeux localisés par ces documents.

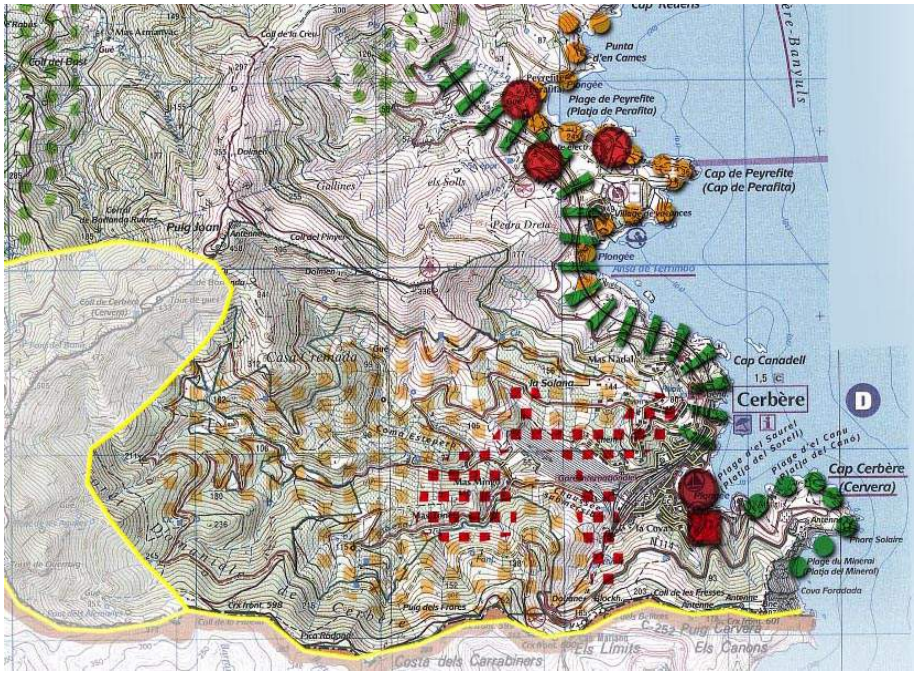

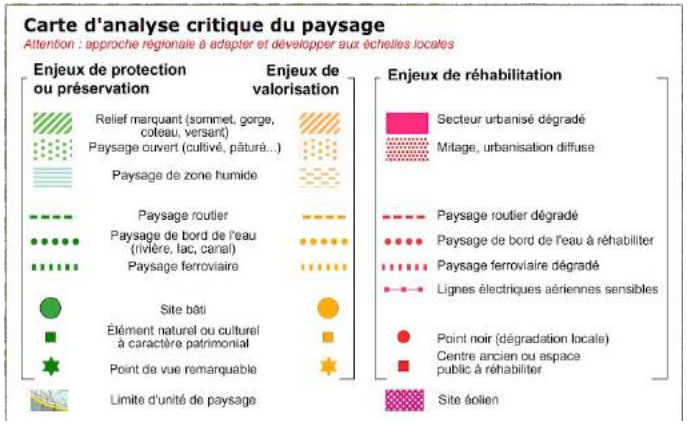

Carte des enjeux extraite de l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon, entité paysagère de la Côte Rocheuse des Albères et son vignoble[3]

[3] Source : DREAL Languedoc Roussillon

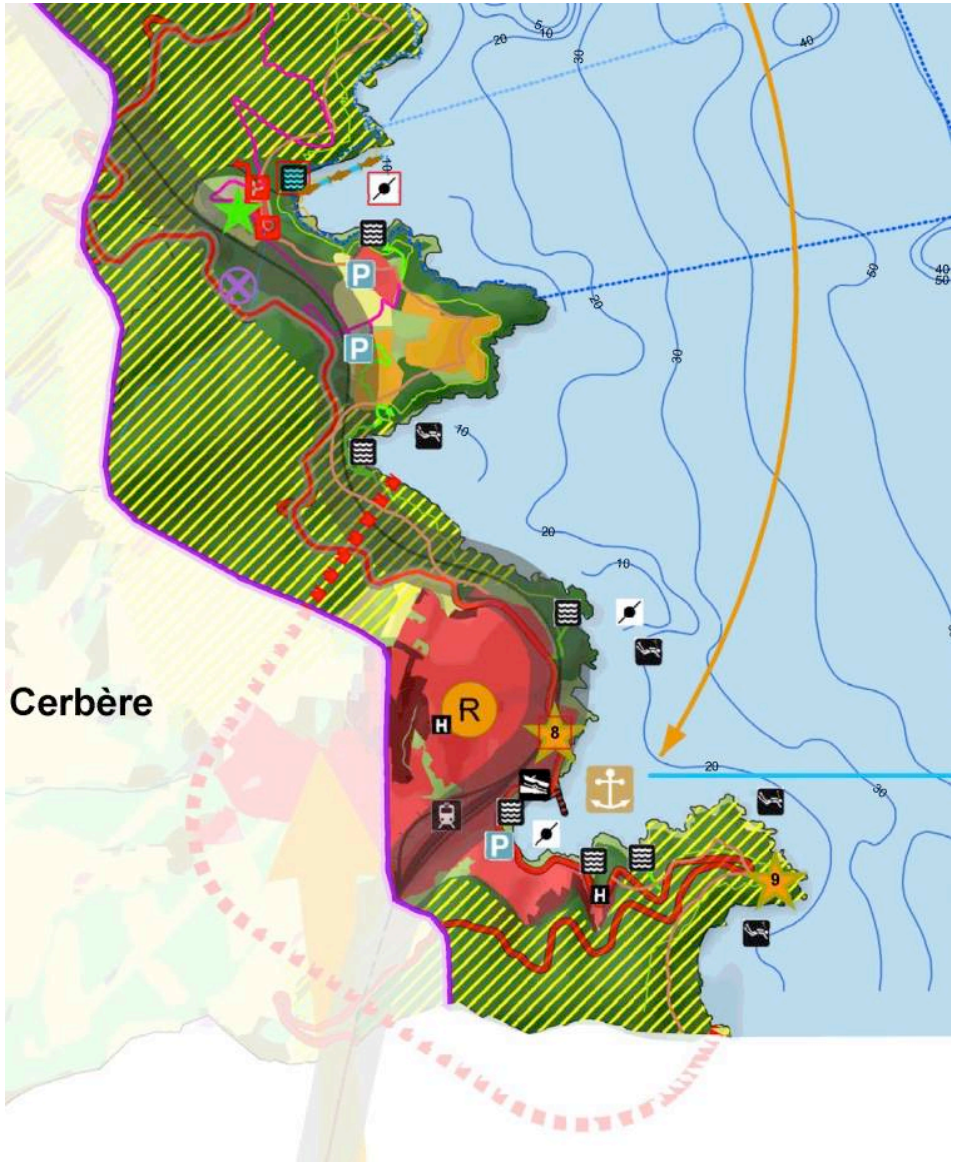

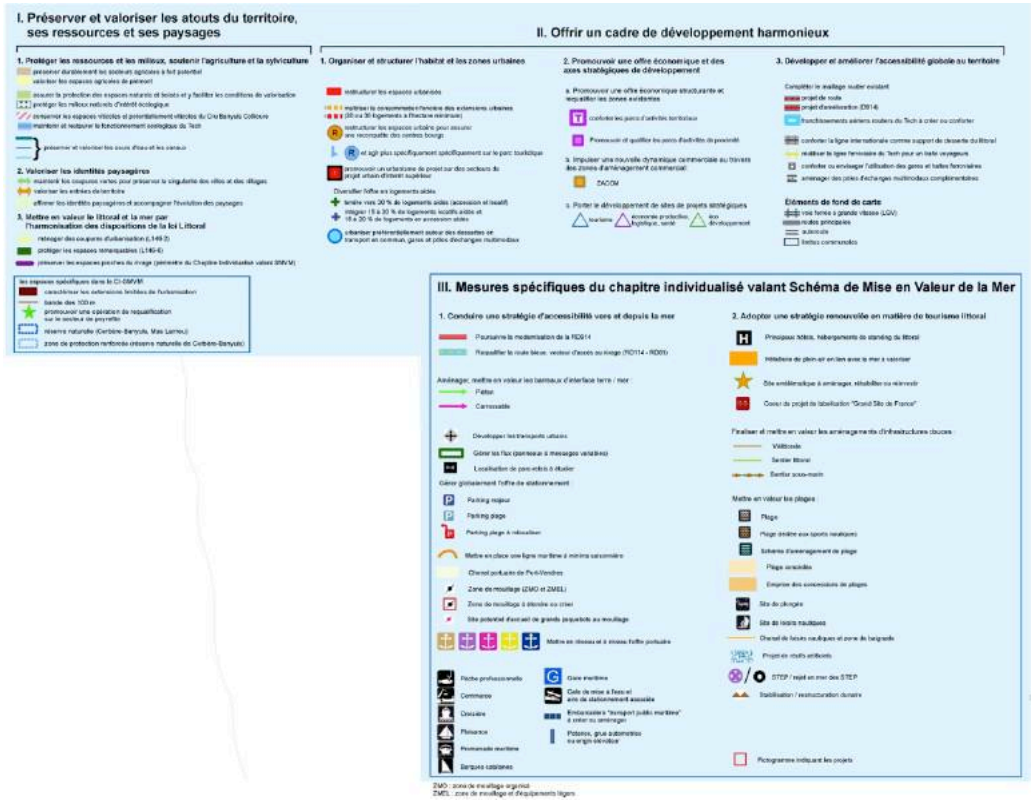

Carte extraite du Chapitre Individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer du SCoT Littoral-Sud

2.7.2. Synthèse

Cerbère est une commune qui possède un environnement paysager remarquable grâce à sa position géographique, à l'exact moment où la montagne tombe dans la mer. Le contraste entre de forts reliefs et la Mer Méditerranée est l'élément principal de ce caractère remarquable. La présence humaine est bien lisible, d'abord par les structures de transport qui longent le littoral, la RD 914 et la voie de chemin de fer, mais aussi par l'exploitation de la terre, notamment celle de la vigne.

L'attractivité de ce territoire a entrainé un flux touristique notable encouragé par des structures destinées à l'accueillir – village vacance, nappes de stationnements, etc. – mais qui ont pour résultat de miter le territoire. De même, contraint tant par la géographie que par l'implantation de la gare de triage, le bourg de Cerbère s'est développé récemment par le biais de lotissements sur les hauteurs du Cap Canadell. Ceux-ci sont la vitrine Nord du village et offrent une image peu représentative des richesses architecturales du vieux centre. Il en va de même pour les espaces urbanisés du cap et de l'anse de Peyrefite.

Au final Cerbère est une commune qui bénéficie d'un écrin naturel remarquable, mais les développements bâtis récents ont créé des espaces dont la lecture est disparate voire négative.

Il est donc nécessaire d'engager des actions concrètes afin de rétablir uniformément le caractère remarquable de ce paysage littoral. Tout d'abord en reprenant ces développements urbains si problématiques. La pression urbaine le long de la ligne de crête du Cap Canadell a conduit à un mitage apparent d'une portion du territoire dominant le village et visible depuis le Nord, le long de la RD914 notamment. Il s'agit donc de l'espace perçu en premier lors d'une arrivée à Cerbère. Ce tissu lâche doit donc faire l'objet d'une densification et d'un traitement propre à lui donner une qualité paysagère notable dans sa partie exposée au Nord en tant qu'entrée de ville.

A cette nécessité de prêter attention à la forme urbaine du bourg principal de Cerbère est associée celle de réhabiliter le cap et l'anse de Peyrefite. Le premier est partiellement urbanisé par un équipement de soin, le centre Bouffard-Vercelli et des pôles d'accueil de vacanciers, camping et village vacances. La seconde est dotée d'une prémisse de hameau, *El Repairo*, qui implique dans son état actuel une détérioration du paysage de cette portion du littoral. L'un et l'autre doivent donc faire l'objet d'une opération homogénéisant leur aspect, les intégrant dans le paysage et réhabilitant le tissu urbain qu'ils devraient former, notamment avec un véritable hameau nouveau au sein de l'anse.

Les espaces naturels et agricoles ne doivent cependant pas pâtir de ces politiques urbaines à impulser. Le patrimoine boisé de la commune est déjà bien protégé par le Plan d'Occupation des Sols via les Espaces Boisés Classés, politique qui doit être prolongée par le Plan Local d'Urbanisme. Mais les espaces urbanisés du Nord, l'anse et le cap de Peyrefite, doivent être accompagnés de politique de protection et de valorisation des espaces littoraux en parallèle des développements du bâti afin de garantir une intégration paysagère qualitative. De même, les terrasses viticoles, si elles sont moins prégnantes qu'ailleurs le long de la côte, sont un enjeu du devenir du paysage local, puisqu'elles sont un élément clé de l'appartenance de Cerbère à une entité géographique remarquable : si elles ne sont pas un marqueur de l'identité propre du village, elles sont un identifiant majeur de la Côte Vermeille.

La préservation et la valorisation de ces espaces naturels et agricoles permet de créer des coupures urbaines dessinant des limites claires pour les différents pôles urbains de la commune de Cerbère. Limites d'autant plus importantes qu'elles encadrent l'un des enjeux majeur du paysage de la côte : la RD 914. Cette infrastructure destinée avant tout à diriger et faciliter les échanges routiers est un élément clé dans la lecture du paysage local, offrant

petit à petit au rythme des virages des points de vue sur le contraste très fort entre les reliefs des Albères et l'étendue de la Mer Méditerranée. La valorisation paysagère d'une telle infrastructure à des fins de lecture du territoire – par des arrêts aménagés, des aires dotées de table d'orientation, ou simplement des assises pour profiter du point de vue – en ferait un atout du développement touristique local. Dans cette même optique, le patrimoine local, qu'il soit reconnu de manière institutionnelle ou par l'usage et l'intérêt est essentiel quant à l'image du village.

La commune de Cerbère possède un paysage – au sens officiel du terme, c'est-à-dire d'un espace géographique que l'homme a modifié et exploité – remarquable. Des ajustements sont nécessaires pour continuer son développement sans nuire à ses qualités, pour transformer les quelques points noirs en des espaces attractifs et intégrés dans l'environnement de cette extrémité de la Côte Vermeille.

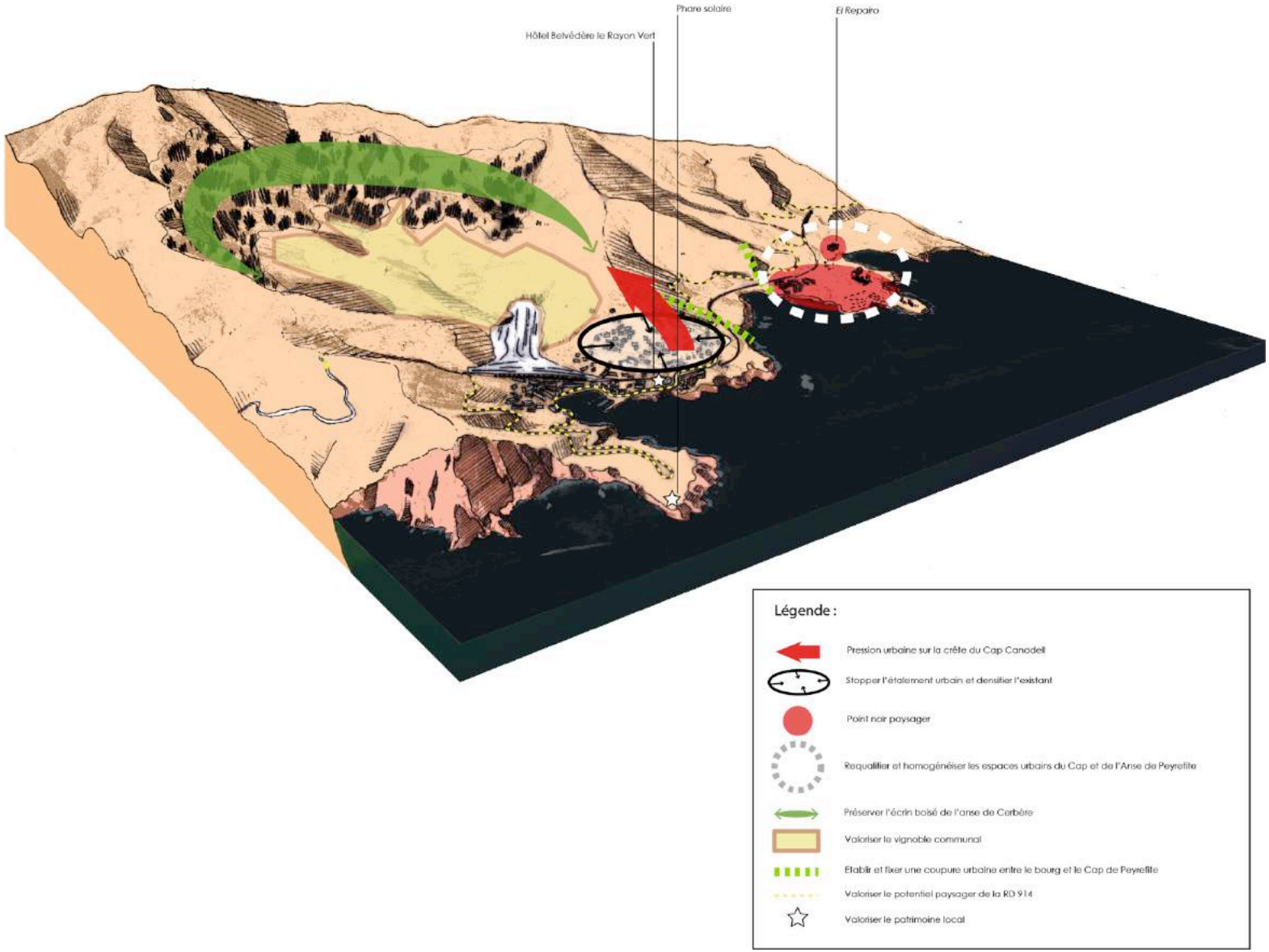

Bloc diagramme des pressions et enjeux du paysage cerbèrien

3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1. RESSOURCES EN EAU

3.1.1. Les masses d'eau du territoire et leur état

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 est entré en vigueur le 20 novembre 2015. Celui-ci fait suite au SDAGE 2010-2015. Il traduit concrètement la Directive Cadre sur l'Eau. Il détermine les objectifs de qualité (bon état, bon potentiel écologique, etc.) que devront atteindre les « masses d'eau » (rivières, lacs, eaux souterraines, mer, etc.) d'ici à 2021.

Il définit également les orientations fondamentales à retenir pour atteindre ces objectifs et est accompagné d'un programme de mesures à mettre en œuvre.

Ce nouveau document propose 9 orientations fondamentales :

- Adaptation au changement climatique ;
- Prévention ;
- Non dégradation ;
- Enjeux économiques et sociaux ;
- Gestion locale et aménagement du territoire ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Equilibre quantitatif ;
- Gestion des inondations.

Le SDAGE incite à l'amélioration de la gestion et de la prévention des risques de toute nature (pollution accidentelle, inondation, etc.) en investissant dans la connaissance et le suivi et en évitant systématiquement de générer de nouvelles situations à risque.

3.1.2. Eaux de surface

L'ensemble de la commune est compris dans le sous bassin versant « CO_17_90, Côte Vermeille ». Tous les petits talwegs ont été regroupés sous une seule et même masse d'eau : il s'agit de la masse d'eau côtière « FRDC 01, Frontière Espagnole - Racou plage », pour lequel l'objectif de bon état (comprenant l'état chimique et l'état écologique) est fixé à 2015.

Code masse d'eau	Nom	Statut	État écologique		État chimique
			Etat	Objectif d'atteinte du bon état	Objectif d'atteinte du bon état
FRDC01	Frontière espagnole-Racou plage	Eaux côtières	Bon	2015	2015

Les caractéristiques de cette masse d'eau souterraines, issues du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, sont présentées dans le tableau suivant :

			Objectif d'état écologique					Objectif d'état chimique			
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance sans ubiquiste	Echéance avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Côte Vermeille - CO_17_90											
FRDC01	Frontière espagnole - Racou Plage	Eaux côtières	bon état	MEN	2021	CN	autres	2015	2015		

Motivation en cas de recours aux dérogations : FT : Faisabilité technique

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : Les paramètres qui sont à l'origine de la non-atteinte du bon état en 2015 font l'objet d'une adaptation de délai ou d'objectif. Ils ont été déterminés en fonction des mesures proposées dans le programme de mesures 2016-2021. Pour l'échéance de 2027, les paramètres affichés intègrent également les pressions qu'il restera à traiter après 2021. Les adaptations ne dispensent en aucun cas d'agir sur les autres paramètres à traiter.

Substances considérées comme ubiquistes : hydrocarbures aromatiques polycycliques, tributylétain, diphényléther bromé, mercure.

3.1.3. Eaux souterraines

La commune de Cerbère s'inscrit au sein du substratum primaire formé de terrains schisteux semi-perméables.

Les infiltrations d'eau s'effectuent à la faveur de la schistosité et des diaclases ouvertes dans la roche, voire au niveau des zones faillées et / ou broyées.

Les ressources en eaux souterraines dans ces terrains primaires, bien que réelles, restent de faible importance et moyennement productives.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	État quantitatif		État chimique	
		tat	Objectif d'atteinte du bon état	tat	Objectif d'atteinte du bon état
FRDG617	Domaine plissé Pyrénées axiales dans le BV du Tech, du Réart et de la côte Vermeille	Bon	2015	Bon	2015

Les caractéristiques de cette masse d'eau souterraine, issues du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, sont présentées dans le tableau suivant :

		Objectif d'état quantitatif				Objectif d'état chimique				
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Polluant d la tendan la hausse à invers
FRDG617	Domaine plissé Pyrénées axiales dans le BV du Tech, du Réart et de la côte Vermeille	Bon état	2015			Bon état	2015			

Motivation en cas de recours aux dérogations : FT : Faisabilité technique

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : Les paramètres qui sont à l'origine de la non-atteinte du bon état en 2015 font l'objet d'une adaptation de délai ou d'objectif. Ils ont été déterminés en fonction des mesures proposées dans le programme de mesures 2016-2021. Pour l'échéance de 2027, les paramètres affichés intègrent également les pressions qu'il restera à traiter après 2021. Les adaptations ne dispensent en aucun cas d'agir sur les autres paramètres à traiter.

Substances considérées comme ubiquistes : hydrocarbures aromatiques polycycliques, tributylétain, diphénylétherbromé, mercure.

Les alluvions qui accompagnent le ruisseau de Peyrefite peuvent également être le siège d'une petite nappe faiblement étendue et peu productive.

3.1.4. Eaux de baignade

La façade littorale de la commune de Cerbère correspond à la Côte Vermeille avec plusieurs plages propices à la baignade au sein des criques.

Deux points de baignade sont ainsi contrôlés par les services de l'Etat permettant d'évaluer la qualité des eaux côtières.

Les données ci-dessous sont extraites du site « baignades.sante.gouv.fr ».

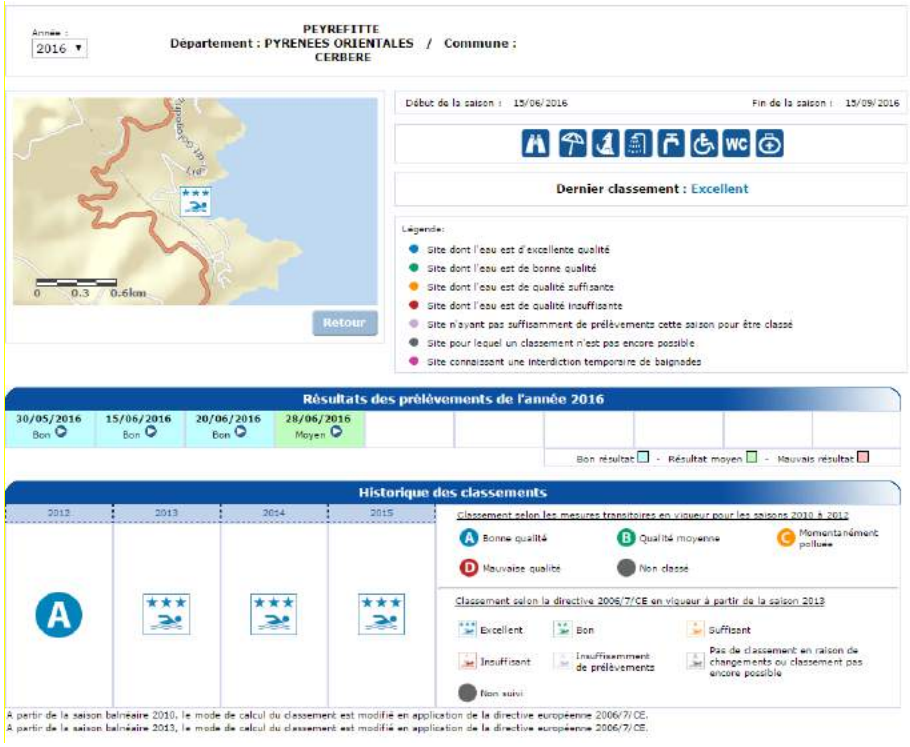

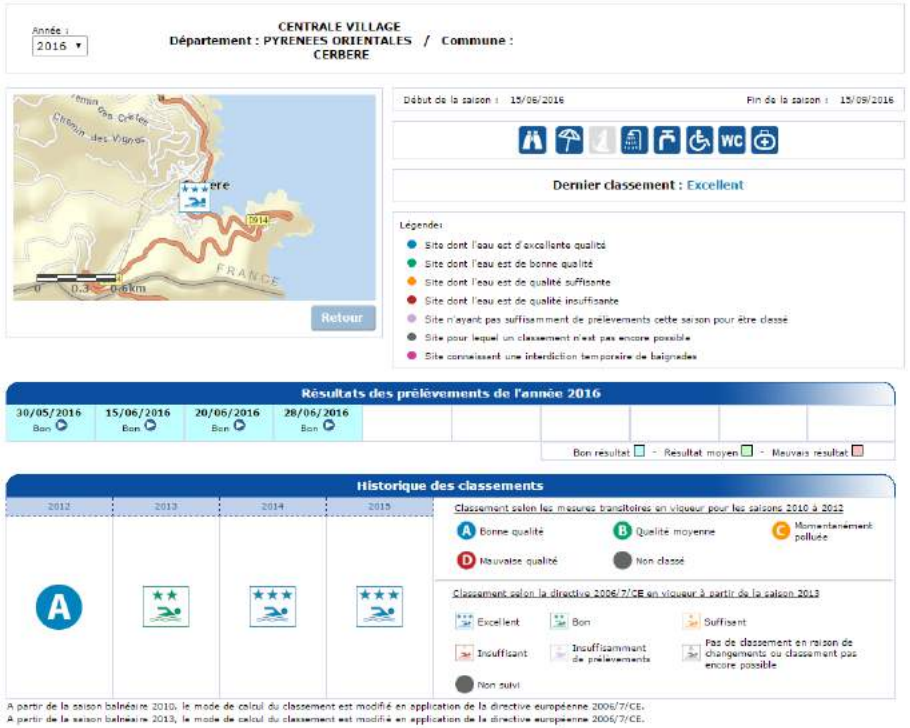

En 2015, les 2 points de baignade surveillés sur la commune de Cerbère ont présenté une qualité excellente.

3.2. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

Le milieu naturel correspond aux différents écosystèmes, c'est-à-dire l'ensemble des êtres vivants et leurs habitats, présents sur le territoire.

La biodiversité désigne la variété et la multiplicité des espèces vivantes (faunistiques et floristiques) ainsi que leurs interactions, que l'on peut trouver dans un milieu donné.

Les milieux ainsi que les espèces animales ou végétales protégées ou inventoriées pour leur valeur patrimoniale témoignent de la qualité environnementale d'un territoire, et leur préservation impose des contraintes aux projets d'aménagement.

Cet ensemble de milieux remarquables est le pilier de la richesse naturelle du territoire. Ils sont complétés par d'autres espèces et espaces naturels plus communs souvent soumis à l'influence anthropique : les bois, les jardins, les espaces agricoles…

Ils ne sont pas moins importants et ont une fonction d'aménité ; ils sont l'identité du territoire et participent à la qualité de vie.

Différents outils existent pour protéger les milieux naturels et leur biodiversité. Il s'agit :

- Des inventaires patrimoniaux : ils n'ont pas de valeur règlementaire mais définissent des zones de grande richesse patrimoniale pouvant abriter des espèces qui sont, elles, protégées.
- Des mesures de protection instituées par des lois, des arrêtés, des schémas de gestion, des réserves : elles concernent des portions de territoire régies par des règles strictes « d'utilisation » au bénéfice des écosystèmes naturels.
- Des mesures de protection permises par l'acquisition foncière.

3.2.1. Sites soumis à mesures de protection et/ou de gestion

Parmi les outils existant pour la protection des milieux et des espèces, le territoire de Cerbère compte des sites NATURA 2000 ainsi qu'un Parc Naturel Marin.

3.2.1.1. Les sites Natura 2000

NATURA 2000 est un réseau européen d'espaces remarquables, qui sont essentiels à la survie de certains oiseaux rares ou menacés, de toutes les autres espèces menacées et des habitats naturels eux-aussi menacés. Ce réseau a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité, en préservant au plus vite les espaces où subsistent encore habitats et espèces déjà raréfiés. Il est actuellement constitué de 26 304 sites.

Le réseau NATURA 2000 est issu des deux grandes directives européennes : la directive « Oiseaux » de 1979 et la directive « Habitats » de 1992.

Les sites formant le réseau N2000 sont :

Les **Zones Spéciales de Conservation** – **ZSC** - classées au titre de la directive « Habitats », ce sont des sites maritimes et terrestres avec des habitats naturels ou des habitats d'espèces rares, vulnérables ou spécifiques.

Les **Sites d'Intérêt Communautaire -SIC -** classés au titre de la directive « Habitats », ils sont une étape dans la procédure de classement en ZSC.

Les **Zones de Protection Spéciale - ZPS -** classées au titre de la directive « Oiseaux », ce sont des sites maritimes et terrestres nécessaires à la survie et à la reproduction des oiseaux sauvages ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des espèces d'oiseaux migrateurs.

Un DOCument d'OBjectifs - DOCOB - définit pour chaque site les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et

des espèces, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

- **SIC FR9101482 « Posidonies de la côte des Albères »**

Les 4229 ha de ce site appartiennent au domaine maritime entre Argelès-sur-Mer et Cerbère.

Rappelons qu'entre Banyuls et Cerbère, il existe depuis 1977 une Réserve Naturelle dont la gestion est assurée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

- *Description du site et des habitats*

4 habitats marins sont inscrits en annexe I de la Directive Habitats :

- les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, situés entre Argelès-sur-Mer et le Racou pour les sables fins, et dans les baies de Banyuls et de Paulilles pour les sables grossiers. Ils occupent 59 % de la surface du site. Ils sont de bonne qualité, sains et bien conservés.
- les herbiers de Posidonies, habitat prioritaire de la Directive Habitat, n'occupent que 100 ha soit 2% du site. Ils sont localisés en 28 points. Ils subissent une forte régression (plus de deux tiers de leur surface initiale aurait disparu depuis 1 siècle, avec une accélération dans les dernières décennies).
- les récifs se répartissent uniquement au niveau de la partie rocheuse de la côte, et atteignent en général 20 à 25 mètres de profondeur. Ils représentent 350 ha, soit 8 % du site. Les études réalisées ne sont pas suffisantes pour tirer des enseignements sur l'évolution de ces récifs, qui semblent toutefois évoluer rapidement (la composition de leurs cortèges d'invertébrés) ces dernières années.
- les 22 grottes comptabilisées ne sont probablement pas les seules existantes réellement. Elles sont surtout représentées par l'habitat « grotte semi obscure », sous forme de surplombs, fissures, parois rocheuses et arches. L'habitat des « grottes obscures » est sûrement assez rare.

- *Flore et faune des annexes de la Directive Habitat, état de conservation des populations, menaces*

Seul le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) est mentionné dans le FSD de ce SIC. Sa présence et ses éventuelles populations n'ont pas été étudiées dans ce DOCOB. En revanche, nous avons discuté avec un spécialiste des cétacés de Méditerranée, Pierre Beaubrun, chercheur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes à Montpellier. Alors que l'espèce *Tursiops truncatus* était communément aperçue jusque vers les années 1950 dans ce secteur des Albères, les mentions deviennent ensuite très rares (quelques-unes + quelques échouages) jusqu'en 1985. Avec l'arrivée d'un individu célèbre sur Collioure dans les années 1990, le nombre d'observations et d'échouages ré-augmente jusqu'à nos jours. Actuellement, la partie sud du Golfe du Lion, entre Cap Béart et Port-la-Nouvelle est fréquentée régulièrement par de grands groupes de *Tursiops truncatus*. On ne possède pas de localisation de zone de reproduction, mais il semble que ce vaste secteur soit un lieu de nourrissage voire d'élevage des jeunes (parfois observés). Quant au SIC « Posidonies de la côte des Albères », la surface est trop faible pour qu'elle corresponde à autre chose qu'un domaine intéressant de l'espace vital de cette espèce.

- **SIC FR9101481 « Côte rocheuse des Albères »**

- *Contexte général*

Le site « Côte rocheuse des Albères » représente un espace naturel exceptionnel de falaises maritimes schisteuses, riches en espèces endémiques et patrimoniales, et correspondant à des associations spécifiques du Roussillon et de la Catalogne. Les associations végétales sont réparties en bandes altitudinales en fonction d'actions de différents facteurs : action du vent, embruns, humidité... Le site est en continuité géographique et en complémentarité écologique avec le site "Posidonies de la côte des Albères" qui comprend les étages littoraux et infralittoraux.

Le substrat siliceux escarpé de la côte a permis l'installation d'une flore caractéristique restée relativement préservée des aménagements humains. Elle s'organise en différents habitats naturels très rares en France, à savoir les falaises avec végétation des côtes méditerranéennes à *Limonium spp*. endémiques, mais aussi les pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique et les phryganes ouest-méditerranéennes des sommets de falaises (Astralago-Plantaginetum subulatae).

Par ailleurs, les replats et dalles situées plus en retrait accueillent un autre habitat très spécifique et localisé, les mares temporaires méditerranéennes (habitat prioritaire).

Les entailles creusées par des cours d'eau à régime temporaire ont favorisé, sous le climat de type thermo-méditerranéen spécifique à

cette portion de la côte Vermeille, l'installation de galeries et fourrés riverains méridionaux à Gattilier (Nerio-Tamaricetea).

- *Présentation des habitats du site inscrits à l'Annexe I de la Directive « Habitats »*

Le tableau suivant présente les habitats qui ont justifié la désignation du site en SIC au titre de Natura 2000.

Ces données proviennent du Formulaire Standard de Données mis à disposition par la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Intitulé de l'habitat d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	% couv.
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium spp.* endémiques	1240	5%
Mares temporaires méditerranéennes*	3170*	1%
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	1%
Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)*	92D0	1%
Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets de falaises (*Astralago-Plantaginetum subulatae)*	5410	1%

** Habitat ou espèce d'intérêt communautaire prioritaire*

- **SIC FR9101483 «Massif des Albères»**

Aux basses altitudes, les rochers siliceux les plus chauds accueillent des formations de fougères du Phagnalo-Cheilanthion très riches en espèces rares parmi lesquelles des acariens endémiques.

Une très grande partie du massif est boisée, notamment en chêne-liège, et la subéraie se présente sous plusieurs faciès intéressants. C'est le seul site proposé pour cette espèce en Languedoc-Roussillon.

La hêtraie de la Massane est la dernière expression de l'Ilici Fagion vers l'est des Pyrénées.

Les pelouses à Nard des crêtes ventées sont les plus orientales connues de la chaîne pyrénéenne. Il s'agit de l'un des seuls habitats méditerranéens français de l'Émyde lépreuse (*Mauremys leprosa*) à l'état sans doute naturel et du seul site régional à avoir possédé, jusqu'à une époque récente (1960 environ) des populations de Tortue d'Hermann (*Testudo hermannii*). La recolonisation par l'espèce est possible à partir du noyau qui subsiste sur le versant espagnol des Albères, actuellement protégé (Parc Naturel).

Les grottes recèlent une faune de collemboles cavernicoles remarquables.

Le massif des Albères, entre la côte Vermeille et le col de Perthus, est bien individualisé. Il constitue la partie la plus orientale et la plus chaude des Pyrénées (massif où se sont différenciées de nombreuses endémiques, notamment dans sa partie orientale).

On y distingue trois zones au relief différent : le piémont, peu pentu, une partie intermédiaire avec des alvéoles, en forte pente, les crêtes.

Il accueille une série remarquable d'étages de végétation, du thermo méditerranéen (parties abritées proches du littoral) au montagnard (hêtraies, milieux rocheux, nardaies), en passant par le méditerranéen (maquis, chênaies).

- *Présentation des habitats du site inscrits à l'Annexe I de la Directive « Habitats »*

Le tableau suivant présente les habitats qui ont justifié la désignation du site en SIC au titre de Natura 2000. Ces données proviennent du Formulaire Standard de Données mis à disposition par la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Intitulé de l'habitat d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	% couv.
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques	1240	0,04%
Mares temporaires méditerranéennes *	3170	0,01%

Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	3290	0,07%
Landes sèches européennes	4030	0,04%
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130	0,32%
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	2,57%
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	6220	0,37%
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	6230	< 0.01%
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	1,30%
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230	0,53%
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	9120	5,20%
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *	9180	0,03%
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	91E0	< 0.01%
Forêts de Castanea sativa	9260	0,10%
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	0,87%
Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	92D0	0,21%
Forêts à Quercus suber	9330	8,43%
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	9340	10,32%

- *Présentation des espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE*

Le tableau suivant présente les espèces qui ont justifié la désignation du site en SIC au titre de Natura 2000. Ces données proviennent du Formulaire Standard de Données mis à disposition par la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Espèce d'intérêt communautaire	Code Natura 2000
Mammifères	
Rhinolophus ferrumequinum	1304
Rhinolophus hipposideros	1303
Rhinolophus euryale	1305
Myotis myotis	1324
Lutra lutra	1355
Miniopterus schreibersii	1310
Reptile	
Mauremys leprosa	1221
Poisson	
Barbus meridionalis	1138
Invertébrés	
Lucanus cervus	1083
Osmoderma eremita	1084
Cerambyx cerdo	1088
Rosalia alpina	1087
Euphydryas aurinia	1065
Oxygastra curtisii	1041

- **ZPS FR9112023 « Massif des Albères »**

  - *Contexte général*

La Zone de Protection Spéciale du Massif des Albères reprend grossièrement les mêmes territoires que le SIC du même nom. Ainsi, la diversité des milieux relevée par ailleurs dans la description du SIC correspondant à cette ZPS explique également la diversité des espèces d'oiseaux rencontrées dans le massif.

La ZPS se trouve sur l'axe migratoire majeur de la partie orientale des Pyrénées et inclut les principaux cols fréquentés lors des passages migratoires de printemps et d'automne.

Le couple d'Aigle de Bonelli mentionné dans le présent formulaire ne niche qu'occasionnellement sur le site car il possède d'autres aires de nidification sur le versant espagnol du massif.

  - *Présentation des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »*

La liste suivante présente les espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux et listées par le Formulaire Standard de Données mis à notre disposition par la DIREN en octobre 2007 (cf. Annexe I).

Ces espèces justifient la désignation du site au titre de Natura 2000 et font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat.

Nom de l'espèce d'intérêt communautaire
Circaète Jean-le-blanc, (*Circaetus gallicus*)
Aigle de Bonelli, *(Hieraaetus fasciatus)*
Grand-duc d'Europe, (*Bubo bubo*)
Alouette calandrelle, (*Calandrella brachydactyla*)
Cochevis de Thékla, (*Galerida theklae*)
Alouette lulu, (*Lullula arborea*)
Pipit rousseline, (*Anthus campestris*)
Fauvette pitchou, (*Sylvia undata*)
Bruant ortolan, (*Emberiza hortulana*)

Par ailleurs, le FSD liste aussi des espèces migratrices régulièrement présentes sur le site mais non visées à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Nom de l'espèce
Coucou geai, (*Clamator glandarius*)
Martinet pâle, *(Apus pallidus)*
Hirondelle rousseline, (*Hirundo daurica*)
Traquet oreillard, (*Oenanthe hispanica*)
Monticole de roche, (*Monticola saxatilis*)

Nom de l'espèce
Fauvette orphée, (*Sylvia hortensis*)

- **ZPS FR9112034 « Cap Béar-Cap Cerbère »**

  - *Contexte général*

Cette ZPS marine de 38450 ha s'étend sur un secteur consistant grossièrement en un rectangle dont un des côtés s'appuie sur la côte Vermeille (de Collioure au Cap Cerbère), et dont les deux côtés latéraux s'étendent vers la haute mer jusqu'à 12 milles nautiques.

Le secteur constitue une zone privilégiée pour l'observation d'oiseaux marins (Plongeons, Macreuses noires, Mouettes tridactyles, alcidés et en particulier Pingouin torda……) tous peu communs en Languedoc-Roussillon.

Ce zonage est susceptible de couvrir l'essentiel de l'aire fréquentée par les oiseaux.

- *Présentation des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »*

La liste suivante présente les espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux et listées par le Formulaire Standard de Données mis à notre disposition par la DIREN en octobre 2007 (cf. Annexe I).

Ces espèces justifient la désignation du site au titre de Natura 2000 et font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat.

Nom de l'espèce d'intérêt communautaire
Plongeon arctique, (*Gavia artica*)
Puffin cendré, *(Calonectris diomedea)*
Fou de Bassan, (*Morus bassanus*)
Cormoran huppé, (*Phalacrocorax aristotellis*)
Macreuse noire, (*Melanitta nigra*)
Labbe parasite, (*Stercocarius parasiticus*)
Grand Labbe, (*Catharacta skua*)
Goéland d'Audouin, (*Larus audouinii*)
Mouette tridactyle, (*Rissa tridactyla*)
Sterna gaugek, (*Sterna sandvicensis*)
Pingouin torda, (*Alca torda*)
Puffin des Baléares, (*Puffinus puffinus mauretanicus*)
Puffin yelkouan, (*Puffinus yelkouan*)

NORD
OUEST
EST
SUD
SIC FR9101482 - Posidonies
de la Côte des Albères
ZPS FR9112034
Cap Béar- Cap Cerbère
SIC FR9101481 - Côte
des rocheuse Albères
ZSC FR9101483
Massif des Albères
ZPS FR9112023
Massif des Albères
Echelle
500 m
Cartographie: CRBE
Source : SIG DREAL

3.2.1.2. Les PNA

Délivrés par arrêté ministériel, les Plans Nationaux d'Actions – PNA, s'ils ne sont pas opposables en tant que tel, se déploient pour des espèces menacées et protégées, en permettant d'établir des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats.

La commune de Cerbère est concernée par les périmètres de trois PNA.

- **PNA en faveur de l'Emyde lépreuse**

L'Emyde lépreuse, *Mauremys leprosa*, est une tortue de cours d'eau qui trouve sa limite de répartition Nord en France. L'essentiel des populations est concentré sur le seul département des Pyrénées-Orientales, l'Emyde est donc considérée comme un des reptiles le plus menacés de France.

Un cours d'eau s'écoulant sur la commune est concerné par le Plan Nation d'Action (PNA) en faveur de l'Emyde lépreuse (*Mauremys leprosa)* :

- le Riberal, qui est une station d'observations ponctuelles relativement ancienne (1990-1999).

- **PNA en faveur de l'Aigle de Bonelli**

L'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) est un rapace de taille moyenne des climats semi-arides dont la présence en France, comme en Europe, se limite au pourtour méditerranéen.

Les principales menaces pour la survie de l'espèce sont les lignes électriques (électrocution, percussion), les persécutions (tir, piégeage, empoisonnement) ainsi que la perte de territoires de chasse due à la pression des activités humaines, (artificialisation, dérangements aux abords de la zone de nidification), et à la fermeture des milieux ouverts.

- **PNA en faveur de la Pie-grièche à tête rousse**

Le plan national d'action en faveur des pies grièches (PNA PG) concerne quatre des cinq espèces qui nichent en France, la Pie-grièche à tête rousse, la Pie-grièche grise, la Pie-grièche méridionale et la Pie-grièche à poitrine rose.

Les pies grièches sont des passereaux de taille petite à moyenne. Elles se caractérisent surtout par un bec crochu qui leur donne un aspect de rapace en miniature. Une autre particularité est le « masque de Zorro », un bandeau qui s'étend depuis la base du bec, à travers les yeux ; parfois, il se prolonge plus ou moins nettement sur le front, comme chez la Pie-grièche à tête rousse.

3.2.1.3. La Réserve Naturelle Nationale marine de Cerbère Banyuls

La Réserve Naturelle nationale marine de Cerbère Banyuls s'étend sur 6,5 km et couvre 650 ha de mer entre Banyuls-sur-Mer et Cerbère. La Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, première réserve marine française créée en 1974, offre des reliefs sous-marins très accidentés qui abritent une faune et une flore d'une grande diversité.

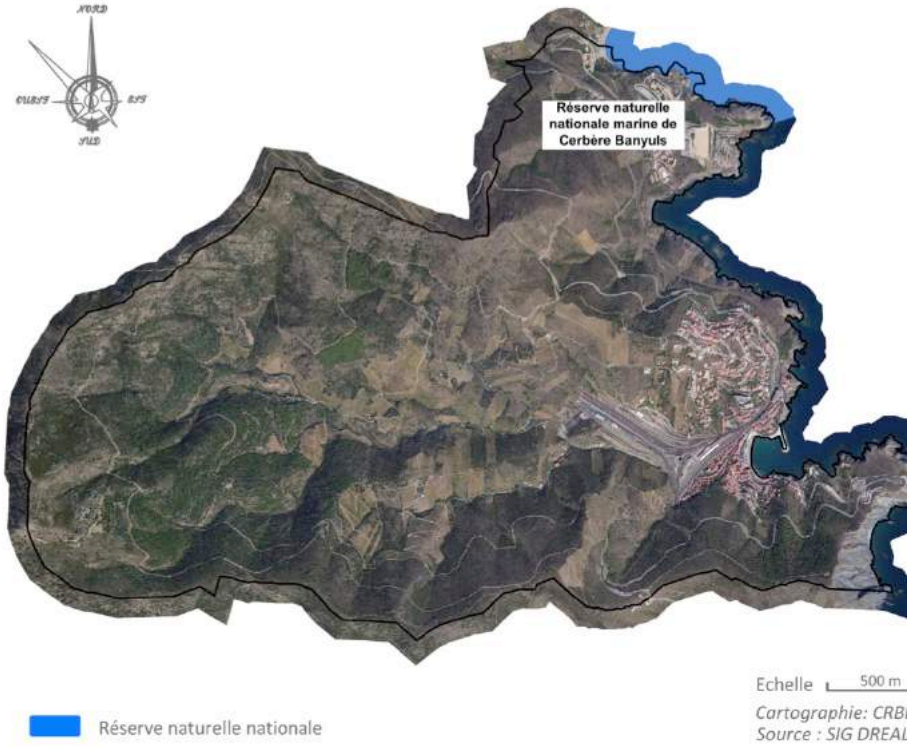

3.2.1.4. Le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

Le concept de parc naturel marin a été créé par la loi du 14 avril 2006.

C'est un outil de gestion de l'espace marin innovant car il est adapté à de grandes étendues sur lesquelles coexistent un patrimoine naturel remarquable, de riches écosystèmes et des activités maritimes multiples.

Il permet d'assurer une gestion cohérente et non morcelée de ces grands espaces, en intégrant l'ensemble des politiques publiques.

Un parc naturel marin a pour ambition de répondre à trois objectifs fondamentaux :

- La connaissance du milieu marin
- La protection de ce milieu et des espèces qu'il abrite,
- La contribution au développement durable des activités maritimes.

Ces objectifs se complètent : les activités maritimes, dans la plupart des cas, dépendent du bon état écologique du milieu marin. Les usagers, professionnels ou de loisirs, sont aussi des observateurs privilégiés de l'environnement marin et littoral.

Le parc naturel marin a également un rôle de sensibilisation et d'éducation pour tous.

Le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion a été créé en octobre 2011 (Décret n° 2011-1269 du 11 octobre 2011). Il couvre 4019 km² d'espace marin pour environ 100km de côtes à partir de Leucate au Nord jusqu'aux limites des eaux sous souveraineté française au Sud.

Le Parc a pour ambitions d'allier cohérence écologique et identité socio-économique. Pour cela, il doit répondre à trois enjeux :

- Devenir une zone de référence, pour l'acquisition de connaissances et le suivi du milieu marin et de ses écosystèmes comme pour la diffusion des informations auprès des acteurs concernés et de la population ;
- Introduire dans la gestion de son périmètre une cohérence qui favorise un développement des activités humaines compatibles avec l'exigence de préservation du patrimoine naturel marin ;
- Mobiliser les volontés pour que soit préservé l'avenir de ce morceau de Méditerranée.

3.2.1.4.1. Quelques habitats et espèces ayant justifié la désignation du site (listes non exhaustives)

Habitats
Herbiers de posidonies et des cymodocées, Coralligène, Zones sableuses et vaseuses, Canyons sous-marins
Espèces
Poissons : Sar, Mérou, Corb, Hippocampe, Congre, Murène, Saupe, Requin pèlerin… Tortues : Tortue caouanne Cétacés : Rorqual, dauphin, cachalot Mollusques : Grandes nacres, poulpe, seiche, calmar, limace de mer… Crustacés : Cigale, homard, langouste… Cnidaires : Coraux rouge et profond, gorgone… Oiseaux : Puffin, Cormoran, Fou de bassan, Pingouin torda…

3.2.1.4.2. Objectifs de gestion

Les objectifs du Parc naturel marin sont définis par 8 orientations de gestion :

- Faire du parc naturel marin une zone de référence pour la connaissance et le suivi du milieu marin, de ses écosystèmes, notamment les canyons profonds, le plateau continental, le coralligène et les herbiers, et des activités socio-économiques qui s'y déroulent.
- Protéger le patrimoine naturel marin du littoral aux canyons profonds, en préservant les espèces et leurs habitats et en favorisant le bon fonctionnement des écosystèmes et leurs interactions.
- Préserver et améliorer la qualité des eaux du parc naturel marin en participant aux instances de gestion des bassins-versants et aux actions de lutte contre les pollutions terrestres et marines.
- Soutenir et favoriser un développement durable des activités économiques maritimes telles que la pêche professionnelle, les entreprises du nautisme et les organismes de gestion portuaire.
- Favoriser une gestion de l'ensemble des ressources naturelles dans le parc naturel marin qui assure leur maintien à long terme comme la pérennité des activités qui en dépendent.
- Favoriser un développement des activités de tourisme nautique compatible avec les enjeux de préservation du patrimoine naturel marin et promouvoir les pratiques respectueuses de l'environnement marin.
- Contribuer à la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel maritime et développer la culture maritime locale traditionnelle et moderne.
- Envisager une coopération avec l'Espagne en vue d'une protection et d'une gestion communes du milieu marin et du développement durable des activités maritimes.

Il n'existe pas de hiérarchie entre ces orientations, qui se complètent pour construire l'identité du Parc naturel marin, et doivent inspirer le conseil de gestion dans ses travaux.

3.2.2. Sites faisant l'objet d'inventaires

Le territoire communal est concerné par trois types d'inventaires qui constituent une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger mais qui n'ont pas en eux-mêmes, de valeur réglementaire directe. On trouve :

- Quatre ZNIEFF, Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique, qui sont des secteurs terrestres, fluviaux et/ou marins particulièrement intéressants sur le plan écologique, en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes, de la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées. On distingue des ZNIEFF de type I, d'une superficie limitée et caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel ; ainsi que des ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, ...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
- Une ZICO, Zone d'Inventaire pour la Conservation des Oiseaux.
- Cinq ENS, Espace Naturel Sensible. La loi du 18 juillet 1985 a confié au Conseil Départemental la compétence d'élaborer et de mener une politique de protection et de valorisation du patrimoine naturel afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales est signataire de la Charte Nationale des Espaces Naturels Sensibles. Pour améliorer son intervention et la rendre plus lisible, il s'est doté d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) en 2009 qui constitue le pilier de sa politique environnementale. Il répertorie 117 sites naturels à préserver, ainsi qu'une stratégie d'intervention identifiant des axes d'actions prioritaires (poursuivre l'acquisition des connaissances, préserver les zones cœur de biodiversité et assurer les continuités écologiques, agir en lien avec les autres politiques (agriculture...)).

- **Les ZNIEFF**

Les éléments contenus dans le tableau suivant sont issus des données de la DREAL Languedoc-Roussillon (http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr) et du Muséum National d'Histoire Naturelle (http://inpn.mnhn.fr).

Liste des ZNIEFF sur la commune de Cerbère			
Référence du zonage	**Nom du zonage**	**Surface**	**Intérêt**
ZNIEFF I - 910010845	Falaises de Banyuls à Cerbère	141 ha	Intérêt floristique : présence de 14 espèces déterminantes (*Adenocarpus telonensis, Allium chamaemoly, Armeria ruscinonensis subsp. littorifuga, Armeria ruscinonensis Girard subsp. ruscinonensis, Daucus carota subsp. hispanicus, Filago pygmaea, Limonium virgatum, Paronychia echinulata, Plantago subulata, Polycarpon polycarpoides subsp. catalaunicum, Romulea columnae, Stachys brachyclada, Thymelaea hirsuta, Vitex agnus-castus)*. Intérêt ornithologique : présence de 5 espèces déterminantes (Pipit rousseline, Faucon pélerin, Cochevis de thekla, Traquet oreillard, Huppe fasciée).
ZNIEFF I - 910010843	Cap Cerbère	26,83 ha	Intérêt floristique : présence de 14 espèces déterminantes (*Allium chamaemoly, Armeria ruscinonensis subsp. littorifuga, Armeria ruscinonensis Girard subsp. ruscinonensis, Asplenium marinum, Daucus carota subsp. hispanicus, Festuca glauca, Filago pygmaea, Limonium virgatum, Plantago subulata, Polycarpon polycarpoides subsp. catalaunicum, Romulea columnae, Sideritis endressii, Stachys brachyclada, Teucrium fruticans, Thymelaea hirsuta)*. Intérêt ornithologique : présence de 2 espèces déterminantes (Faucon pélerin, Cochevis de thekla).
ZNIEFF II - 910010834	Versants littoraux et côte rocheuse des Albères	8005 ha	Cette ZNIEFF de type II se caractérise par la présence de 96 espèces déterminantes : 2 espèces de chiroptères, 16 espèces d'oiseaux, 1 espèce de champignon, 1 espèce de reptile et 76 espèces de plantes.

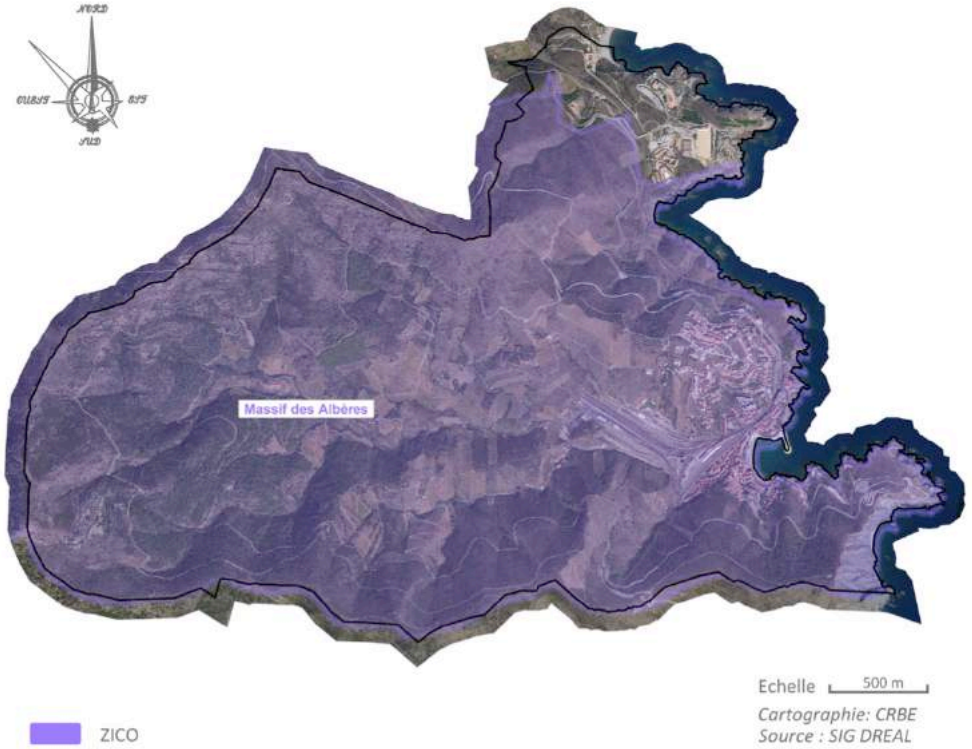

- **La ZICO LR10 « Massif des Albères »**

La ZICO LR10 du « Massif des Albères » se développe sur 17250 ha, et concerne 12 communes.

La fiche initiale de renseignement rapporte de manière très simple l'existence d'oiseaux patrimoniaux en son sein.

Une partie de cette ZICO est à l'origine de la désignation de la ZPS du même nom.

- **Les ENS**

  - *ENS 66-89 – Littoral de Peyrefite*

Le tableau ci-dessous synthétise les données issues du SDEN. ENS 66-122 –

ntité Eg éographique	uméro du site	om du site	njeux	urface (ha)	Notes			
					cologie, paysage (/40)	alorisation (/40)	enaces (/20)	pportunités (/10)
L ittoral	9	ittoral de Peyrefite	vifaune, invertébré	3,8	5,5	1,0	2	

  - *Anse de Terrimbo et DPM*

Le tableau ci-dessous synthétise les données issues du SDEN.

ntité Eg éographique	uméro du site	om du site	njeux	urface (ha)	Notes			
					cologie, paysage (/40)	alorisation (/40)	enaces (/20)	pportunités (/10)
L ittoral	22	nse de Terrimbo et DPM	lore, avifaune, invertébré	7,8	,5	,0		

  - *ENS 66-146 – Le bassin de la Baillaury*

Le tableau ci-dessous synthétise les données issues du SDEN.

ntité Eg éographique	uméro du site	om du site	njeux	urface (ha)	Notes			
					cologie, paysage (/40)	alorisation (/40)	enaces (/20)	pportunités (/10)
L ittoral	46	e bassin de la Baillaury	lore, avifaune, mammifère, chiroptère, reptile (Emyde lépreuse), poisson, invertébré	372,9	1,5	0,0		

  - *ENS 66-87 – Vallon du Riberal - Cerbère*

Le tableau ci-dessous synthétise les données issues du SDEN.

ntité Eg éographique	uméro du site	om du site	njeux	urface (ha)	Notes			
					cologie, paysage (/40)	alorisation (/40)	enaces (/20)	pportunités (/10)
L ittoral	7	allon du Ribéral-Cerbère	lore, reptile	1,6	3,0	5,5	2	

  - *ENS 66-11 – Cap Cerbère*

Le tableau ci-dessous synthétise les données issues du SDEN.

ntité Eg éographique	uméro du site	om du site	njeux	urface (ha)	Notes			
					cologie, paysage (/40)	alorisation (/40)	enaces (/20)	pportunités (/10)
L ittoral	1	ap Cerbère	lore, avifaune	9,4	4,5	7,5	2	

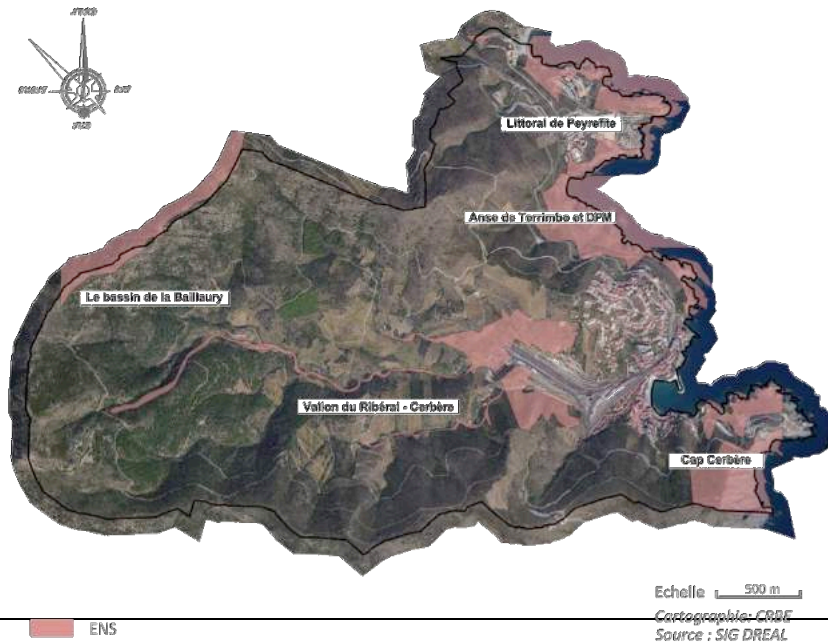

3.2.3. La trame verte et bleue

Les continuités écologiques terrestre et aquatique d'un territoire sont traduites à travers le concept de Trame Verte et Bleue, précisé par le décret 2012-1492 du 27 décembre 2012.

« La Trame Verte et Bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau »

La Trame Verte et Bleue (TVB) se décline à toutes les échelles de l'aménagement du territoire, et donc à celle du PLU, tout en prenant en compte la trame définie aux échelles supérieures ; c'est-à-dire pour Cerbère, à l'échelle du SCoT Littoral Sud et de la Région (Schéma Régional de Cohérence Ecologique – SRCE).

Elle doit définir les continuités écologiques d'un territoire donné, qui sont composées :

- **des réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

- **des corridors écologiques** : qui assurent des connexions entre les réservoirs, offrant aux espèces les conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils permettent donc l'échange, le brassage génétique et la dispersion des espèces. Un corridor peut également être un réservoir, comme les cours d'eau ou certaines zones humides.

La fonctionnalité des continuités écologiques est appréciée notamment au regard :

- de la diversité et de la structure des milieux qui leur sont nécessaires et de leur niveau de fragmentation,
- des interactions entre milieux, entre espèces et entre espèces et milieux,
- de la densité nécessaire à l'échelle du territoire concerné.

A travers la Trame Verte et Bleue, il ne s'agit pas uniquement de préserver les espèces emblématiques, rares ou protégées d'un territoire, mais également de prendre en compte la biodiversité ordinaire, commune, qui elle aussi est la base, le fondement des écosystèmes dont nous faisons tous intégralement partie.

La Trame Verte et Bleue de la commune est définie sur la base des milieux naturels et agricoles qui forme la matrice sur laquelle existe la biodiversité du territoire.

Il est également défini, dans ce cadre, les éléments de fragilisation, de perturbation des continuités, qui peuvent être des éléments polluants ou des ruptures dans les continuités par la présence d'obstacles : routes, voie ferrée, zone d'urbanisation dense ou éparse…

Les éléments composant les caractéristiques vertes ou bleues de la trame sont définis à l'article L371-1 du Code de l'Environnement.

3.2.3.1. Réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sur le territoire de Cerbère regroupent les éléments suivants :

- **Des cœurs de biodiversité** qui rassemblent les espaces à forte protection réglementaire et qui n'ont pas vocation à être urbanisés, sauf aménagements légers de mise en valeur, gestion de la fréquentation, sensibilisation, et sous réserve des incidences qu'ils peuvent potentiellement générer. Ils ne doivent pas être isolés et doivent être maintenus connectés avec les milieux adjacents, voire entre eux. Il s'agit :
- Des sites NATURA 2000 terrestres du Massif des Albères - ZPS et SIC, et de la Côte rocheuse des Albères - SIC, redéfini au droit du secteur de Peyrefite pour tenir compte des infrastructures existantes. Les urbanisations diffuses ont également été extraites, comme cela a été le cas dans la définition de la TVB du SRCE.
- Des sites NATURA 2000 marins, des posidonies de la Côte des Albères - SIC, et des Cap Béar – Cap Cerbère – ZPS.

Dans le cas présent, il n'a pas été retenu de pôles d'intérêt écologique qui regroupent les espaces naturels à forte valeur environnementale, souvent concernés par un ou plusieurs zonages d'inventaire.

En effet, les périmètres des cœurs de biodiversité identifiés couvrent l'ensemble de ces espaces.

3.2.3.2. Corridors écologiques

Les espaces remarquables sont reliés entre eux via des espaces plus communs, des espaces de liaison. Ils peuvent être agricoles, en friche, urbains… Ils comportent des éléments naturels ou aménagés permettant plus ou moins bien la circulation des espèces. Ils peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Sur le territoire, les réservoirs de biodiversité sont interconnectés, ainsi les corridors écologiques identifiés correspondent au réseau hydrographique existant.

NORD
OUEST
EST
SUD
Rec de Llouret
Côte rocheuse
Le Ribéral
Massif des Albères
Réservoir de biodiversité
Trame verte
Trame Bleu
Corridors
Cours d'eau
Périmètre communal
Echelle
500 m
Cartographie: CRBE
Source : SIG DREAL - SRCE

3.2.3.3. Les pressions anthropiques sur la biodiversité

Le territoire communal abrite des réservoirs de biodiversité essentiellement boisés, mais régulièrement soumis aux incendies.

Ces derniers sont interconnectés avec les réservoirs littoraux, associés aux falaises et milieux plus ouverts.

Cette fonctionnalité écologique est soumise à une pression anthropique relative, mais cependant à surveiller.

Sur le territoire il s'agit des pressions suivantes :

- mitage du territoire par l'habitat isolé ;
- fragmentation par les axes de transport routier et ferré ;
- déprise agricole et fermeture des milieux ;
- présence de plantes invasives le long des ravins, colonisation par les massifs de canne de Provence et, plus généralement le développement du Figuier de Barbarie, ainsi que sur le littoral de la Griffe de sorcière.

Ces éléments forment des obstacles aux continuités écologiques et sont recensés sur la carte ci-contre.

L'analyse de la carte ci-contre illustre que l'urbanisation et le réseau routier (RD914) et la voie ferrée, concentrent les surfaces artificialisées dans le tiers Est du territoire.

La RD914 et la voie ferrée constituent des axes de rupture Nord-Sud qui ne sont franchissables qu'au travers des ouvrages hydrauliques permettant leur transparence vis-à-vis de l'écoulement des ravins.

Cet « effet barrière » est accentué au Nord-Est du territoire par la présence en parallèle de la RD914 et de la voie ferrée.

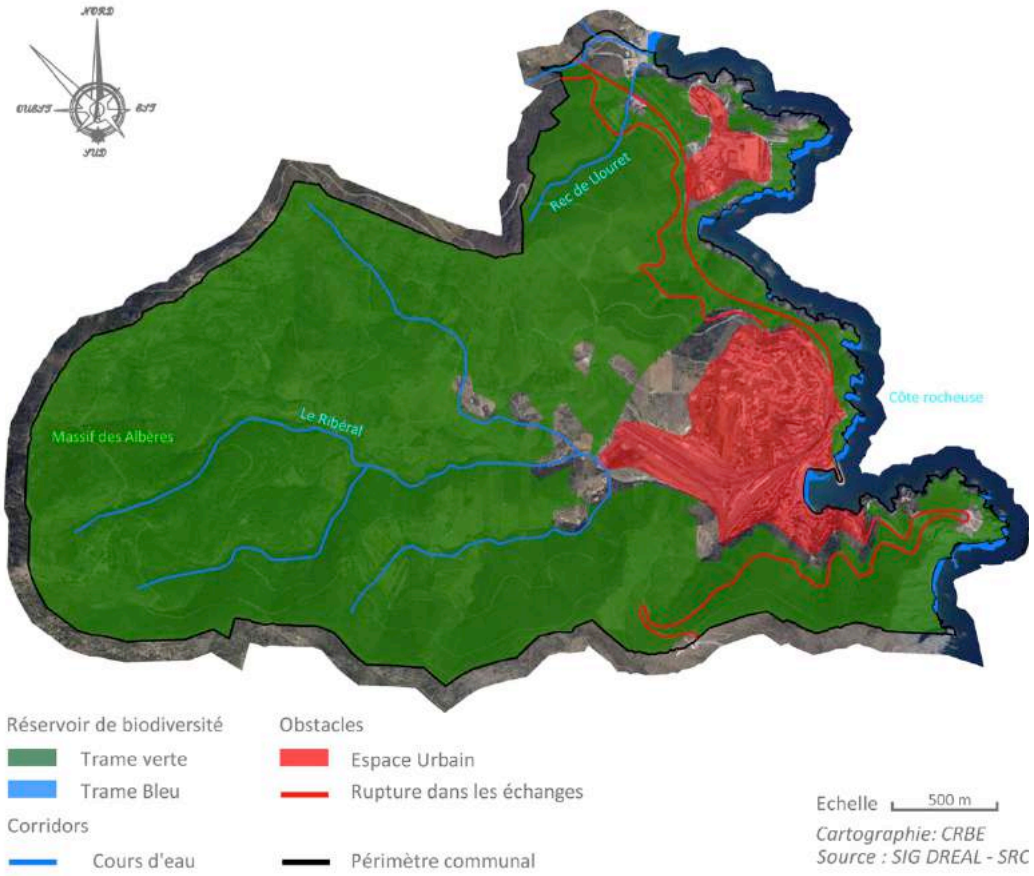

3.2.3.4. Perspectives d'évolutions et enjeux liés à la Trame Verte et Bleue

La fonctionnalité écologique du territoire est bonne du fait de l'interconnexion entre les différents réservoirs de biodiversité identifiés.

Cependant, des ruptures de continuités existent. Ces dernières correspondent aux infrastructures de transport (RD914 et voie ferrée) et à l'urbanisation, à la déprise agricole qui engendre un enfrichement et, à l'issue, une fermeture progressive des milieux.

A l'avenir, il s'agit de préserver au mieux le maillage écologique et donc la diversité du territoire, sa fonctionnalité écologique. En effet, un territoire fonctionnel permet de bénéficier des services gratuits que lui fournit la nature : biodiversité, gestion des ruissellements, cadre de vie, diversité paysagère, …

Ainsi, le PLU devra tenir compte des enjeux suivants afin de préserver et-ou d'améliorer la fonctionnalité de son territoire :

- **Préserver la fonctionnalité des ouvrages de franchissement de la RD914 et de la voie ferrée au Nord-Est de la commune.**
- **Mettre en place un espace tampon le long des ravins au Nord-Est du territoire et restaurer les ripisylves dégradées.**
- **Lutter contre les espèces invasives.**

Réservoir de biodiversité

Trame verte

Trame Bleu

Corridors

Cours d'eau

Obstacles

Espace Urbain

Rupture dans les échanges

Périmètre communal

Enjeux

Préserver les accès aux grands ouvrages de franchissement de la RD914 et de la voie de chemin de fer

Préserver un corridor fonctionnel le long des ravins

Cartographie: CRBE - Source : SIG DREAL - SRCE

Echelle 500 m

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE..... 2

1. PREAMBULE 3

1.1. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF 6

1.1.1. Son appartenance à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris 6

1.1.2. Sa situation dans le Schéma de Cohérence Territoriale Littoral Sud 9

1.1.3. Son positionnement dans les communes soumises au régime de la Loi Littoral 11

1.2. BILAN DU POS 14

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL 15

2.1. UN CONTEXTE HUMAIN EN DEFICIT 15

2.1.1. Une démographie en perte de vitesse 15

2.1.1.1. Comparaisons avec l'EPCI, une commune hors normes 16

2.1.1.2. L'évolution démographique par classes d'âges 17

2.1.1.3. Une diminution de la taille des ménages 17

2.2. LE CONTEXTE URBAIN DE CERBERE 21

2.2.1. Une histoire communale marquée par l'activité ferroviaire 21

2.2.2. Une urbanisation constante 23

2.2.2.1. Le village : une croissance contrainte 23

2.2.2.2. L'extension du village 23

2.2.2.3. Le Cap de Peyrefite 24

2.2.3. Un parc de logements en progression 28

2.2.3.1. Comparaison avec l'EPCI 28

2.2.3.2. Des résidences principales occupées par une population pérenne 30

2.2.3.3. Constructions nouvelles : un rythme dans la norme du PLH 30

2.3. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS : ENTRE INTERFACE ET ENCLAVEMENT 32

2.3.1. Les transports internationaux et interurbains 32

2.3.1.1. L'importance du fret ferroviaire 32

2.3.1.2. Le transport de voyageurs : une ligne essentielle 32

2.3.1.3. Une unique offre en transport collectif routier... 33

2.3.1.4. Les flux routiers vers Cerbère 33

2.3.1.5. Les déplacements internes peu fonctionnels ... 33

2.3.1.2.1. Un usage prononcé de la voiture individuelle 33

2.3.1.2.2. Une offre de transport urbain à renforcer .. 34

2.3.1.6 Les entrées de ville 35

2.3.1.7. Le stationnement : des espaces restreints 35

2.4. EQUIPEMENTS, SERVICES, ASSOCIATIONS : UN RAYONNEMENT COMMUNAL 38

2.4.1. Les équipements communaux 38

2.4.2. Les équipements de santé 38

2.4.3. Des commerces et services de proximité 39

2.4.4. Une offre hôtelière diversifiée 39

2.4.5. Un secteur associatif bien représenté 39

2.4.6. Des réseaux suffisants 41

2.4.6.1. Adduction d'eau potable 41

2.4.6.2. La collecte et le traitement des eaux usées 41

2.4.6.3. La collecte et le traitement des eaux pluviales 41

2.5. CONTEXTE ECONOMIQUE 44

2.5.1. L'emploi en perte de vitesse 44
2.5.1.1. L'emploi local marqué par un secteur d'activité précis, et par des entreprises bien implantées 44
2.5.1.2. Des emplois locaux caractérisés par le salariat 45
2.5.2. Une commune touristique au potentiel à renforcer. 46
2.5.3. Un terroir viticole en perte de vitesse 47

2.6. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACE CES 10 DERNIERES ANNEES 50

2.7. ANALYSE DU PAYSAGE 51

2.7.1. Les grandes entités paysagères dans lesquelles s'inscrit le territoire 51
2.7.1.1. Présentation du territoire dans son contexte paysager 51
2.7.1.2. Un territoire entre terre et mer 52
2.7.1.3. Une situation internationale 56
2.7.1.4. Un ensemble de protections et de classements 57
2.7.2. Le paysage du territoire communal 58
2.7.2.1. Présentation générale 58
2.7.2.2. Patrimoine bâti, paysager et naturel 63
2.7.2.3 67
2.7.2.3. Economie et tourisme 68
2.7.2.4. Description des entités 70
2.7.2.4.1. Le littoral 70
2.7.2.4.2. L'habitat et l'architecture 70
2.7.2.4.3. La gare de triage 73
2.7.2.4.4. L'entre-voie 74
2.7.2.4.5. Le vignoble 76
2.7.2.4.6. Les espaces boisés 76
2.7.2.4.1. Le maquis 77
2.7.1. Enjeux paysagers de développement 78
2.7.2. Synthèse 80

3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 83

3.1. RESSOURCES EN EAU 83
3.1.1. Les masses d'eau du territoire et leur état 83
3.1.2. Eaux de surface 83
3.1.3. Eaux souterraines 84
3.1.4. Eaux de baignade 84

3.2. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE 86
3.2.1. Sites soumis à mesures de protection et/ou de gestion 86
3.2.1.1. Les sites Natura 2000 86
3.2.1.2. Les PNA 94
3.2.1.3. La Réserve Naturelle Nationale marine de Cerbère Banyuls 95
3.2.1.4. Le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion 95
3.2.1.4.1. Quelques habitats et espèces ayant justifié la désignation du site (listes non exhaustives) 96
3.2.1.4.2. Objectifs de gestion 96
3.2.2. Sites faisant l'objet d'inventaires 97
3.2.3. La trame verte et bleue 100
3.2.3.1. Réservoirs de biodiversité 101
3.2.3.2. Corridors écologiques 101
3.2.3.3. Les pressions anthropiques sur la biodiversité .. 103
3.2.3.4. Perspectives d'évolutions et enjeux liés à la Trame Verte et Bleue 104

TABLE DES MATIERES 106